



Bulletin Officiel

N°7335 Vendredi 04 avril 2025

www.cmf.tn30^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

TUNIS INTERNATIONAL BANK -TIB-	3
SICAV L'EPARGNANT	4
SICAV L'INVESTISSEUR	5

PROJETS DE RESOLUTION AGO ET AGE

TUNIS INTERNATIONAL BANK TIB – AGO -	6
BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES BFPME – AGE -	8
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES– AGO -	9

COMMUNIQUE DE PRESSE

SMART TUNISIE	11
---------------	----

CHANGEMENT DE DIRIGEANT

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	12
-------------------------------	----

CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

UNION CAPITAL	13
---------------	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	14
---------------------------------------	----

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 26/02/2025)

ANNEXE II

COMMUNIQUE DE PRESSE

- **LES CIMENTS DE BIZERTE : APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE LES CIMENTS DE BIZERTE POUR LES EXERCICES 2025, 2026 et 2027**

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- AMEN BANK
- SICAV L'EPARGNANT
- SICAV L'INVESTISSEUR
- FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1
- FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- AMEN BANK

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNIS INTERNATIONAL BANK -TIB-

Siège Social : 18, Avenue des Etats Unis d'Amérique -1002 Tunis Belvédère-

Messieurs les actionnaires de Tunis International Bank sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le Jeudi 24 avril 2025 à 11 heures du matin au siège de la banque sis au 18, Avenue des Etats Unis d'Amérique, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024
- 2) Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2024
- 3) Examen et approbation du bilan et des états financiers arrêtés au 31/12/2024
- 4) Affectation des résultats de l'exercice 2024
- 5) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- 6) Fixation des montants des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024
- 7) Désignation de deux Commissaires aux Comptes au titre des exercices 2025-2026-2027

Messieurs les actionnaires sont invités à assister personnellement à l'assemblée ou s'y faire représenter par un mandataire muni d'un pouvoir.

Tous les documents destinés à cette réunion seront tenus à leur disposition au siège de la banque, et ce, dans les délais légaux.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV L'EPARGNANT

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 21 décembre 1996

Siège social : Rue Hédi Nourra -1001 Tunis

Les actionnaires de **SICAV L'EPARGNANT** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le **Mardi 22 avril 2025 à 09 heures** du matin, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque, Cité des sciences, 34 Rue Hédi Karray - El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Examen du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2024
- 2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024
- 3) Approbation du rapport du Conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024
- 4) Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales
- 5) Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2024
- 6) Affectation des résultats de l'exercice 2024
- 7) Fixation du montant des jetons de présence
- 8) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 25 février 1991
Siège social : Rue Hédi Nourra -1001 Tunis

Les actionnaires de **SICAV L'INVESTISSEUR** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le **mardi 22 avril 2025 à 14h:30** du matin, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque - 1^{er} étage, Cité des Sciences, 34, rue Hédi Karray – El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 9)** Examen du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2024
- 10)** Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024
- 11)** Approbation du rapport du Conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024
- 12)** Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales
- 13)** Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2024
- 14)** Affectation des résultats de l'exercice 2024
- 15)** Fixation du montant des jetons de présence
- 16)** Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication

بلاغ الشركات

بنك تونس العالمي

المقر الاجتماعى: 18، شارع الولايات المتحدة الأمريكية بتونس

مشروع لوائح

مشروع لوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 24 أبريل 2025 .

القرار الأول

بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة وتقرير مراقبي الحسابات عن نشاط البنك خلال السنة المالية 2024 صادقت الجلسة العامة على تقرير مجلس الإدارة بكامل محتواه.

تمت الموافقة على هذا القرار بـ

القرار الثاني

اطلعت الجلسة العامة على الميزانية وعلى جميع الحسابات والكشوف المتعلقة بالسنة المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2024

تمت الموافقة على هذا القرار بـ

القرار الثالث

بناء على أن الأرباح غير المجمعة المسجلة بالنسبة للسنة المالية 2024 حسب المعايير المحاسبية التونسية، و التي بلغت 10,516,107 - دولار أمريكي و أن الرصيد المرحل من السنة الماضية بلغ 74,028,975 دولار أمريكي قرر الحاضرون تخصيص مبلغ 84,545,082 - دولار أمريكي كما يلي:

دولار أمريكي	
1,000,000	احتياطي عام
5,000,000	توزيع أرباح
250,000	صندوق اجتماعي
78,295,082	رصيد مرحل
84,545,082	<u>المجموع</u>

تمت الموافقة على هذا القرار بـ

القرار الرابع

منحت الجلسة العامة أعضاء مجلس الإدارة مبلغا ماليا صافيا قدره ألف دولار مقابل ممارسة نشاطهم في شكل منحة حضور وفقا للفصل 204 لمجلة الشركات التجارية.

تمت الموافقة على هذا القرار بـ

القرار الخامس

أبرأت الجلسة العامة ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاما و نهائيا دون قيد في كل ما يتعلق بإدارة شؤون البنك للسنة المالية 2024.

تمت الموافقة على هذا القرار بـ

القرار السادس

قررت الجلسة العامة إعادة تعيين شركة Consulting Members Group – CMG، في شخص ممثلها القانوني السيد جميل قويدر لفترة ثانية، و تعيين شركة LEJ Audit في شخص ممثلها القانوني السيد باسم جدو كمراقبين لحسابات البنك للسنوات المالية الثلاث المقبلة: 2025-2026-2027.

تمت الموافقة على هذا القرار بـ

القرار السابع

فوضت الجلسة العامة كل الصلاحيات لمن يحمل نظيرا أو نسخة أو مضمونا من هذا المحضر قصد إتمام إجراءات الإيداع والنشر و كل الموجبات القانونية.

تمت الموافقة على هذا القرار بـ

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

**Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises
-BFPME-**

Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en date du 8 avril 2025. Ce projet annule et remplace celui publié au bulletin officiel N° 7333 du 2 avril 2025.

Décision n°1 :

En application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, et connaissance prise :

- du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale Extraordinaire ;
- des décisions issues de la réunion de travail ministérielle du 05 avril 2023 ;
- des dispositions des articles 29 et 31 de la loi de finances 2024 concernant l'institution de deux lignes de financement d'un montant de 20 millions de dinars pour l'octroi de crédits à moyen et long terme au profit des petites et moyennes entreprises dont la gestion sera attribuée à la Banque de financement des petites et moyennes entreprises,
- des dispositions des articles 50 et 51 de la loi de finances 2025 concernant la levée de fonds et de lignes de financement dont la gestion sera attribuée à la Banque de financement des petites et moyennes entreprises sur les ressources du Fonds national de l'emploi ;
- Le business plan de la Banque et ses orientations stratégiques futures pour la période 2024-2028 ;
- La décision de la Commission d'agrément à la Banque Centrale de Tunisie n°61 du 24 décembre 2024, relative à l'octroi d'un agrément de principe pour la réduction du capital de la Banque de financement des petites et moyennes entreprises, approuvée par décision de l'Assemblée générale extraordinaire en date 28 mars 2024, telle que modifiée par la décision du 31 juillet 2024.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide et approuve la non dissolution de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME).

Cette décision est adoptée à

Décision n°2 :

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer tous dépôts ou publication, chaque fois qu'il y aura lieu.

Cette décision est adoptée à

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES
Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2025. Ce projet annule et remplace celui publié au bulletin officiel N° 7332 du 28 mars 2025.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et la gestion du groupe, au titre de l'exercice 2024, approuve lesdits rapports.

Aussi, l'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2024 et les rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés y afférant, approuve lesdits états financiers.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne acte au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de reclasser les réserves pour réinvestissements exonérés d'un montant de 39 740 000, 000 TND - devenus disponibles - en réserves ordinaires, suite à la cession de titres et ce, conformément à l'article 39 du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration, de répartir le bénéfice net de l'exercice 2024, qui s'élève à 85 706 809,765 TND majoré du report à nouveau positif de 4 422 469,675 TND, soit un bénéfice distribuable de 90 129 279,440 TND et ce, comme suit :

Bénéfice distribuable	90 129 279,440	TND
- Réserves Ordinaires	55 000 000,000	TND
- Fonds social	1 000 000,000	TND
- Dividendes	29 376 000,000	TND
- Report à nouveau	4 753 279,440	TND

La date de mise en paiement des dividendes, soit 0,850 TND par action ou certificat d'investissement, est fixée le 02 juin 2025. Le règlement s'effectuera auprès des intermédiaires en Bourse et teneurs de comptes dépositaires des titres via TUNISIE CLEARING.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et accepte la démission de Madame Asmae Hajjami de ses fonctions d'Administrateur et ratifie la cooptation de Madame Anne Drebel en tant qu'administratrice et ce pour la durée restante du mandat de Madame Asmae Hajjami qui prendra fin à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Mme Anne Drebel en qualité d'administrateur et ce, pour une période de 3 ans. Elle exercera ainsi sa fonction d'Administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de **350 000,000 dinars à titre de jetons de présence** pour l'exercice 2024. L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer les modalités de distribution desdits jetons de présence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise, sur proposition du Conseil d'Administration, l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés en une ou plusieurs tranches d'un montant ne dépassant pas 200 millions de dinars, et délègue, conformément à l'article 331 du code des sociétés commerciales au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions de chaque émission.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de fixer les modalités et les conditions de chaque émission.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Banque ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

AVIS DES SOCIETES (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SMART TUNISIE

SIEGE SOCIAL : 9-9 BIS IMPASSE N° 3 RUE 8612 ZI CHARGUIA 1 – 2035 TUNIS

La Société SMART TUNISIE informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration, lors de sa réunion du jeudi 3 avril 2025, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2024 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés, relatifs à l'exercice 2024, qui ont été soumis aux Commissaires aux Comptes :

- Les états financiers individuels font apparaître un résultat net de 15 611 316 dinars.
- Les états financiers consolidés font apparaître un résultat net de 15 034 187 dinars.

Le Conseil d'Administration a décidé de :

- convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour le vendredi 25 avril 2025 à 9 heures au siège social au 9-9 Bis Impasse N° 3 Rue 8612 Zone Industrielle Charguia 1 Tunis.
- Proposer la distribution d'un dividende de 0,900 dinar par action :
 - à raison de 0,540 dinar à prélever sur la prime d'émission en exonération d'impôt.
 - à raison de 0,360 dinar à prélever sur les résultats reportés soumis à la retenue à la source au titre de l'impôt.

(*)Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIÉTÉS

CHANGEMENT DE DIRIGEANT

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°19-2008 du 26 août 2008
Siège social : Rue Hédi Noura – 1030 Tunis

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT informe ses actionnaires et le public que, suivant procès-verbal enregistré en date du 20 février 2025 à la recette des finances Nelson MANDELA-Tunis, son Conseil d'Administration réuni le 17 janvier 2025 a décidé de coopter Monsieur Marouen BEN SLIMEN en tant qu'administrateur et de le nommer en qualité de Président du Conseil d'Administration de la SICAV en remplacement de Monsieur Sami MEKKI.

2025 – AS – 0257

AVIS DES SOCIÉTÉS

CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

UNION CAPITAL

Intermédiaire en bourse - Agrément n° 22/94 du 19 septembre 1994

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0432569Q

Siège social : 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

La société UNION CAPITAL-intermédiaire en bourse porte à la connaissance du public qu'aux termes du procès-verbal enregistré à la Recette des Finances Cité Mahrajène-1082 Tunis, le 02 décembre 2024, Quittance n°62589, Enregistrement n°24705930 et dont une copie a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises en date du 28 janvier 2025 réception n° 20256699, son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 11 juin 2024, a décidé de transférer toute l'activité de la société au nouveau siège social sis au 1, Place Pasteur-1002 Tunis Belvédère.

2025 – AS – 0258

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	123,874	125,795	125,816
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	173,296	176,010	176,041
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UNION CAPITAL **	01/02/99	142,702	145,002	145,026
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	155,522	158,071	158,096
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	147,960	150,205	150,228
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	152,977	155,720	155,750
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	141,042	143,102	143,122
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	57,434	58,377	58,387
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	42,283	43,048	43,055
10	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	143,750	146,220	146,247
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	125,992	128,235	128,256
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	125,576	127,757	127,781
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	108,189	110,118	110,139
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	100,604	102,457	102,476
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	101,361	103,297	103,316
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE						
16	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	22,121	22,470	22,474
17	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	153,803	156,041	156,068
18	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	147,502	149,725	149,749
19	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,047	14,243	14,245
20	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	213,112	216,730	216,769
21	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	120,228	121,983	122,002
22	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	125,088	127,081	127,106
23	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	17,435	17,737	17,740
24	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	110,791	112,818	112,841
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	106,015	107,902	107,920
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE						
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,346	2,386	2,389
SICAV MIXTES						
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	76,296	78,261	78,246
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	158,301	165,159	165,106
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	114,137	122,510	122,619
30	AMEN ALLIANCES SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	131,813	133,753	133,775
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE						
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	167,736	175,899	176,168
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	628,033	651,908	652,651
33	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	149,426	146,911	146,902
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	208,817	212,685	212,257
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	115,011	125,004	124,842
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	162,164	168,075	167,898
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	191,263	203,783	203,440
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	174,699	185,822	185,546
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	28,699	31,479	31,465
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	107,771	110,765	110,788
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,191	1,258	1,257
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,236	1,322	1,324
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	-	100,105	100,121
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE						
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 694,541	2 782,322	2 787,159
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	266,280	286,957	285,368
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,507	3,728	3,750
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,104	3,259	3,277
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	50,086	51,939	52,343
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,510	1,529	1,531
50	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,344	1,397	1,408
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,366	1,457	1,472
52	FCP PERSONNEL UB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	17,980	19,046	19,198
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	13,154	14,720	14,730
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	18,288	19,562	19,761
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 750,273	5 992,839	5 990,753
SICAV ACTIONS						
56	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL **	10/04/00	105,131	117,306	117,214
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE						
57	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,424	1,550	1,563

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION							
SICAV OBLIGATAIRES							
58 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	16/05/24	4,642	114,248	115,839	115,856
59 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	22/05/24	5,447	102,013	103,552	103,571
60 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/05/24	6,567	109,949	111,857	111,878
61 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	20/05/24	5,887	107,369	108,831	108,847
62 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/24	5,222	113,029	114,677	114,694
63 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/24	6,728	108,635	110,475	110,495
64 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,621	107,323	107,341
65 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL **	17/12/01	30/05/24	5,857	109,900	111,647	111,665
66 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	30/05/24	7,070	110,285	112,121	112,140
67 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/24	5,885	108,149	109,642	109,658
68 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	103,109	103,127
69 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	05/01/00	6,692	106,862	108,776	108,796
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	30/05/24	3,542	110,373	111,874	111,886
71 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/24	6,162	106,425	108,116	108,133
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	104,505	104,516
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	110,492	112,053	112,070
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL **	15/11/93	16/04/24	6,058	105,970	107,660	107,679
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
75 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/24	5,372	115,670	117,955	117,973
76 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	7,103	107,952	109,760	109,780
77 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,640	112,925	114,668	114,687
78 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	103,605	103,625
79 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 083,461	1 101,055	1 101,221
80 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	10 779,263	10 967,303	10 969,337
81 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	105,974	107,891	107,912
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
82 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	31/05/24	7,697	111,308	113,358	113,501
83 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	107,643	109,773	109,951
SICAV MIXTES							
84 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	16/05/24	0,944	69,397	70,178	70,198
85 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/24	4,403	121,639	132,875	133,357
86 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL **	26/07/99	30/05/24	0,847	17,981	18,290	18,284
87 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	352,228	353,302
88 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 470,331	2 566,700	2 578,249
89 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	21/05/24	2,671	69,738	71,047	70,978
90 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	23/05/24	2,326	55,724	56,512	56,496
91 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL **	17/05/99	16/04/24	1,712	110,197	114,407	114,521
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
92 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	16/05/24	0,120	11,126	11,253	11,255
93 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	16/05/24	1,238	17,949	20,038	20,055
94 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	13/05/24	0,571	19,243	21,611	21,548
95 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	13/05/24	0,544	16,771	18,333	18,320
96 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/24	3,933	104,941	107,870	107,730
97 FCP AL IMITEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	94,163	93,998
98 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	98,066	97,899
99 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGES-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	116,264	116,255
100 UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL **	22/09/14	30/05/24	4,273	105,845	114,789	114,745
101 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	13,095	13,145
102 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	110,205	110,306
103 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	84,284	92,944	92,888
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
104 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	97,168	104,800	105,569
105 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	2,609	128,126	132,559	132,498
106 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	169,467	169,126
107 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/24	6,689	164,061	173,171	173,529
108 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	1,824	220,308	226,207	227,165
109 MAC ÉQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,330	202,935	207,446	208,146
110 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,985	199,122	205,433	206,210
111 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	27/05/24	0,281	29,858	32,352	32,542
112 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	11 520,927	12 150,844	12 238,648
113 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	En liquidation	En liquidation	En liquidation
114 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/24	3,107	104,448	112,399	113,494
115 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	5 640,928	5 878,070	5 893,172
116 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	12,301	12,326
117 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/24	8,627	181,073	188,609	189,004
118 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	12 473,115	13 496,835	13 514,237
119 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	22/05/24	511,502	11 297,464	12 037,088	12 094,835
120 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 843,923	11 112,376	11 152,615
121 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	11 344,005	11 974,746	12 050,245
122 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	05/04/24	509,993	10 896,061	11 170,188	11 207,766
123 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	11,152	11,964	11,981
124 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	-	-	111,359	118,648	119,296
125 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	104,085	104,295
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
126 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,196	129,208	134,564	134,422
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
127 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	10/05/24	32,661	1 116,878	1 207,417	1 208,408

* OPCVM en liquidation anticipée

** Initialement dénommé COFIB CAPITAL FINANCE

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite sa mise à jour par le déclassement de la « Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
26.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
27.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
28. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
29. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
30.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
31. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155

32. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
33. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
34.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
35. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
36.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
37. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
38.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
39. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
40. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
41. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
42. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
43. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
44. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
45. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
46. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
47.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
50.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
51. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
52. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
53.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
54. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
55. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
56. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
57.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
58. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
59.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
60. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
61. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
62. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
63. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
64. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
65. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
66.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
67. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
68. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000

69. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
70. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
71. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
72. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
73. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
74. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT" - En Liquidation -	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22 .Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233

31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326

69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
77. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
80.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
81. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
82. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
83.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
84.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
85.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
86.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
87.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
88.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
89.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
90.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
91.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
92.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
93.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
94.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
95.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA" "- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
96.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
97. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
98.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
99. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
100.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
101.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
102.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
103.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
104.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
105. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

106. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
107.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
108.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

45	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
46	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
56	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
58	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK- 1001 Tunis
62	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SALAMETT PLUS (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
81	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
97	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
100	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
114	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
115	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
117	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis

125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

* FCC en liquidation anticipée

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis

64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
----	------------------	-----------------	--

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUND I - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUND I - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

Avis des sociétés (*)

Communiqué de presse

Les Ciments de Bizerte « SCB »

Siege social : Sise Rue Habib Thameur BP 53 – 7000 Bizerte

**APPEL A CANDIDATURE
POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR
REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE LES CIMENTS DE BIZERTE POUR LES
EXERCICES
2025, 2026 et 2027**

1- Objet:

En application des exigences légales édictées l'article 38 du règlement général de la bourse et la décision générale du Conseil du Marché Financier n° 23 du 10 mars 2020, relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, la Société les Ciments de Bizerte lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires devant siéger à son Conseil d'Administration pour une période de 3 ans couvrant les exercices sociaux 2025-2026-2027.

On entend par actionnaires minoritaires, les actionnaires personnes physiques détenant individuellement au plus 0,5 % du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5% du capital.

A cet effet, la société les Ciments de Bizerte informe ses actionnaires minoritaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une Assemblée électorale qui sera convoquée par la société les Ciments de Bizerte dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la date de clôture de l'appel à candidature. Cette Assemblée sera réservée aux actionnaires minoritaires.

La nomination du représentant des actionnaires minoritaires au sein du conseil d'administration de la société les Ciments de Bizerte sera soumise à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024 qui sera convoquée au cours de l'année 2025.

2- Les critères d'éligibilité :

Les candidats éligibles à ce poste doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à leurs fonctions. Ils doivent être obligatoirement des personnes physiques, jouissant de leurs droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale.

Ne peuvent être candidat(e)s au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires:

- Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
- Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques,
- Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre

public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce,

- Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

Tout candidat à ce poste doit répondre aux conditions suivantes :

Le candidat éligible à ce poste doit remplir les conditions prévues par les articles 13-15-16-17 et 18 de la décision générale n° 23 du Conseil du Marché Financier du 10 Mars 2020.

- Doit justifier d'une participation individuelle dans le capital de la société les Ciments de Bizerte ne dépassant pas 0,5% (soit **220236 actions**).
- Doit avoir **au moins** un diplôme universitaire (maîtrise ou diplôme équivalent) et une expérience professionnelle **d'au moins** 10 ans dans l'un des domaines suivants : la gestion ou l'industrie
- Ne doit avoir aucun intérêt direct ou indirect avec la société les Ciments de Bizerte, ses actionnaires autres que minoritaires ou ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel ;
- Ne doit pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature, personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint, Président Directeur Général, directeur général, directeur général adjoint ou salarié de la société les Ciments de Bizerte ou d'une société appartenant au même groupe.
- Ne doit pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle la société les Ciments de Bizerte détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle le Président Directeur Général, (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans), le directeur général, le directeur général adjoint ou son salarié est administrateur ou membre du Conseil de surveillance ;
- Ne doit pas être, en même temps, membre du Conseil d'administration, du Conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.
- Ne doit pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société les Ciments de Bizerte ou d'une société concurrente;
- Ne doit pas être prestataire de service, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société les Ciments de Bizerte;
- Ne doit pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne doit pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier ;
- Ne doit pas être en situation de conflit d'intérêts au sens de la loi n° 2018-46 du 1er août 2018, relative à la déclaration de patrimoine et d'intérêts, et à la lutte contre l'enrichissement illicite et les conflits d'intérêts.

3- Composition du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'Administration de la société

- les Ciments de Bizerte présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature dûment remplie et signée légalisée par le candidat selon le modèle prévu en annexe 1,
 - Un curriculum vitae du candidat, accompagné des copies des diplômes et attestations justifiant les compétences, qualifications et expériences énoncées dans le CV,
 - Une copie de la carte d'identité nationale,
 - Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée légalisée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché financier n°23 du 10 mars 2020 et le présent appel à candidature, selon le modèle prévu en annexe 2 ,
 - Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date de dépôt du dossier de candidature,
 - Une attestation de propriété d'actions justifiant le taux de participation dans le capital de la société les Ciments de Bizerte.
 - La déclaration de l'impôt sur les revenus au titre de l'exercice comptable 2024
 - Tout dossier de candidature incomplet sera automatiquement éliminé par la société les Ciments de Bizerte.

4- Modalités et date limite de dépôt des dossiers de candidature :

La candidature doit être présentée obligatoirement dans une enveloppe fermée, libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de la société les Ciments de Bizerte et portant la mention suivante :

**« A NE PAS OUVRIR, APPEL A CANDIDATURE
POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR
REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE LES CIMENTS DE BIZERTE POUR LES
EXERCICES
2025, 2026 et 2027**

Le dossier de candidature doit parvenir par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception, ou par rapide poste, ou par porteur contre décharge, à l'adresse suivante :

Les Ciments de Bizerte – Rue Habib Thameur BP 53 – 7000 Bizerte

Et ce au plus tard le 25/04/2025 à 11h date limite de réception des candidatures. Le cachet du bureau d'ordre faisant foi.

Tout dossier de candidature parvenu hors délai ou ne respecte pas le mode d'envoi ne sera pas pris en compte par la société les Ciments de Bizerte.

5- Le processus d'examen des candidatures :

Dès la clôture de l'appel à candidature, la société les Ciments de Bizerte transmettra, pour avis, au Conseil du Marché Financier la liste préliminaire des candidats admis à concourir.

Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste qui ne respecte pas les conditions légales exigées.

Dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, la société les Ciments de Bizerte convoquera les actionnaires minoritaires en Assemblée électorale.

L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le

siteweb de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée électorale.

La liste des candidats retenus sera mise à la disposition des actionnaires minoritaires au siège social de la société les Ciments de Bizerte situé Rue Habib Thameur BP 53 – 7000 Bizerte.

Cette liste comporte les indications suivantes :

- Nom, prénom et date de naissance,
- Diplômes et qualifications, activités professionnelles au cours des dix (10) dernières années et notamment les fonctions qu'ils exercent ou qu'ils ont exercées dans d'autres sociétés,
- Pourcentage de participation dans le capital.

L'assemblée électorale est présidée par l'actionnaire minoritaire détenant le plus grand nombre d'actions. Le président est assisté de deux scrutateurs et d'un secrétaire désigné par les actionnaires présents, ils forment le bureau de l'assemblée. Il est établie une feuille de présence contenant le nom des actionnaires minoritaires ou de leur représentant, leur domicile et le nombre d'actions qu'ils détiennent où qu'ils représentent.

Les actionnaires minoritaires présents ou leurs mandataires doivent procéder à l'emargement de la feuille de présence ; celle-ci est certifiée par le bureau de l'assemblée électorale et déposée au siège de la société les Ciments de Bizerte à la disposition de tout requérant. Le nombre des actionnaires minoritaires présents ou représentés ainsi que la part du capital social leur revenant seront fixés sur la base de ladite feuille de présence.

L'assemblée électorale aura pour ordre du jour unique la désignation du représentant des actionnaires minoritaires. Elle ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires minoritaires présents ou représentés détiennent au moins le tiers des actions détenues par l'ensemble des actionnaires minoritaires. A défaut de quorum, une deuxième assemblée sera tenue sans qu'aucun quorum ne soit requis. Entre la première et la deuxième convocation un délai minimum de quinze (15) jours doit être observé.

Au cours de l'assemblée électorale, les actionnaires minoritaires doivent élire un seul candidat figurant sur la liste proposée. Nul ne peut prendre part à l'élection du représentant des actionnaires minoritaires, s'il exerce une fonction de direction ou d'administration au sein de la société les Ciments de Bizerte.

Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance. Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus. Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour.

Tout actionnaire minoritaire peut se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. Chaque mandataire ne peut représenter plus de trois actionnaires minoritaires au maximum.

La nomination du représentant des actionnaires minoritaires au sein du conseil d'administration de la société les Ciments de Bizerte sera soumise à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024 qui sera convoquée au cours de l'année 2025.

(*)Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe 1
Fiche de candidature

Nom et Prénom :

.....

Numéro CIN :

.....

Adresse :

.....

Téléphone : Fixe..... GSM :.....

E-mail

:.....

Profession/Activité :

.....

.....

Formation

Académique:.....

.....

.....

...

Autres qualifications :

.....

.....

.....

Expérience professionnelle :.....

.....

.....

Mandat(s) occupé(s) dans d'autres Conseil(s) d'Administration

:.....

.....

Signature légalisée

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e),.....

titulaire de la Carte d'Identité Nationale
numéro.....demeurant.....

au.....,

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'administration de la société les Ciments de Bizerte, déclare formellement sur l'honneur :

- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des sociétés commerciales ainsi que les interdictions mentionnées au sein de l'appel à candidature,
- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier n° 23 du 10 mars 2020 et le présent appel à candidature,
- Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes,
- Que j'exercerai mes fonctions avec honnêteté et loyauté
- Que je respecterai le secret professionnel et de ne pas utiliser les informations dont je prendrai connaissance du fait de l'exercice de mon mandat à des fins personnelles,
- Que je tiendrais le Conseil d'Administration, durant mon mandat, informé de toute situation de conflit d'intérêt ou de violation des conditions de l'avis d'appel à candidature lancé par la société les Ciments de Bizerte.

Signature légalisée

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

L'Amen Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 24 avril 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr. Borhene CHEBBI et Mr Chiheb GHANMI.

Amen Bank

Bilan

arrêté au 31/12/2024

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2024	31/12/2023
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1) 612 471	489 488
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2) 423 843	278 481
AC3	Créances sur la clientèle	(1-3) 7 299 493	7 166 533
AC4	Portefeuille-titres commercial	(1-4) 109 564	25 193
AC5	Portefeuille d'investissement	(1-5) 2 722 669	2 400 571
AC6	Valeurs immobilisées	(1-6) 463 915	442 663
AC7	Autres actifs	(1-7) 223 756	193 164
Total actifs		11 855 711	10 996 093
PA1	Banque Centrale, CCP	(2-1) 780 501	356 828
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2) 473 998	400 099
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	(2-3) 8 015 985	7 625 623
PA4	Emprunts et Ressources spéciales	(2-4) 699 628	862 999
PA5	Autres passifs	(2-5) 311 592	308 271
Total passifs		10 281 704	9 553 820
CP1	Capital	174 600	151 320
CP2	Réserves	1 169 026	1 095 658
CP4	Autres capitaux propres	423	423
CP5	Résultats reportés	1	1
CP6	Résultat de l'exercice	229 957	194 871
Total capitaux propres		1 574 007	1 442 273
Total capitaux propres et passifs		11 855 711	10 996 093

Amen Bank

État des engagements Hors Bilan

arrêté au 31/12/2024

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Passifs éventuels			
HB01	Cautions, Avals et autres garanties données 1)	(4- 735 835	871 859
HB02	Crédits documentaires 2)	(4- 558 128	268 639
HB03	Actifs donnés en garantie	(4-3) 767 945	354 301
Total passifs éventuels		2 061 908	1 494 799
Engagements donnés			
		(4-4)	
HB04	Engagements de financement donnés	1 392 835	1 294 055
HB05	Engagements sur titres	14 100	20 889
Total engagements donnés		1 406 935	1 314 944
Engagements reçus			
HB07	Garanties reçues	(4-6) 3 849 847	3 789 354

Etat de Résultat

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2024

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation bancaire			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(5-1) 818 463	774 315
PR2	Commissions (en produits)	(5-2) 151 778	147 020
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(5-3) 36 356	39 464
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(5-4) 203 382	185 051
Total Produits d'exploitation Bancaire		1 209 979	1 145 850
Charges d'exploitation bancaire			
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(5-5) (620 325)	(586 507)
CH2	Commissions encourues	(23 167)	(19 367)
Total Charges d'exploitation Bancaire		(643 492)	(605 874)
Produit net Bancaire		566 487	539 976
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs	(5-6) (81 049)	(93 091)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement	(5-7) 975	(2 434)
PR7	Autres produits d'exploitation	1 956	656
CH6	Frais de personnel	(5-8) (160 637)	(153 571)
CH7	Charges générales d'exploitation	(5-8) (56 714)	(52 284)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(5-8) (9 238)	(8 829)
Résultat d'exploitation		261 780	230 423
PR8/CH9	Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	(5-9) (4 869)	(2 013)
CH11	Impôt sur les bénéfices	(24 512)	(27 955)
Résultat sur les activités ordinaires		232 399	200 455
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	(5-10) (2 442)	(5 584)
Résultat de l'exercice		229 957	194 871
Résultat de base par action (en dinars)		(5-11) 6,585	6,439
Résultat dilué par action (en dinars)		6,585	6,439

Amen Bank

Etat de Flux de Trésorerie

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2024

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Activités d'exploitation	(6-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus portefeuille d'investissement)		997 850	951 275
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(645 396)	(591 869)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(74 896)	(58 285)
Prêts et avances / Remboursement des prêts et avances accordés à la clientèle		(165 655)	(356 426)
Dépôts / Retraits des dépôts de la clientèle		394 761	619 924
Titres de placement		(80 885)	49 272
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(221 527)	(152 726)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(72 725)	(21 610)
Impôts sur les bénéfices		(24 512)	(27 955)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		107 015	411 600
Activités d'investissement	(6-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		163 546	203 805
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(281 286)	(125 746)
Acquisitions / Cessions d'immobilisations		(28 769)	(53 262)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(146 509)	24 797
Activités de financement	(6-3)		
Emission d'emprunts		-	145 000
Remboursement d'emprunts		(115 489)	(27 421)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(47 882)	(80 131)
Dividendes versés		(97 450)	(54 207)
Mouvements sur fond social et de retraite		(773)	(564)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		(261 594)	(17 323)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(301 088)	419 074
Liquidités et équivalents de liquidités début de période		(116 538)	(535 612)
Liquidités et équivalents de liquidités fin de période	(6-4)	(417 626)	(116 538)

Amen Bank
Notes aux états financiers
Exercice clos au 31 Décembre 2024

I- Présentation de la banque

Amen Bank est une société anonyme au capital de 174 600 000 dinars, créée le 06 juin 1967, régie par la loi N°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Le siège social de la banque est sis à l'avenue Mohamed V, 1002, Tunis.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27/04/2023, le capital social de la banque a été porté de 132 405 mille dinars à 174 600 mille dinars et ce en 2 phases :

- ✓ Une première phase, réalisée en octobre 2023, qui a porté le capital de 132 405 mille dinars à 151 320 mille dinars par incorporation de réserves et création de 3 783 000 actions gratuites au nominal de cinq (5) dinars chacune,
- ✓ Une deuxième phase, réalisée en octobre 2024, qui a porté le capital de 151 320 mille dinars à 174 600 mille dinars par incorporation de réserves et création de 4 656 000 actions gratuites au nominal de cinq (5) dinars chacune.

Amen Bank est une banque de dépôt privée. Son capital social, divisé en 34 920 000 actions d'une valeur nominale de cinq 5 dinars chacune, est détenu à hauteur de 0,42% par des actionnaires étrangers.

Actionnaires	Montant	%
Actionnaires Tunisiens	173 859	99,58%
Actionnaires Etrangers	741	0,42%
Total	174 600	100%

II- Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers d'Amen Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96- 112 du 30 décembre 1996.

III- Méthodes et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers sont arrêtés au 31 décembre 2024 en appliquant les conventions et principes comptables prévus par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des méthodes comptables prévus par les normes comptables

notamment les normes sectorielles relatives aux établissements bancaires (Normes 21 à 25). Les méthodes comptables les plus significatives se résument comme suit :

1- Créances à la clientèle

1.1- Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

1.2- Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la BCT 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B 2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 6 mDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 6 mDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 6 mDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (bons de caisse, comptes à terme, comptes épargne,...) ;
- Les garanties reçues de l'Etat Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;

- Les garanties reçues du FNG (Fonds national de garantie) et la SOTUGAR ;
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :

- * Elle est inscrite sur le titre foncier ;

- * Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;

- * Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- * Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;

- * L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;

- * La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;

- * Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;

- * Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

1.3- Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

1.4- Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme matérialisés par des effets ou titres de crédit, sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte intitulé «agios réservés».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés

initialement parmi les produits de la banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

1.5- Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011

Provision collective

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20 telle que modifiée par la circulaire de la BCT 2025-01 du 29 janvier 2025, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT. Cette méthodologie prévoit :

- * Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité ;
- * Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N ;
rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ;
- * La majoration du taux de migration moyen par groupe par les taux Δ édictés par la BCT ;
- * L'attribution d'un taux de provisionnement par groupe tels que fixé au préalable par la BCT ;
- * L'application des taux de migrations majorés et les taux de provisionnement à l'encours des engagements 0 et 1 de chaque groupe.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à la constatation d'une dotation nette de 7 144 mDT.

Par ailleurs, la banque a procédé à la constatation d'une reprise de provision de l'ordre de 13 000 mDT sur le stock de provision forfaitaire de 18 000 mDT constitué en 2023. Ainsi la reprise nette de l'exercice

2024. s'est élevée à 5 856 mDT, faisant passer le stock de la provision collective de 185 250 mDT constituée en 2023 à 179 394 mDT en 2024.

1.6- Provisions additionnelles

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- * 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- * 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- * 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à la constitution d'un stock de provision de 198 108 mDT.

1.7- Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2015-12, les établissements de crédit peuvent reporter le paiement des tombées en principal et en intérêts échus ou à échoir en 2015 et 2016 au titre des crédits accordés aux entreprises opérant dans le secteur touristique.

Les dispositions de cette circulaire demeurent applicables aux créances échues en 2017 et ce, en vertu de la circulaire de la BCT N°2017-05 du 24 Juillet 2017,

Les établissements de crédit ayant procédé au report d'échéances ou ayant accordé de nouveaux crédits exceptionnels peuvent :

- Maintenir la classification arrêtée à fin décembre 2014 au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91- 24 susvisée ;
- Geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n° 91-24 susvisée.

Les établissements de crédit concernés sont tenus de ne pas comptabiliser les intérêts dont le remboursement a été reporté ainsi que les intérêts au titre des nouveaux prêts accordés durant les deux années de grâce parmi leurs revenus sauf en cas de recouvrement effectif.

Cette mesure n'est plus en vigueur.

L'application des dispositions de ladite circulaire a donné lieu à la constatation, des agios réservés, totalisant au 31 Décembre 2023 un montant de 5 297 mDT.

Au 31 décembre 2024, les agios réservés sur les créances relevant du secteur touristique des classes 0 et 1, s'élèvent à 1 318 mDT.

2- Portefeuille titres

2.1- Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

• Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

• Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement. Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Portefeuille d'investissement :

• Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

• Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

• Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

• Participation avec convention de rétrocession

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

2.2- Règles d'évaluation du portefeuille-titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées. La juste valeur est la valeur probable de négociation est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors des transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices ; l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

À la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

• Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat. Par ailleurs, les bons de trésors sont évalués via la courbe publiée par le Conseil du Marché Financier.

• Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

• Titres d'investissement

Il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements primes et / ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

* Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ; et

* Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3- Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de rétrocession sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3- Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2024 sont déduits du résultat.

4- Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2024 sont rajoutées au résultat.

5- Valeurs immobilisées

5.1- Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

5.2- Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière, le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées. Les immeubles hors exploitation destinés à la vente sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et abandonnés.

En vertu des dispositions de la norme comptable internationale IFRS 05 une entité doit classer un actif non courant ou un groupe d'actif comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée, principalement, par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

En effet, les immeubles hors exploitation introduits par voie de recouvrement sont acquis dans l'unique objectif de les céder et recouvrer les créances impayés.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individuelle et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

6- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds.

7- Règles de conversion des opérations en devises

Pour la couverture contre le risque de change, la banque a recours lorsqu'elle se trouve exposée à ce risque aux moyens usuels de couverture (SWAP de change, Contrats de change à terme...).

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté de la période.

8- Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2024. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2024.

Rubrique Bilan	Actifs	CV devises en mDT	Rubrique Bilan	Passifs	CV devises en mDT
AC 01	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	555 570	PA 01	Banque centrale, CCP	15 714
AC 02	Créances sur les établissements bancaires et financiers	72 016	PA 02	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	133 347
AC 03	Créances sur la clientèle	664 888	PA 03	Dépôts et avoirs de la clientèle	937 584
AC 07	Autres actifs	17 652	PA 04	Emprunts et ressources spéciales	2
			PA 05	Autres passifs	223 480
	Total Actifs	1 310 126		Total Passifs	1 310 126

9- Règle de prise en compte des différences de change en devises

Les résultats de change latents découlant des différences de positions de change ont été convertis en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour de décembre 2024 et pris en compte dans le résultat à fin du mois de décembre 2024.

10- Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

11- Application de la loi 41/2024 (2ème section de l'article 412-III (nouveau))

En application des dispositions de la note de la BCT n°10-2025 et conformément aux dispositions de l'article 412-III nouveau du code du commerce tel qu'il a été modifié par la loi n° 2024-41 du 2 août 2024, l'ensemble des demandes des clients répondant aux critères de la loi ont été traitées dans les délais réglementaires.

Ainsi, en application des dispositions des paragraphes 36 et 37 de la NCT 24, les revenus d'intérêts se rattachant aux prêts bénéficiant de la réduction de 50% du taux d'intérêt seront comptabilisés conformément aux nouveaux tableaux d'amortissement à mesure qu'ils sont courus.

L'impact de la loi sus visée au titre des demandes conformes à cette législation, reçues entre la date de sa promulgation et le 31 Décembre 2024, a été provisionné au niveau des états financiers de la banque.

Conformément au paragraphe 15 de la NCT 24, les prêts répondant aux conditions de bénéfice de la mesure de réduction de 50% du taux d'intérêt fixe, continuent à être comptabilisés à l'actif du bilan pour leurs valeurs nominales contractuelles.

IV- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1- Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2024 un montant de 612 471 mDT contre 489 488 mDT au 31.12.2023 et se compose comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	53 779	53 906	(127)	(0%)
BCT, CCP & TGT	558 692	435 582	123 110	28%
Total	612 471	489 488	122 983	25%

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	53 780	53 907	(127)	(0%)
Provisions sur caisse en dinars	(1)	(1)	-	0%
Sous Total (1)	53 779	53 906	(127)	(0%)
BCT	558 816	435 704	123 112	28%
Provisions sur BCT	(185)	(185)	-	0%
Sous Total (2)	558 631	435 519	123 112	28%
CCP	64	66	(2)	(3%)
Provisions sur CCP	(3)	(3)	-	0%
Sous Total (3)	61	63	(2)	(3%)
Total	612 471	489 488	122 983	25%

Note 1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2024 un montant de 423 843 mDT contre 278 481 mDT au 31.12.2023 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	48 758	31 334	17 424	56%
Prêts aux établissements bancaires	173 264	119 976	53 288	44%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	48	486	(438)	(90%)
Total créances sur établissements bancaires	222 070	151 796	70 274	46%
Avoirs en compte sur les établissements financiers	2	7	(5)	(71%)
Prêts aux établissements financiers	199 225	124 329	74 896	60%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	2 546	2 349	197	8%
Total créances sur établissements financiers	201 773	126 685	75 088	59%
Total	423 843	278 481	145 362	52%

Au 31.12.2024, aucune créance sur les établissements bancaires et financiers n'est douteuse.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements bancaires	222 070	-	-	-	222 070
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	48 758	-	-	-	48 758
Prêts aux établissements bancaires	173 264	-	-	-	173 264
Provisions sur les correspondants	-	-	-	-	-
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	48	-	-	-	48
Etablissements financiers	11 784	43 342	146 647	-	201 773
Avoirs en compte sur les établissements financiers	2	-	-	-	2
Prêts aux établissements financiers	9 236	43 342	146 647	-	199 225
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	2 546	-	-	-	2 546
Total	233 854	43 342	146 647	-	423 843

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
<u>Établissements bancaires</u>	-	-	222 070	222 070
Avoirs en compte sur les établissements Bancaires	-	-	48 758	48 758
Prêts aux établissements bancaires	-	-	173 264	173 264
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	-	-	48	48
<u>Établissements financiers</u>	-	35 750	166 023	201 773
Avoirs en compte sur les établissements financiers	-	-	2	2
Prêts aux établissements financiers	-	35 750	163 475	199 225
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	-	-	2 546	2 546
Total	-	35 750	388 093	423 843

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 1-3. Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2024 et 2023 se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle (1)	1 161 240	1 234 189	(72 949)	(6%)
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	5 788 247	5 539 826	248 421	4%
Crédits sur ressources spéciales (3)	350 006	392 517	(42 511)	(11%)
Total	7 299 493	7 166 532	132 961	2%

Aucune demande d'imputation n'est en cours d'étude chez les bailleurs de fonds pour les créances sur ressources spéciales.

(1) Les comptes débiteurs se détaillent au 31.12.2024 comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle	1 121 126	1 192 140	(71 014)	(6%)
Créances rattachées / Comptes débiteurs de la clientèle	40 114	42 049	(1 935)	(5%)
Total	1 161 240	1 234 189	(72 949)	(6%)

(2) Les autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires se subdivisent en :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Autres concours à la clientèle en dinars	5 118 095	4 882 807	235 288	5%
Autres concours à la clientèle en devises	670 152	657 019	13 133	2%
Total	5 788 247	5 539 826	248 421	4%

Au 31.12.2024, l'encours des créances sur la clientèle éligibles au refinancement est estimé à 1 214 millions de dinars contre 1 170 millions de dinars au 31.12.2023.

(3) Les crédits sur ressources spéciales sont composés de :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Créances sur ressources budgétaires	137 436	135 263	2 173	2%
Créances sur ressources extérieures	212 570	257 254	(44 684)	(17%)
Total	350 006	392 517	(42 511)	(11%)

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

(4) Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Montant brut des créances classées	1 074 315	1 188 611	(114 296)	(10%)
Provisions au 31/12/N-1	364 183	384 895	(20 712)	(5%)
Dotation de l'exercice	79 512	59 797	19 715	33%
Reprise de l'exercice	(31 525)	(27 465)	(4 060)	15%
Reprise de provision sur créances radiées et cédées	(75 669)	(53 044)	(22 625)	43%
Provisions au 31/12/N	336 500	364 183	(27 682)	(8%)
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	198 109	211 016	(12 908)	(6%)
Total net des créances	539 706	613 412	(73 706)	(12%)

(5) Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Montant brut des créances classées	1 074 315	1 188 611	(114 296)	(10%)
Montant brut des créances non classées	61 258	58 579	2 679	5%
Montant brut des créances touristiques non classées	80 199	133 238	(53 039)	(40%)
Agios réservés au 31/12/N-1	322 845	335 165	(12 320)	(4%)
Dotation aux agios réservés	102 633	95 383	7 250	8%
Reprise sur agios réservés sur créances touristiques	(3 979)	(2 363)	(1 616)	68%
Reprise sur agios réservés sur créances	(39 794)	(28 048)	(11 746)	42%
Reprise sur agios réservés sur créances radiées et cédées	(122 665)	(77 292)	(45 373)	59%
Total des agios réservés au 31/12/N	259 040	322 845	(63 805)	(20%)

(6) La répartition des agios réservés par nature d'engagements se présentent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Agios sur comptes débiteurs à la clientèle	127 759	166 216	(38 457)	(23%)
Agios sur autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	111 985	137 834	(25 849)	(19%)
Agios sur Engagements par signature	1 378	1 159	219	19%
Agios sur ressources extérieures	17 918	17 636	282	2%
Total net des agios réservés	259 040	322 845	(63 805)	(20%)

(7) La répartition des engagements bilan et hors bilan à la clientèle existant à la clôture de l'exercice selon leur classification se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Engagements classés C0 et C1	10 096 349	9 632 036	464 313	4,8%
Engagements classés C2, C3, C4 et C5 (a)	1 074 315	1 188 611	(114 296)	(9,6%)
Total des engagements (b)	11 170 664	10 820 647	350 017	3,2%
Agios réservés affectés aux engagements classés	(253 307)	(312 024)	58 717	(18,8%)
Provisions affectées aux engagements par signature	(2 766)	(2 910)	144	(4,9%)
Provisions affectées aux engagements classés	(333 734)	(361 273)	27 539	(7,6%)
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	(198 108)	(211 016)	12 908	(6,1%)
Total provisions et agios réservés (C)	(787 915)	(887 223)	99 308	(11,2%)
Taux de couvertures des engagements classés (c/a)	73,34%	74,64%	(1,3%)	(1,7%)
Taux de couvertures des engagements classés hors agios réservés	65,12%	65,62%	(0,5%)	(0,8%)
Taux des engagements classés (a/b)	9,62%	10,98%	(1,4%)	(12,4%)
Agios réservés affectés aux engagements non classés	(4 415)	(5 524)	1 109	(20,1%)
Agios réservés sur le secteur touristique courants	(1 318)	(5 297)	3 979	(75,1%)
Provisions collectives affectées aux engagements courants (Cir 2025-01)	(179 394)	(185 250)	5 856	(3,2%)
Total des provisions et agios réservés affectés aux engagements courants	(185 127)	(196 071)	10 944	(5,6%)
Total général des provisions et agios réservés (d)	(973 042)	(1 083 294)	110 252	(10,2%)
Taux de couverture de l'ensemble des engagements (d/b)	8,71%	10,01%	(1,3%)	(13,0%)

Le stock de provisions autre que celles affectées aux engagements par signature et d'agios réservés ont été en totalité présentés en déduction de la sous rubrique (2) et se présentent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Provisions sur créances (AC 03)	711 236	757 539	(46 303)	(6%)
Provisions sur créances classées	333 734	361 273	(27 539)	(8%)
Provisions collectives	179 394	185 250	(5 856)	(3%)
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	198 108	211 016	(12 908)	(6%)
Provisions sur engagements par signature	2 766	2 910	(144)	(5%)
Provisions sur engagements par signature	2 766	2 910	(144)	(5%)
Total provisions sur créances	714 002	760 449	(46 447)	(6%)
Agios réservés affectés aux engagements classés	253 307	312 024	(58 717)	(19%)
Agios réservés affectés aux engagements non classés	4 415	5 524	(1 109)	(20%)
Agios réservés affectés aux engagements relevant du secteur touristique courant	1 318	5 297	(3 979)	(75%)
Total agios réservés	259 040	322 845	(63 805)	(20%)
Total général des provisions et agios réservés	973 042	1 083 294	(110 252)	(10%)

(8) La répartition de la totalité du portefeuille engagements de la banque au 31.12.2024 par classe de risque et par nature d'engagement se présente comme suit :

Classe / Nature d'engagement	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Total
Découvert	472 298	117 791	18 665	75 409	447 197	1 653	1 133 013
Escomptes	389 142	27 598	136	321	7 999	11	425 207
Crédit court terme	1 136 974	155 011	2 292	6 829	98 827	86	1 400 019
Crédit moyen et long terme	4 350 606	773 867	9 563	19 987	377 339	116	5 531 478
Engagements par signature	2 617 863	55 199	93	552	7 240	-	2 680 947
Total	8 966 883	1 129 466	30 749	103 098	938 602	1 866	11 170 664
Dont impayés	19 389	134 335	3 536	9 439	375 734	248	542 681

(9) La répartition par secteur d'activité des crédits octroyés sous forme de décaissements et engagements par signature se présente comme suit au 31 décembre 2024 :

Secteur d'activité	2 024	%	2 023	%
I - Agriculture	105 807	0,95%	113 681	1,05%
II - Industrie	3 490 612	31,25%	3 293 086	30,43%
Mine	100 516	0,90%	11 833	0,11%
Energie	129 713	1,16%	113 149	1,05%
Industrie agroalimentaire	1 118 607	10,01%	1 067 006	9,86%
Matériaux de construction	445 011	3,98%	420 298	3,88%
Industrie mécanique et électronique	427 107	3,82%	411 149	3,80%
Chimie et caoutchouc	371 969	3,33%	326 651	3,02%
Industrie Pharmaceutiques	275 799	2,47%	273 375	2,53%
Textile	22 003	0,20%	19 593	0,18%
Habillement et cuir	46 224	0,41%	50 837	0,47%
Bois, liège et ameublement	28 845	0,26%	31 426	0,29%
Papier, imprimerie et industries diverses	258 925	2,32%	280 716	2,59%
Bâtiment et travaux publics	175 516	1,57%	196 549	1,82%
Briqueteries	90 378	0,81%	90 503	0,84%
III - Services	7 574 245	67,80%	7 413 880	68,52%
Transport	175 950	1,58%	196 607	1,82%
Télécommunications	193 036	1,73%	94 979	0,88%
Tourisme	596 780	5,34%	613 629	5,67%
Commerce agroalimentaire	318 828	2,85%	311 001	2,87%
Commerce matériaux de construction	82 499	0,74%	111 699	1,03%
Commerce quincaillerie et assimilés	87 409	0,78%	70 603	0,65%
Commerce textile et cuir	124 298	1,11%	133 765	1,24%
Commerce divers	510 854	4,57%	486 072	4,49%
Commerce Automobiles & Véhicules	525 212	4,70%	493 454	4,56%
Grande distribution	84 331	0,75%	91 005	0,84%
Santé	208 301	1,86%	222 344	2,05%
Finance	571 838	5,12%	406 966	3,76%
Leasing et factoring	397 141	3,56%	319 980	2,96%
Institution de microfinances	158 155	1,42%	169 589	1,57%
Loisirs et cultures	97 042	0,87%	102 371	0,95%
Particuliers	2 233 784	20,00%	2 357 476	21,79%
Promotion immobilière	812 258	7,27%	779 114	7,20%
Divers	396 528	3,55%	453 226	4,19%
Total	11 170 664	100%	10 820 647	100%

Les engagements (hors ceux accordés au secteur public) relatifs aux dix premiers groupes d'affaire représentent 17,04% du total des engagements de la banque au 31.12.2024.

(10) La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle se présente comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	1 161 240	-	-	-	1 161 240
Comptes débiteurs de la clientèle	1 121 126	-	-	-	1 121 126
Créances rattachées	40 114	-	-	-	40 114
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	959 304	1 393 200	2 740 745	694 998	5 788 247
Autres concours à la clientèle en dinars	729 189	1 153 744	2 584 764	650 398	5 118 095
Autres concours à la clientèle en devises	230 115	239 456	155 981	44 600	670 152
Crédits sur ressources spéciales	67 521	68 568	141 966	71 951	350 006
Créances sur ressources budgétaires	36 192	15 074	46 821	39 349	137 436
Créances sur ressources extérieures	31 329	53 494	95 145	32 602	212 570
Total	2 188 065	1 461 768	2 882 711	766 949	7 299 493

(11) La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle se détaille comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	-	815	1 160 425	1 161 240
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	-	19 033	5 769 214	5 788 247
Autres concours à la clientèle en dinars	-	19 033	5 099 062	5 118 095
Autres concours à la clientèle en devises	-	-	670 152	670 152
Crédits sur ressources spéciales	-	-	350 006	350 006
Créances sur ressources budgétaires	-	-	137 434	137 434
Créances sur ressources extérieures	-	-	212 572	212 572
Total	-	19 848	7 279 645	7 299 493

Note 1-4. Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2024 un solde de 109 564 mDT contre un solde de 25 193 mDT au 31.12.2023 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Titres de placement	109 564	25 193	84 371	335%
Titres à revenu fixe	82 311	-	82 311	100%
Bons de trésor	82 252	-	82 252	100%
Créances rattachées / Bons de trésor	59	-	59	100%
Titres à revenu variable	27 253	25 193	2 060	8%
Actions cotées	30 640	29 120	1 520	5%
Provisions pour moins-value latente des actions	(3 387)	(3 959)	572	(14%)
Créances rattachées sur titre à revenu variable	-	32	(32)	(100%)
Total	109 564	25 193	84 371	335%

Au 31.12.2024, la plus-value latente sur les actions cotées et les titres de placements est établie à 187 mDT

La ventilation des titres de transactions et de placements par nature de l'émetteur, se détaille comme suit :

Rubrique	Organismes publics	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Titres à revenu fixe	-	-	-	82 311	82 311
Bons de trésor	-	-	-	82 311	82 311
Titres à revenu variable	-	-	-	27 253	27 253
Actions	-	-	-	27 253	27 253
Titres de placement	-	-	-	109 564	109 564

Les mouvements de provisions sur les actions se présentent comme suit en 2024 et comparativement à 2023 :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Montant brut des titres de placement à revenu variable	30 640	29 120	1 520	5%
Créances rattachées sur titre à revenu variable	-	33	(33)	(100%)
Provisions au 31/12/N-1	(3 959)	(3 075)	(884)	29%
Dotation de l'exercice	(902)	(2 113)	1 211	(57%)
Reprise de provisions	1 474	1 229	245	20%
Provisions au 31/12/N	(3 387)	(3 959)	573	(14%)
Total net des titres de placement	27 253	25 193	2 060	8%

Note 1-5. Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2024 un solde de 2 722 669 mDT contre 2 400 571 mDT au 31.12.2023. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Titres d'investissement (1)	2 443 383	2 138 328	305 055	14%
Titres de participation (2)	87 454	77 897	9 557	12%
Parts dans les entreprises associées (3)	163 488	152 510	10 978	7%
Parts dans les entreprises liées (4)	14 216	14 216	-	0%
Participation avec convention en rétrocession (5)	14 128	17 620	(3 492)	(20%)
Total	2 722 669	2 400 571	322 098	13%

Au 31.12.2024, la plus-value latente sur les actions cotées et les titres d'investissement est établie à 163 mDT.

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Description	Titres d'investissement hors fonds gérés	Titres d'investissements fonds gérés	Titres participatifs	Titres de participation	Part des entreprises associées	Part des entreprises liées	Participation avec convention en rétrocession	Total
Valeur brute au 31/12/2023	1 388 894	715 521	1 000	112 987	168 700	14 225	26 289	2 427 616
Montant restant à libérer	-	-	-	(20 820)	-	-	-	(20 820)
Créances rattachées	52 082	4 921	65	93	-	-	-	57 161
Provisions	(300)	(23 855)	-	(14 363)	(16 190)	(9)	(8 669)	(63 386)
Total net au 31/12/2023	1 440 676	696 587	1 065	77 897	152 510	14 216	17 620	2 400 571
Acquisition/Reclassement 2024	543 946	150 226	-	7 379	10 978	-	-	712 529
Cessions/ Réduction de capital 2024	(347 400)	(79 164)	(1 000)	(4 949)	-	-	(3 181)	(435 694)
Valeur brute au 31/12/2024	1 585 440	786 584	-	115 417	179 678	14 225	23 108	2 704 452
Montant restant à libérer	-	-	-	(14 100)	-	-	-	(14 100)
Créances rattachées	68 803	27 873	-	321	-	-	-	96 997
<i>Dotations</i>	-	(1 160)	-	(473)	-	-	(312)	(1 945)
<i>Reprise</i>	-	-	-	652	-	-	-	652
Provisions	(300)	(25 017)	-	(14 184)	(16 190)	(9)	(8 980)	(64 680)
Total net au 31/12/2024	1 653 943	789 440	-	87 454	163 488	14 216	14 128	2 722 669

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2024 et au 31.12.2023 :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Bons de trésor	975 314	1 000 654	(25 340)	(3%)
Bons de trésor	945 184	974 214	(29 030)	(3%)
Créances rattachées	30 130	26 440	3 690	14%
Obligations	678 629	440 022	238 607	54%
Obligations brutes	640 256	414 681	225 575	54%
Provisions sur obligations	(300)	(300)	-	0%
Créances rattachées	38 673	25 641	13 032	51%
Fonds gérés	789 440	696 587	92 853	13%
Encours brut des fonds gérés	786 584	715 521	71 063	10%
Provisions sur fonds gérés	(25 017)	(23 855)	(1 162)	5%
Créances rattachées	27 873	4 921	22 952	466%
Titres participatifs	-	1 065	(1 065)	(100%)
Montant brut des titres participatifs	-	1 000	(1 000)	(100%)
Créances rattachées / titres participatifs	-	65	(65)	(100%)
Total	2 443 383	2 138 328	305 055	14%

La ventilation des titres d'investissements par nature de l'émetteur, se détaille comme suit :

Rubrique	Organismes publics	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Bons de trésor	-	-	-	975 314	975 314
Obligations	-	-	7 298	671 331	678 629
Fonds gérés	-	-	-	789 440	789 440
Total	-	-	7 298	2 436 085	2 443 383

(2) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2024 et au 31.12.2023 :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Titres de participation	115 417	112 987	2 430	2%
Provisions sur titres de participation	(14 184)	(14 363)	179	(1%)
Créances rattachées sur titres de participation	321	93	228	245%
Montant restant à libérer sur titres de participation	(14 100)	(20 820)	6 720	(32%)
Total	87 454	77 897	9 557	12%

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Description	31/12/2024					31/12/2023			
	% de détention	Montant Souscrit	Montant restant à libérer	Montant libéré	Provision	Montant Souscrit	Montant restant à libérer	Montant libéré	Provision
Titres cotés		12 088	-	12 088	(2 957)	13 506	-	13 506	(3 139)
PGH	0,40%	9 115	-	9 115	-	9 115	-	9 115	-
SIPHAX AIRLINES	3,59%	2 000	-	2 000	(2 000)	2 000	-	2 000	(2 000)
MIP	4,71%	973	-	973	(957)	973	-	973	(944)
Titres non cotés		103 329	14 100	89 229	(11 227)	99 481	20 820	78 661	(11 224)
FCPR INKHAD	56,00%	28 000	7 000	21 000	-	28 000	13 720	14 280	-
FCPR AMEN CAPITAL 3	43,01%	6 732	-	6 732	-	10 000	-	10 000	-
FCP AFRICAMEN	37,24%	9 583	5 833	3 750	(598)	9 583	5 833	3 750	(598)
BATAM	13,71%	5 490	-	5 490	(5 490)	5 490	-	5 490	(5 490)
FCPR FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	10,00%	5 000	-	5 000	(962)	5 000	-	5 000	(940)
FCPR AMEN CAPITAL 4	37,18%	5 000	1 267	3 733	-	5 000	1 267	3 733	-
FCPR TANMYA	16,67%	5 000	-	5 000	-	5 000	-	5 000	-
FCPR AMEN CAPITAL	100,00%	3 120	-	3 120	(614)	3 120	-	3 120	(594)
FCPR AMEN CAPITAL 2	68,80%	3 131	-	3 131	(353)	3 131	-	3 131	(329)
ADVANS TUNISIE	8,61%	2 152	-	2 152	-	2 152	-	2 152	-
FCPR SWING	16,00%	2 000	-	2 000	(561)	2 000	-	2 000	(561)
FCP MAC CROISSANCE	71,75%	2 028	-	2 028	-	1 904	-	1 904	(92)
FCPR TUNINVEST CROISSANCE	10,90%	1 921	-	1 921	-	1 921	-	1 921	-
FCPR MAXULA ESPOIR	9,36%	1 500	-	1 500	(545)	1 500	-	1 500	(494)
ALTERMED APEF	7,38%	1 346	-	1 346	(620)	1 346	-	1 346	(552)
UNION DE FACTORING	9,24%	1 387	-	1 387	-	1 387	-	1 387	-
FCP SICAV MAC EPARGNANT	27,34%	1 509	-	1 509	-	1 369	-	1 369	-
MICROCRED TUNISIE SA	10,00%	1 200	-	1 200	-	1 200	-	1 200	-
FCP AMEN SELECTION	71,66%	1 040	-	1 040	-	1 001	-	1 001	(30)
FCPR FONDS DE DEVELOPPEME REGIONAL 2	6,02%	1 000	-	1 000	(136)	1 000	-	1 000	(109)
SOCIETE TUNIS CENTER	9,38%	938	-	938	-	938	-	938	-
FCP MAC EQUILIBRE	38,40%	914	-	914	-	914	-	914	-
FCPR TUNISIAN DEVELOPPEMENT	10,53%	653	-	653	(378)	803	-	803	(146)
PHENICIA SEED FUND	10,06%	790	-	790	(529)	790	-	790	(515)
LA MARINE HAMMEMET SUD	3,59%	700	-	700	(168)	700	-	700	(168)
COTUNACE	3,22%	689	-	689	-	689	-	689	-
LA MAISON DES BANQUES	7,16%	588	-	588	-	588	-	588	-
FCRP RELANCE PLUS	14,00%	7 000	-	7 000	-	-	-	-	-
FCP Smart Traker Fund	6,69%	427	-	427	-	401	-	401	-
SOCIETE INTER-BANK SERVICE	3,10%	400	-	400	-	400	-	400	(335)
TUNISIE CLEARING	3,67%	388	-	388	-	347	-	347	-
STE Dev Exp Zarzis	5,02%	300	-	300	-	300	-	300	-
SOCIETE MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	280	-	280	-	280	-
SIBTEL	6,74%	236	-	236	-	236	-	236	-
MAXULA D'INVESTISSEMENT SICAV	8,34%	200	-	200	-	200	-	200	-
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	5,00%	150	-	150	-	150	-	150	-
S T H Djerba	-	193	-	193	(193)	193	-	193	(193)
S.O.D.I.N.O	0,26%	100	-	100	(49)	100	-	100	(49)
STEG ENERGIES RENOUVELABLES	8,00%	100	-	100	-	100	-	100	-
SAGES	15,10%	76	-	76	-	76	-	76	-
AUTRES	-	68	-	68	(31)	59	-	59	(29)
Total		115 417	14 100	101 317	(14 184)	112 987	20 820	92 167	(14 363)

La banque n'exerce aucune influence notable sur les FCP et les FCPR raison pour laquelle ils ne font pas partie du périmètre de consolidation au 31.12.2024.

(3) Parts dans les entreprises associées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2024 et au 31.12.2023 :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Part dans les entreprises associées	179 678	168 700	10 978	7%
Provisions sur parts dans les entreprises associées	(16 190)	(16 190)	-	0%
Total	163 488	152 510	10 978	7%

Le détail des parts dans les entreprises associées se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2024	Provision 31/12/2024	31/12/2023	Provision 31/12/2023
Titres cotés		45 358	-	45 045	-
TUNISIE LEASING & FACTORING	37,61%	45 358	-	45 045	-
Titres non cotés		134 320	(16 190)	123 655	(16 190)
MAGHREB LEASING ALGERIE	58,11%	73 022	-	62 882	-
TLG FINANCE	23,63%	12 211	(12 211)	12 211	(12 211)
AMEN SANTE	19,00%	16 214	(3 763)	16 213	(3 763)
EL IMRANE	20,00%	1 400	-	1 400	-
HAYETT	25,00%	3 013	-	3 013	-
EL KAWARIS	20,00%	660	-	660	-
TUNISYS	20,00%	300	-	300	-
SUNAGRI	27,00%	216	(216)	216	(216)
SICAV AMEN	9,65%	2 465	-	2 309	-
TUNINVEST INNOVATION SICAR	27,27%	136	-	136	-
AMEN PREMIERE	0,14%	1 074	-	1 074	-
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE	30,00%	11 154	-	11 154	-
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	18,33%	3 931	-	3 931	-
AMEN ALLIANCE SICAV	13,75%	8 524	-	8 156	-
Total		179 678	(16 190)	168 700	(16 190)

Les parts dans les entreprises associées sont totalement libérées au 31.12.2024.

(4) Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2024 et au 31.12.2023 :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Part dans les entreprises liées	14 225	14 225	-	0%
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(9)	(9)	-	0%
Total	14 216	14 216	-	0%

Le détail des parts dans les entreprises liées se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2024	Provision 31/12/2024	31/12/2023	Provision 31/12/2023
SOGEREC	99,97%	4 297	-	4 297	-
SICAR AMEN	88,20%	2 205	-	2 205	-
AMEN INVEST	63,30%	1 494	-	1 494	-
LE RECOUVREMENT	99,88%	300	-	300	-
AMEN CAPITAL	51,00%	300	-	300	-
STE GEST IMMOBILERE	99,77%	299	-	299	-
SMART RECOVERY	70,00%	210	-	210	-
AMEN PROJECT	53,01%	125	(9)	125	(9)
FIRST PAY	99,89%	4 995	-	4 995	-
Total		14 225	(9)	14 225	(9)

Les parts dans les entreprises liées sont totalement libérées au 31.12.2024.

(5) Titres avec convention de rétrocession

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2024 et au 31.12.2023 :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Part avec convention en rétrocession	23 108	26 289	(3 181)	(12%)
Provisions sur participation avec convention en rétrocession	(8 980)	(8 669)	(311)	4%
Total	14 128	17 620	(3 492)	(20%)

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

Filiale	Adresse	Activité	% De détention	Capitaux propres 2024	Résultat net 2024
SICAR AMEN	Amen Bank	SICAR	88,20%	20 669	4 474
LE RECOUVREMENT	Amen Bank	Société de recouvrement de créances	99,88%	8 639	2 173
AMEN PROJECT	Amen Bank	Société d'investissement	53,01%	232	(10)
SOGEREC	Immeuble Carthagène – office Mont Plaisir	Société de recouvrement de créances	99,97%	4 711	(455)
AMEN CAPITAL	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	51,00%	1 957	58
AMEN INVEST	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Intermédiaire en Bourse	63,30%	4 428	671
GEST IMMO	Immeuble AMEN BANK Zone Industrielle Charguia1	Promotion immobilière	99,77%	1 429	21
SMART RECOVERY	Immeuble Carthagène Offices Mont plaisir	Société de recouvrement de créances	70,00%	(182)	(155)
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	(*) 0,00%	103	16
FIRST PAY	Amen Bank	Etablissement de paiement	99,89%	4 985	-

(*) La banque détient indirectement 99,90% du capital de la société "Amen Corporate Finance" à travers sa filiale Amen capital ce qui nous permet de la classer en tant qu'entreprise filiale.

Note 1-6.Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2024 un solde de 463 915 mDT contre un solde de 442 663 mDT au 31.12.2023 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Immobilisations incorporelles	4 392	1 372	3 020	220%
Immobilisations incorporelles	16 300	12 605	3 695	29%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(11 724)	(11 049)	(675)	6%
Provisions sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	0%
Immobilisations corporelles	453 866	434 757	19 109	4%
Immobilisations corporelles	561 270	535 489	25 781	5%
Amortissement des immobilisations corporelles	(107 207)	(100 536)	(6 671)	7%
Provisions sur immobilisations corporelles	(197)	(197)	-	0%
Immobilisations encours	5 657	6 534	(877)	(13%)
Immobilisations encours	5 657	6 534	(877)	(13%)
Total	463 915	442 663	21 252	5%

Aucune garantie ou sûreté n'est consentie à des tiers sur les immobilisations de la banque.

Le montant des immobilisations détenues par la banque et prêtes à être cédées totalisent au 31.12.2024 un montant de 333 897 mDT.

Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et de cessions, se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATION ARRETE AU 31/12/2024									
Description	Valeur Brute au 31/12/2023	Acquisition	Cession / Transfert	Valeur Brute au 31/12/2024	Amort / Provision Cumul au 31/12/2023	Dotations	Reprise /Sortie	Amort Cumul au 31/12/2024	VCN au 31/12/2024
1) Immobilisations Incorporelles	12 605	3 695	-	16 300	(11 233)	(675)	-	(11 908)	4 392
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>12 605</u>	<u>278</u>	<u>-</u>	<u>12 883</u>	<u>(11 233)</u>	<u>(675)</u>	<u>-</u>	<u>(11 908)</u>	<u>975</u>
Fonds de commerce	184	-	-	184	(184)	-	-	(184)	-
Logiciels	11 456	278	-	11 734	(10 119)	(665)	-	(10 784)	950
Droit au bail	965	-	-	965	(930)	(10)	-	(940)	25
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>-</u>	<u>3 417</u>	<u>-</u>	<u>3 417</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>3 417</u>
Logiciels hors exploitation	-	3 417	-	3 417	-	-	-	-	3 417
2) Immobilisations Corporelles	535 487	45 238	(19 455)	561 270	(100 730)	(7 928)	1 254	(107 404)	453 866
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>163 369</u>	<u>1 611</u>	<u>(898)</u>	<u>164 082</u>	<u>(52 012)</u>	<u>(3 760)</u>	<u>185</u>	<u>(55 587)</u>	<u>108 495</u>
Terrains d'exploitation	42 275	-	-	42 275	-	-	-	-	42 275
Bâtiments	80 521	-	(791)	79 730	(23 723)	(1 593)	82	(25 234)	54 496
Aménagements de bâtiments	40 573	1 611	(107)	42 077	(28 289)	(2 167)	103	(30 353)	11 724
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>316 828</u>	<u>37 657</u>	<u>(17 555)</u>	<u>336 930</u>	<u>(6 435)</u>	<u>(407)</u>	<u>14</u>	<u>(6 828)</u>	<u>330 102</u>
Bâtiments	316 828	37 657	(17 555)	336 930	(6 435)	(407)	14	(6 828)	330 102
Mobiliers de bureau	<u>11 525</u>	<u>623</u>	<u>(248)</u>	<u>11 900</u>	<u>(8 624)</u>	<u>(817)</u>	<u>238</u>	<u>(9 203)</u>	<u>2 697</u>
Matériels de transport	<u>5 605</u>	<u>1 607</u>	<u>(509)</u>	<u>6 703</u>	<u>(3 384)</u>	<u>(660)</u>	<u>507</u>	<u>(3 537)</u>	<u>3 166</u>
Matériels informatique	<u>17 201</u>	<u>2 261</u>	<u>(245)</u>	<u>19 217</u>	<u>(13 555)</u>	<u>(1 352)</u>	<u>310</u>	<u>(14 597)</u>	<u>4 620</u>
Machines DAB	<u>9 546</u>	<u>906</u>	<u>-</u>	<u>10 452</u>	<u>(7 485)</u>	<u>(393)</u>	<u>-</u>	<u>(7 878)</u>	<u>2 574</u>
Coffres forts	<u>2 555</u>	<u>75</u>	<u>-</u>	<u>2 630</u>	<u>(2 061)</u>	<u>(53)</u>	<u>-</u>	<u>(2 114)</u>	<u>516</u>
Autres immobilisations	<u>8 858</u>	<u>498</u>	<u>-</u>	<u>9 356</u>	<u>(7 174)</u>	<u>(486)</u>	<u>-</u>	<u>(7 660)</u>	<u>1 696</u>
3) Immobilisations encours	6 534	2 868	(3 745)	5 657	-	-	-	-	5 657
Immobilisations corporelles encours	4 214	1 869	(1 712)	4 371	-	-	-	-	4 371
Immobilisations incorporelles encours	2 320	999	(2 033)	1 286	-	-	-	-	1 286
Total	554 626	51 801	(23 200)	583 227	(111 963)	(8 603)	1 254	(119 312)	463 915

Note 1-7. Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2024 un montant de 223 756 mDT contre un montant de 193 164 mDT et se détaillant comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	40 090	25 647	14 443	56%
<u>Comptes d'attente</u>	<u>39 007</u>	<u>21 846</u>	<u>17 161</u>	<u>79%</u>
Comptes d'attente de la salle de marché	3 651	(141)	3 792	(2693%)
Comptes d'attente de la compensation	15 266	8 720	6 546	75%
Autres comptes d'attente	20 090	13 267	6 823	51%
<u>Comptes de régularisation</u>	<u>1 083</u>	<u>3 801</u>	<u>(2 718)</u>	<u>(72%)</u>
Autres	183 666	167 517	16 149	10%
Stock en matières, fournitures et timbres	229	787	(558)	(71%)
Etat, impôts et taxes	28 958	21 261	7 697	36%
Allocations familiales	489	673	(184)	(27%)
Dépôts et cautionnements	102	102	(0)	(0%)
Opérations avec le personnel	121 816	111 916	9 900	9%
Débiteurs divers	25 979	28 938	(2 959)	(10%)
Créances sur l'Etat	138	392	(254)	(65%)
Autres	5 955	3 448	2 507	73%
Total	223 756	193 164	30 592	16%

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(9 710)	(13 585)	3 875	(29%)
Provisions sur comptes d'attente de la salle de marché	(4 835)	(7 331)	2 496	(34%)
Provisions sur comptes d'attente de la compensation	(3 604)	(4 983)	1 379	(28%)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 271)	(1 271)	-	0%
Provisions sur autres comptes	(16 514)	(16 824)	310	(2%)
Provisions sur opérations avec le personnel	(692)	(692)	-	0%
Provisions sur débiteurs divers	(1 295)	(1 295)	-	0%
Provisions sur autres comptes	(14 527)	(14 837)	310	(2%)
Total	(26 224)	(30 409)	4 185	(14%)

Les mouvements des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit :

Description	31/12/2023	Dotation	Reprise	31/12/2024
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(13 585)	-	3 874	(9 710)
Provisions sur comptes d'attente de la salle de marché	(7 331)	-	2 495	(4 835)
Provisions sur comptes d'attente de la compensation	(4 983)	-	1 379	(3 604)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 271)	-	-	(1 271)
Provisions sur autres comptes	(16 824)	-	310	(16 514)
Provisions sur opérations avec le personnel	(692)	-	-	(692)
Provisions sur débiteurs divers	(1 295)	-	-	(1 295)
Provisions sur autres comptes	(14 837)	-	310	(14 527)
Total	(30 409)	-	4 184	(26 224)

2- Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2-1. Banque Centrale de Tunisie et CCP

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2024, cette rubrique accuse un solde de 780 501 mDT enregistrant ainsi une hausse de 423 673 mDT par rapport au 31.12.2023.

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Comptes débiteurs auprès de la BCT	15 741	2 453	13 288	542%
Emprunts auprès de la BCT Dinars	762 000	354 000	408 000	115%
Dettes rattachées aux emprunts auprès de la BCT	2 760	375	2 385	636%
Total	780 501	356 828	423 673	119%

Note 2-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2024 un solde de 473 998 mDT contre un solde de 400 099 mDT au 31.12.2023 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	462 410	390 551	71 859	18%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	11 588	9 548	2 040	21%
Total	473 998	400 099	73 899	18%

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Avoirs sur établissements bancaires	191 872	146 658	45 214	31%
Emprunts auprès des établissements bancaires	270 538	243 893	26 645	11%
Dépôts et avoirs sur les établissements bancaires	462 410	390 551	71 859	18%

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la maturité résiduelle se détaille comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements bancaires	462 410	-	-	-	462 410
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	191 872	-	-	-	191 872
Emprunts aux établissements bancaires en dinars	160 000	-	-	-	160 000
Emprunts aux établissements bancaires en devises	110 036	-	-	-	110 036
Dettes rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	502	-	-	-	502
Etablissements financiers	11 588	-	-	-	11 588
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	11 588	-	-	-	11 588
Total	473 998	-	-	-	473 998

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	462 410	462 410
Dépôts et avoirs des établissements financiers	-	-	11 588	11 588
Total	-	-	473 998	473 998

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 2-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2024 un solde de 8 015 985 mDT contre un solde de 7 625 623 mDT au 31.12.2023 et se décomposent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Dépôts à vue	2 396 922	1 949 119	447 803	23%
Autres Dépôts et avoirs de la clientèle	5 619 063	5 676 504	(57 441)	(1%)
Epargne	2 627 583	2 408 485	219 098	9%
Dépôts à terme	2 858 400	3 137 039	(278 639)	(9%)
Dépôts à terme en dinars	2 607 772	2 847 967	(240 195)	(8%)
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en dinars	19 750	22 665	(2 915)	(13%)
Dépôts à terme en devises	228 671	263 919	(35 248)	(13%)
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en devises	2 207	2 489	(282)	(11%)
Autres sommes dues à la clientèle	133 080	130 980	2 100	2%
Total	8 015 985	7 625 623	390 362	5%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Ne disposant pas de maturité	Total
Dépôts à vue	2 396 922	-	-	-	-	2 396 922
Epargne	2 627 583	-	-	-	-	2 627 583
Dépôts à terme en dinars	960 317	1 541 493	105 962	-	-	2 607 772
Dépôts à terme en devises	155 312	72 893	466	-	-	228 671
Dettes rattachées dépôts à terme	21 957	-	-	-	-	21 957
Autres sommes dues à la clientèle	133 080	-	-	-	-	133 080
Total	8 015 985	-	-	-	-	8 015 985

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation hors dettes rattachées se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts à vue	3 148	45 617	2 348 157	2 396 922
Epargne	-	-	2 627 583	2 627 583
Dépôts à terme	6 056	165 525	2 664 862	2 836 443
Dettes rattachées	-	670	21 287	21 957
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	133 080	133 080
Total	9 204	211 812	7 794 969	8 015 985

Note 2-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2024 à 699 628 mDT contre 862 999 mDT au 31.12.2023 se détaille comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Emprunts matérialisés	311 010	426 499	(115 489)	(27%)
Ressources spéciales	388 618	436 500	(47 882)	(11%)
Total	699 628	862 999	(163 371)	(19%)

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2024 et au 31.12.2023 :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Emprunts matérialisés	286 342	392 958	(106 616)	(27%)
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	24 668	33 541	(8 873)	(26%)
Total	311 010	426 499	(115 489)	(27%)

Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés au 31.12.2024 se détaille comme suit :

Emprunts	Capital initial	Taux	Date d'émission-Date d'échéance	Encours au 31/12/2023	Remboursements / Emissions	Encours au 31/12/2024
Emprunts subordonnés	618 695			387 958	(101 616)	286 342
Amen Bank 2008 catégorie B	20 000	7,00%	01/05/2008 - 21/05/2028	5 000	(1 000)	4 000
Amen Bank 2009 catégorie A	30 000	5,45%	30/09/2009 - 30/09/2024	1 986	(1 986)	-
Amen Bank 2009 catégorie B	30 000	TMM+0,85%	30/09/2009 - 30/09/2024	1 986	(1 986)	-
Amen Bank 2010	80 000	TMM+0,85%	01/08/2010 - 31/08/2025	10 632	(5 336)	5 296
Amen Bank 2017-1 Catégorie B	3 000	7,55%	22/03/2017 - 30/04/2024	600	(600)	-
Amen Bank 2017-1 Catégorie C	13 100	7,70%	22/03/2017 - 30/04/2024	13 100	(13 100)	-
AMEN BANK 2017-2 Catégorie C	1 250	7,75%	25/10/2017 au 25/12/2024	250	(250)	-
AMEN BANK 2017-2 Catégorie D	14 500	7,95%	25/10/2017 au 25/12/2024	14 500	(14 500)	-
AMEN BANK 2017-2 Catégorie E	16 500	7,98%	25/10/2017 au 25/12/2024	16 500	(16 500)	-
AMEN BANK 2020-2 Catégorie A	13 500	9,50%	23/12/2020 au 23/09/2025	5 400	(2 700)	2 700
AMEN BANK 2020-2 catégorie B	26 500	9,75%	23/12/2020 au 23/09/2025	26 500	-	26 500
AMEN BANK 2020-3 catégorie A	11 100	9,00%	12/02/2021 au 12/02/2026	6 660	(2 220)	4 440
AMEN BANK 2020-3 catégorie B	52 730	9,20%	12/02/2021 au 12/02/2026	31 638	(10 546)	21 092
AMEN BANK 2020-3 catégorie C	36 170	9,40%	12/02/2021 au 12/02/2028	36 170	(7 234)	28 936
AMEN BANK 2021-1 catégorie A	30 000	TMM+2,70%	30/04/2021 au 30/04/2028	30 000	(6 000)	24 000
AMEN BANK 2021-1 catégorie B	10 000	TMM+2,80%	30/04/2021 au 30/04/2031	8 000	(1 000)	7 000
AMEN BANK 2022-1 catégorie A TF	2 850	9,60%	30/09/2022 au 30/09/2027	2 280	(570)	1 710
AMEN BANK 2022-1 catégorie A TV	1 970	TMM+2,55%	30/09/2022 au 30/09/2027	1 576	(394)	1 182
AMEN BANK 2022-1 CATEGORIE B TV	12 000	TMM+3,00%	30/09/2022 au 30/09/2029	12 000	-	12 000
AMEN BANK 2022-1 CATEGORIE B TF	23 180	10,10%	30/09/2022 au 30/09/2029	23 180	-	23 180
AMEN BANK 2023-1 CATEGORIE A TF	3 000	10,00%	25/05/2023- 25/05/2028	3 000	(600)	2 400
AMEN BANK 2023-1 CATEGORIE A TV	21 700	TMM+1,8%	25/05/2023- 25/05/2028	21 700	(4 340)	17 360
AMEN BANK 2023-1 CATEGORIE B TF	8 000	10,40%	25/05/2023- 25/05/2030	8 000	-	8 000
AMEN BANK 2023-1 CATEGORIE B TV	7 300	TMM+2,00%	31/05/2023-31/10/2030	7 300	-	7 300
AMEN BANK 2023-2 CATEGORIE A TF	13 170	10,05%	25/10/2023-31/10/2028	13 170	(2 634)	10 536
AMEN BANK 2023-2 CATEGORIE C TF	8 700	10,20%	31/10/2023-31/10/2030	8 700	-	8 700
AMEN BANK 2023-2 CATEGORIE D TF	11 500	10,30%	31/10/2023-31/10/2030	11 500	-	11 500
AMEN BANK 2023-2 CATEGORIE A TV	40 600	TMM+2,15%	31/10/2023-31/10/2028	40 600	(8 120)	32 480
AMEN BANK 2023-2 CATEGORIE C TV	5 000	TMM+2,30%	31/10/2023-31/10/2030	5 000	-	5 000
AMEN BANK 2023-2 CATEGORIE D TV	21 030	TMM+2,40%	31/10/2023-31/10/2030	21 030	-	21 030
Emprunts sous seing privé	5 000			5 000	(5 000)	-
Emprunt sous seing privé	5 000	TMM+2%		5 000	(5 000)	-
Total	623 695			392 958	(106 616)	286 342

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2024 et au 31.12.2023 :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Ressources budgétaires	69 844	76 760	(6 916)	(9%)
Ressources extérieures	318 774	359 740	(40 966)	(11%)
Total	388 618	436 500	(47 882)	(11%)

La ventilation des ressources extérieures par ligne, hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Lignes extérieures en dinars	310 059	349 893	(39 834)	(11%)
Ligne BIRD	-	795	(795)	(100%)
Ligne ITALIENNE	3 401	4 296	(895)	(21%)
Ligne CFD (MISE À NIVEAU)	960	1 687	(727)	(43%)
Ligne ESPAGNOLE (BCT 2002/7)	2 760	1	2 759	275900%
Ligne AFD HOTELLERIE	2 474	4 827	(2 353)	(49%)
Ligne BEI INVESTISSEMENT	11 958	23 957	(11 999)	(50%)
Ligne BM EFFICACITE ENERGETIQUE	23 448	27 849	(4 401)	(16%)
LIGNE BIRD PME CONSOLIDATION	15 100	-	15 100	100%
Ligne SANAD	28 865	37 113	(8 248)	(22%)
LIGNE BIRD PME CONSOLIDATION	11 600	-	11 600	100%
Ligne FADES	7 632	9 829	(2 197)	(22%)
Ligne BANQUE MONDIALE POUR LE FINANCEMENT DES MPM ENTREPRISES II	2 778	3 333	(555)	(17%)
Ligne AFD-IMF	9 386	18 771	(9 385)	(50%)
LIGNE DE CREDIT AFD-SUNREF TF	14 256	19 009	(4 753)	(25%)
LIGNE DE CREDIT BAD LT FY2019	91 700	110 040	(18 340)	(17%)
LIGNE DE CREDIT KFW FY2020	79 752	86 397	(6 645)	(8%)
LIGNE ITALIENNE AGRICULTURE ET PECHE 2020-28	3 989	1 989	2 000	101%
Lignes extérieures en devises	2	395	(393)	(99%)
Ligne en EURO	-	393	(393)	(100%)
Ligne KFW en EURO	2	2	-	0%
Total	310 061	350 288	(40 227)	(11%)
Dettes rattachées	8 713	9 452	(739)	(8%)
Total	318 774	359 740	(40 966)	(11%)

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	79 136	163 344	29 000	39 530	311 010
Emprunts matérialisés	54 468	163 344	29 000	39 530	286 342
Dettes rattachées	24 668	-	-	-	24 668
Ressources extérieures	31 329	49 698	205 145	32 602	318 774
Ressources extérieures en dinars	22 614	49 698	205 145	32 602	310 059
Ressources extérieures en devises	2	-	-	-	2
Dettes rattachées	8 713	-	-	-	8 713
Ressources budgétaires	6 192	5 074	37 821	20 757	69 844
Ressources budgétaires	4 934	5 074	37 821	20 757	68 586
Dettes rattachées	1 258	-	-	-	1 258
Total	116 657	218 116	271 966	92 889	699 628

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la nature de la relation se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Emprunts matérialisés	-	23 093	263 249	286 342
Dettes rattachées	-	24 668	-	24 668
Ressources budgétaires	-	-	69 844	69 844
Ressources extérieures	-	-	318 774	318 774
Total	-	47 761	651 867	699 628

Note 2-5. Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2024 et au 31.12.2023 :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Provisions sur engagements par signature	2 766	2 910	(144)	(5%)
Autres provisions pour passifs et charges	5 450	5 109	341	7%
Provisions pour passifs et charges	8 216	8 019	197	2%
Comptes d'attente et de régularisation	303 376	300 252	3 124	1%
Comptes d'attente	14 648	17 032	(2 384)	(14%)
Créditeurs divers	227 896	216 065	11 831	5%
<i>Créditeurs divers sur comptes de la compensation</i>	<i>130 101</i>	<i>116 791</i>	<i>13 310</i>	<i>11%</i>
<i>Dépôts du personnel</i>	<i>8 788</i>	<i>7 950</i>	<i>838</i>	<i>11%</i>
<i>Charges à payer</i>	<i>89 007</i>	<i>91 324</i>	<i>(2 317)</i>	<i>(3%)</i>
Etat, impôts et taxes	57 890	61 414	(3 524)	(6%)
Autres	2 942	5 741	(2 799)	(49%)
Total autres passifs	311 592	308 271	3 321	1%

Le détail de la rubrique autres provisions pour passifs et charges se détail comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Provision pour risques et charges	1 000	2 500	(1 500)	(60%)
Provision pour montants consignés	2 609	2 609	-	0%
Total autres passifs	3 609	5 109	(1 500)	(29%)

3- Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Les capitaux propres d'Amen Bank ont atteint 1 574 007 mDT au 31.12.2024 enregistrant ainsi une augmentation de 131 734 mDT par rapport au 31.12.2023.

Cette augmentation provient de :

- * L'affectation du résultat de 2023 avec des dividendes distribués pour 97 450 mDT ;
- * Des mouvements sur fonds social et de retraite pour 773 mDT ;
- * Du résultat arrêté au 31.12.2024 pour 229 957 mDT.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social (*)	Réserves légales	Rés à Rég Special et réinvst	Reserv extraordinaires	Primes d'émission	Fond social et de retraite (**)	Ecart de réévaluation (***)	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Solde au 31/12/2023	151 320	13 240	897 856	-	120 979	63 583	423	1	194 871	1 442 273
Réserves devenues disponibles			(59 870)					59 870		-
Affectation du résultat 2023	-	1 891	150 000	-	-	5 400	-	37 580	(194 871)	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	(97 450)	-	(97 450)
Augmentation du capital en numéraire	23 280	-	(23 280)	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social	-	-	-	-	-	(773)	-	-	-	(773)
Résultat de l'exercice 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	229 957	229 957
Solde au 31/12/2024	174 600	15 131	964 706	-	120 979	68 210	423	1	229 957	1 574 007

(*) Conformément à la décision de Assemblée Générale Extraordinaire du 27/04/2023, AMEN BANK a réalisé courant le mois d'octobre 2024, la deuxième phase de l'augmentation de son capital par incorporation de réserves de 23 280 mille dinars pour le porter de 151 320 mille dinars à 174 600 mille dinars et ce, par la création de 4 656 000 nouvelles actions gratuites au nominal de cinq (5) dinars chacune.

(**) La rubrique Fonds social et de retraite se détaille comme suit au 31.12.2024 :

- Fonds social (utilisation remboursable) pour : 66 275 mDT
- Fonds de retraite (utilisation non remboursable) pour 1 935 mDT

(***) Le solde de la rubrique écart de réévaluation correspond à des réserves de réévaluation des immobilisations corporelles pour 423 mDT.

4- Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 4-1.Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2024 à 735 835 mDT contre 871 859 mDT au terme de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Cautions	668 863	771 114	(102 251)	(13%)
Avals	57 509	90 919	(33 410)	(37%)
Autres garanties données	9 463	9 826	(363)	(4%)
Total	735 835	871 859	(136 024)	(16%)

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2024 comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Cautions en faveur des banques	387 664	479 137	(91 473)	(19%)
Cautions en faveur de la clientèle	281 199	291 977	(10 778)	(4%)
Total	668 863	771 114	(102 251)	(13%)

L'encours des avals se détaille au 31.12.2024 comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Avals en faveur de la clientèle	57 509	90 919	(33 410)	(37%)
Total	57 509	90 919	(33 410)	(37%)

La ventilation des Cautions, avals et autres garanties données par nature de la relation se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Cautions en faveur des banques	-	10 336	377 328	387 664
Cautions en faveur de la clientèle	-	1 561	279 638	281 199
Avals	-	-	57 509	57 509
Autres garanties données	-	-	9 463	9 463
Total	-	11 897	723 938	735 835

Note 4-2.Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 268 639 mDT au 31.12.2023 à 558 129 mDT au 31.12.2024 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Crédits documentaires Import	351 789	236 237	115 552	49%
Crédits documentaires Export	206 340	2	173 938	537%
Total	558 129	268 639	289 490	108%

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	-	1 432	350 357	351 789
Crédits documentaires Export	-	-	206 340	206 340
Total	-	1 432	556 697	558 129

Note 4-3. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2024 comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Effets refinançables donnés en garantie	644 845	247 650	397 195	160%
BTA donnés en garantie	123 100	106 651	16 449	15%
Total	767 945	354 301	413 644	117%

Note 4-4.Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31.12.2024 à 1 406 936 mDT et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Engagements de financement donnés	1 392 836	1 294 055	98 781	8%
<i>Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés</i>	5 853	2 700	3 153	117%
<i>Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués</i>	1 323 406	1 229 636	93 770	8%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MT	219 242	223 339	(4 097)	(2%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à LT	4 380	4 499	(119)	(3%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	34 916	23 139	11 777	51%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	1 064 868	978 659	86 209	9%
<i>Autorisation des crédits par carte</i>	63 577	61 719	1 858	3%
Engagements sur Titres	14 100	20 889	(6 789)	(33%)
Participations non libérées	14 100	20 820	(6 720)	(32%)
Titres à livrer	-	69	(69)	(100%)
Total	1 406 936	1 314 945	91 990	7%

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Engagements de financement donnés	5	51 224	1 341 607	1 392 836
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	-	-	5 853	5 853
Engagements de financement donnés	-	31 100	1 292 306	1 323 406
Autorisation de crédits par carte	5	20 124	43 449	63 577
Engagements sur titres	-	-	14 100	14 100
Participation non libérées	-	-	14 100	14 100
Total	5	51 224	1 355 707	1 406 936

Note 4-6. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2024 à 3 849 847 mDT contre 3 789 354 mDT au terme de l'exercice 2023. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	196 084	218 749	(22 665)	(10%)
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	9 917	108 407	(98 490)	(91%)
Garanties reçues de la clientèle	3 643 846	3 462 198	181 648	5%
Total	3 849 847	3 789 354	60 493	2%

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la banque au 31.12.2024 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe	Garanties réelles	Garanties reçues de l'Etat	Garanties reçues / Etab. bancaires	Actifs financiers	Garanties reçues / assurances	Autres	Total des garanties reçues
Classe 0	1 987 282	83 426	8 003	444 979	1 220	4 978	2 529 888
Classe 1	752 217	80 640	515	10 089	-	683	844 144
Classe 2	14 154	464	-	62	7	41	14 728
Classe 3	7 735	277	-	34	-	39	8 085
Classe 4	418 058	31 277	172	2 901	-	392	452 800
Classe 5	171	-	-	31	-	-	202
Total	3 179 617	196 084	8 690	458 096	1 227	6 133	3 849 847

Note 4-7 Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31.12.2024 s'élèvent à (42 985) mDT et se présentent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Devises vendues au comptant à livrer	(71 642)	(57 174)	(14 468)	25%
Devises achetées au comptant à recevoir	28 657	27 539	1 118	4%
Total	(42 985)	(29 635)	(13 350)	45%

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31.12.2024 s'élèvent à (127 299) mDT et se présentent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Devises vendues à terme à livrer	(142 900)	(229 393)	86 493	(38%)
Devises achetées à terme à recevoir	15 601	60 813	(45 213)	(74%)
Total	(127 299)	(168 580)	41 281	(24%)

La banque n'a effectué aucune opération de change à terme contractée à des fins spéculatives et non dénouées à la clôture de l'exercice au 31.12.2024.

5- Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 5-1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2024 un montant de 818 463 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	43 407	36 327	7 080	19%
Opérations avec la clientèle	758 507	719 226	39 281	5%
Autres intérêts et revenus assimilés	16 549	18 763	(2 214)	(12%)
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	7 961	10 575	(2 614)	(25%)
Commissions à caractère d'intérêt	8 588	8 188	400	5%
Total	818 463	774 316	44 147	6%

Note 5-2. Commissions en produits

Les commissions en produits sont passées de 147 020 mDT en 2023 à 151 778 mDT en 2024. Cette variation est détaillée comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue et autres moyens de paiement	86 079	84 073	2 006	2%
Opérations sur placement et titres	7 506	5 776	1 730	30%
Opérations de change	1 946	1 953	(7)	(0%)
Opérations de commerce extérieur	4 629	4 965	(336)	(7%)
Gestion, étude et engagement	10 900	10 358	542	5%
Opérations monétiques et de banque directe	34 303	32 608	1 695	5%
Bancassurance	4 166	4 575	(409)	(9%)
Banque d'affaires	140	714	(574)	(80%)
Autres commissions	2 109	1 998	111	6%
Total	151 778	147 020	4 758	3%

Note 5-3. Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2024 et 2023 :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	494	2 196	(1 702)	(78%)
Gains nets sur titres de placement	3 486	2 179	1 307	60%
Gains nets sur opérations de change	32 376	35 089	(2 713)	(8%)
Total	36 356	39 464	(3 108)	(8%)

Les gains nets sur titres de transaction se détaillent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Plus-values de cession sur titres de transaction	494	2 196	(1 702)	(78%)
Total	494	2 196	(1 702)	(78%)

Les gains nets sur titres de placement se détaillent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Titres de placement à revenu fixe	870	699	171	24%
Intérêts et revenus assimilés sur les BTA de placement	143	-	143	100%
Intérêts et revenus assimilés sur les emprunts obligataires de placement	727	699	28	4%
Titres de placement à revenu variable	2 616	1 480	1 136	77%
Dividendes sur les titres de placement	1 049	1 187	(138)	(12%)
Plus-values de cession	1 259	1 178	81	7%
Moins-values de cession des titres de placement	(264)	(1)	(263)	26300%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(902)	(2 113)	1 211	(57%)
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de placement	1 474	1 229	245	20%
Total	3 486	2 179	1 307	60%

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Gain net sur opérations de change BBE	4 302	4 522	(220)	(5%)
Gain net sur opérations de change en compte	27 811	30 074	(2 263)	(8%)
Autres résultats nets de change	263	493	(230)	(47%)
Total	32 376	35 089	(2 713)	(8%)

Note 5-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2024 un montant de 203 382 mDT contre 185 050 mDT en 2023. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	184 080	170 207	13 873	8%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	2 176	1 034	1 142	111%
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises liées	5 833	4 451	1 382	31%
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises associées et co-entreprises	10 983	9 146	1 837	20%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	310	212	97	46%
Total	203 382	185 050	18 331	10%

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	81 482	85 384	(3 902)	(5%)
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	49 318	56 598	(7 280)	(13%)
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	53 240	28 155	25 085	89%
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	40	70	(30)	(43%)
Total	184 080	170 207	13 873	8%

Note 5-5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2024 un montant de 620 325 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
<u>Intérêts encourus et charges assimilées</u>	<u>(606 649)</u>	<u>(567 675)</u>	<u>(38 974)</u>	<u>7%</u>
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	(120 250)	(122 644)	2 394	(2%)
Opérations avec la clientèle	(429 547)	(394 189)	(35 358)	9%
Emprunts et ressources spéciales	(56 852)	(50 842)	(6 010)	12%
<u>Autres Intérêts et charges</u>	<u>(13 676)</u>	<u>(18 832)</u>	<u>5 156</u>	<u>(27%)</u>
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	(2 125)	(4 904)	2 779	(57%)
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	(11 551)	(13 928)	2 377	(17%)
Total	(620 325)	(586 507)	(33 818)	6%

Note 5-6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2024 un montant de 81 049 mDT, enregistrant une baisse de 12 042 mDT par rapport à l'exercice 2023. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(79 512)	(59 797)	(19 715)	33%
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2025-01	(7 144)	(37 688)	30 544	(81%)
Dotations aux provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(63 848)	(43 337)	(20 511)	47%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(2 341)	(500)	(1 841)	368%
Dotations aux provisions sur congés payés	(1 080)	(1 143)	63	(6%)
Total dotations	(153 925)	(142 465)	(11 460)	8%
Pertes sur créances	(271 407)	(165 725)	(105 682)	64%
Total dotations et pertes sur créances	(425 332)	(308 190)	(117 142)	38%
Reprises de provisions sur créances douteuses	31 525	27 465	4 060	15%
Reprises de provisions collectives Cir BCT 2025-01	13 000	-	13 000	100%
Reprises de provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	20 632	17 057	3 575	21%
Reprise / provision de créances additionnelles Cir BCT 2013-21 suite aux radiations et cessions	56 121	34 894	21 227	61%
Reprises de provisions sur créances cédées et radiées	75 670	53 044	22 626	43%
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs et de passifs	4 184	1 881	2 303	122%
Reprises de provisions pour risques et charges	2 000	-	2 000	100%
Reprise d'agios réservés sur créances cédées et radiées	122 665	77 292	45 373	59%
Total Reprises	325 797	211 633	114 164	54%
Recouvrement des créances radiées	18 486	3 466	15 020	433%
Total des reprises et des récupérations sur créances	344 283	215 099	129 184	60%
Total	(81 049)	(93 091)	12 042	(13%)

Note 5-7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2024 un montant de 975 mDT, enregistrant une variation de 3 409 mDT par rapport à l'exercice 2023. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(1 946)	(7 195)	5 249	(73%)
Reprise de provision pour dépréciation des titres d'investissement	645	3 653	(3 008)	(82%)
Moins-value sur cession sur titres d'investissement	(301)	(430)	129	(30%)
Plus-value sur cession sur titres d'investissement	2 577	1 765	812	46%
Pertes sur titres d'investissement	-	(227)	227	(100%)
Total	975	(2 434)	3 409	(140%)

Note 5-8.Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2024 un montant de 226589 mDT, en hausse de 11905 mDT par rapport à 2023. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Frais du personnel	(160 637)	(153 571)	(7 066)	5%
Rémunération du personnel	(118 662)	(113 995)	(4 667)	4%
Charges sociales	(30 795)	(28 359)	(2 436)	9%
Impôts sur salaires	(2 250)	(2 693)	443	(16%)
Autres charges liées au personnel	(8 929)	(8 524)	(405)	5%
Charges générales d'exploitation	(56 714)	(52 284)	(4 430)	8%
Frais d'exploitation non bancaires	(16 625)	(14 252)	(2 373)	17%
Autres charges d'exploitation	(40 089)	(38 032)	(2 057)	5%
Dotations aux amortissements	(9 238)	(8 829)	(409)	5%
Total	(226 589)	(214 684)	(11 905)	6%

Note 5-9.Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2024 et 2023 :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Plus-values sur cession des immobilisations	1 969	947	1 022	108%
Moins-values sur cession des immobilisations	(249)	(190)	(59)	31%
Impôt suite au contrôle fiscal	(8 490)	(568)	(7 922)	1395%
Contribution sociale de solidarité	(2 442)	(798)	(1 644)	206%
Autres résultats exceptionnels	4 343	(1 404)	5 747	(409%)
Total	(4 869)	(2 013)	(2 856)	142%

Note 5-10. Solde en gain résultant des autres éléments extraordinaires

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Contribution conjoncturelle	(2 442)	(5 584)	3 142	(56%)
Total	(2 442)	(5 584)	3 142	(56%)

Note 5-11. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 est de 6,585 dinars contre 6,439 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Résultat net en mDT	229 957	194 871	35 086
Nombre d'actions	34 920 000	30 264 000	4 656 000
Nombre moyen d'actions	34 920 000	30 264 000	4 656 000
Résultat de base par action (en DT)	6,585	6,439	0,146
Résultat dilué par action (en DT)	6,585	6,439	0,146

(*) Conformément à la décision de Assemblée Générale Extraordinaire du 27/04/2023, AMEN BANK a réalisé courant le mois d'octobre 2024, la deuxième phase de l'augmentation de son capital par incorporation de réserves de 23 280 mille dinars pour le porter de 151 320 mille dinars à 174 600 mille dinars et ce, par la création de 4 656 000 nouvelles actions gratuites au nominal de cinq (5) dinars chacune.

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action a été calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

6. Etat de flux de trésorerie allant du 01/01/2024 au 31/12/2024

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (116 538) mDT à (417 626) mDT enregistrant une hausse du besoin de trésorerie de (301 088) mDT soit 258,36 %. Cette augmentation est expliquée par des flux de trésorerie d'exploitation de 107 015 mDT, des flux de trésorerie d'investissement de (146 509) mDT et des flux de financement de (261 594) mDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

6-1 Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation est établi à 107 015 mDT au 31 décembre 2024. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

- La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 394 761 mDT ;
- Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 352 454 mDT ;

Flux nets négatifs :

- La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour (165 655) mDT ;
- Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour (221 527) mDT ;
- Les décaissements nets sur titres de placement pour (80 885) mDT ;
- La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour (74 896) mDT ;
- Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour (24 512) mDT ;
- Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation (72 725) mDT.

6-2 Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement

Le flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement est établi à (146 509) mDT au 31 décembre 2024. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

- La variation des intérêts et dividendes pour 163 546 mDT.

Flux nets négatifs :

- Les flux nets liés à l'acquisition et à la cession d'immobilisation (28 769) mDT ;
- Les flux nets sur portefeuille investissement (281 286) mDT.

6-3 Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement

Le flux de trésorerie affecté aux activités de financement est établi à (261 594) mDT au 31 décembre 2024. Il s'explique notamment par :

Flux nets négatifs :

- Le remboursement des annuités venant à échéance pour (115 489) mDT.
- Le versement des dividendes pour (97 450) mDT ;
- La variation des ressources spéciales pour (47 882) mDT ;
- Le mouvement du fonds social de (773) mDT.

Note 6-4. Liquidités et équivalents de liquidités :

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2024 à (417 626) mDT contre (116 538) mDT au 31 décembre 2023.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 31.12.2024 s'est établi comme suit :

Description	2 024	2 023
Actifs	833 597	639 607
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	611 572	488 289
Caisse	53 779	53 906
Avoirs et prêts à la BCT	557 733	434 321
Comptes CCP	61	63
Créances sur les Etablissements bancaires et financiers	222 024	151 317
<i>Créances sur les Etablissements bancaires < 90 jours</i>	<i>222 022</i>	<i>151 310</i>
Avoirs en compte sur les Etablissements bancaires	48 758	31 334
Prêts aux établissements bancaires <90 jours	173 264	119 976
<i>Créances sur les Etablissements financiers < 90 jours</i>	<i>2</i>	<i>7</i>
Passifs	(1 251 222)	(756 145)
Banque centrale, CCP	(777 742)	(356 453)
Comptes débiteurs auprès de la BCT	(15 742)	(2 453)
Emprunts auprès de la BCT	(762 000)	(354 000)
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires et financiers	(473 480)	(399 692)
<i>Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires < 90 jours</i>	<i>(461 908)</i>	<i>(390 193)</i>
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires	(191 872)	(146 659)
Emprunts interbancaires < 90 jours	(270 036)	(243 534)
<i>Dépôts et avoirs sur les Etablissements financiers <90 jours</i>	<i>(11 572)</i>	<i>(9 499)</i>
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(417 626)	(116 538)

Les emprunts contractés par la banque auprès de la BCT représentent des échéances inférieures à 90 jours, raison pour laquelle, ils sont assimilables à des équivalents de liquidités.

7- Autres Notes

Identification des parties liées

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- La société COMAR du fait qu'elle détient directement dans Amen Bank 28,74% des droits de vote ;
- La société PGI Holding du fait qu'elle détient 20,38% du capital d'AMEN BANK ;
- La société ENNAKL AUTOMOBILES du fait qu'elle détient 7,93% du capital d'AMEN BANK ;
- La société PARENIN du fait qu'elle détient 4,66% du capital d'AMEN BANK ;
- Les sociétés contrôlées par Amen Bank ou sur lesquelles celle-ci exerce une influence notable ;
- Les membres du Conseil de Surveillance de Amen Bank, les membres du directoire ainsi que les membres proches de leurs familles.

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2024.

Société «PGI Holding»

- Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice s'élève à 190 mDT (HT).
 - Amen Bank participe à une quote-part des frais relatifs aux moyens matériels, humains et informatiques et engagés par PGI holding dans le but de favoriser l'échange, le développement et à assurer l'assistance des différentes sociétés du Groupe. La quote-part d'Amen Bank dans le cadre de cette convention est fixée à 0,5% du chiffre d'affaire de cette dernière sans dépasser la somme de 160 mDT (HT) par an. Le montant des frais au titre de l'exercice 2024 est de 160 mDT (HT).
- L'encours des placements à terme de la société PGI auprès d'Amen Bank s'élève à 50 000 mDT et le montant des dividendes bruts versées à PGI s'élève à 19 843 mDT.

Société «COMAR»

Amen Bank a réalisé avec la société "COMAR" qui détient 28,74% du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

- 1- Des contrats de location en vertu desquels "COMAR" occupe deux locaux, propriétés de "Amen Bank". Les revenus de loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 23 835 DT (HT).
- 2- Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :

- Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2024 s'élève à 1 055 KDT ;

- Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la banque. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de l'exercice 2024 s'élève à 4 397 KDT (HT).

- 3- Le montant des dividendes bruts versés pour la société COMAR s'élève à 27 929 mDT.
- 4- Le total engagement de la société COMAR auprès d'Amen Bank s'élève à 618 mDT y compris un engagement Hors Bilan de 578 mDT et des dépôts à vue pour 2 057 mDT ;

Société « PARENIN »

1- Le total des engagements de la société PARENIN auprès d'Amen Bank au titre de l'exercice 2024, s'élève à 81 998 mDT y compris un engagement hors bilan de 31 809 mDT et un encours des dépôts à vue pour à 190 mDT.

2 -L'encours des dépôts à vue de la société "PARENIN" auprès d'Amen Bank au 31 décembre 2024 s'élève à 597 mDT.

3- Le montant des dividendes bruts versés pour la société "PARENIN» s'élève à 4 543 mDT.

Société « ENNAKL»

1- La société Ennakl qui détient 7,93% du capital d'Amen Bank détient un total engagement s'élevant à 155 571 mDT, y compris un engagement Hors bilan de 138 821 mDT.

2- Le montant des dividendes bruts versés pour la société s'élève à 7 732 mDT.

3- L'encours des dépôts à vue auprès d'Amen Bank s'élève au 31 décembre 2024 à 11 504 mDT.

Société «SICAR AMEN»

La banque a réalisé avec la société SICAR AMEN dans laquelle elle détient 88,20% du capital les conventions et opérations suivantes :

1- Soixante-trois (63) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié à fin 2024 de 786 584 mDT. La commission de gestion au titre de 2024, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5 %

des montants gérés nets des éventuelles provisions à constituer au titre de l'emploi des fonds (avenant 16/08/2018), s'élève à 4 045 mDT (HT).

2- En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes :

- Une rémunération annuelle forfaitaire de 100 mDT hors taxes ;
- Une rémunération annuelle forfaitaire de 10 mDT brut par an au titre de la mission RCCI ;
- Une rémunération annuelle forfaitaire de 10 mDT brut par an au titre de la mission de représentant FATCA ;
- Une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à 4 mDT hors taxes si le dossier est transmis pour déblocage effectif ;
- Un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2024, s'élève à 192 mDT (HT).

L'encours des placements à terme de la société SICAR AMEN auprès d'Amen Bank s'élève à 1 500 mDT.

La SICAR AMEN a versé des dividendes pour Amen Bank pour un montant de 2 787 mDT.

Société «Le recouvrement»

La banque a conclu en date du 1er janvier 2007 avec la société "Le Recouvrement" dans laquelle elle détient 99,88% du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le Recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars (HT).

Au 31.12.2024, l'encours des dépôts à vue de la société LE RECOUVREMENT auprès d'Amen Bank s'élève à 1 647 mDT.

Amen Bank a reçu des dividendes pour un montant de 3 046 mDT pour l'exercice 2024,

Société «Amen Capital»

Amen Capital a conclu une convention de location avec Amen Bank en vertu de laquelle, elle loue des locaux administratifs appartenant à Amen Bank sis au Tour C de l'immeuble Amen Bank, avenue Mohamed V 1002 Tunis. Au titre de l'exercice 2024, le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à 71 166 DT (HT) dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à 15 451DT.

Au 31.12.2024, l'encours des dépôts à vue de la société AMEN CAPITAL auprès d'Amen Bank s'élève à 51mDT.

Société «Amen Invest»

1- En date du 03 Octobre 2016, la banque a conclu avec AMEN INVEST un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société AMEN INVEST les parties suivantes de la tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5 :

- Un local situé au 6ème étage d'une superficie totale de 372 m²,
- Un local situé au 7ème étage d'une superficie totale de 372 m²,
- 6 places de parking au sous-sol de l'immeuble AMEN BANK.

Le montant du loyer s'élève à 144 111 DT (HT) au titre de l'exercice 2024 et des charges d'exploitation et d'entretien pour 27 556 DT.

2- Au 15/11/2024 un nouveau contrat a été conclu entre Amen Bank et Amen Invest en vertu duquel, elle loue à la société Amen Invest un appartement à usage de bureaux avec une grande terrasse situé derrière l'agence Amen Bank Mont Fleury objet du titre foncier numéro 54451, sis à Rue de Sahel Mont Fleury - Tunis.

Ledit local objet du présent contrat est d'une superficie utile totale de 470 m², Le loyer convenu est d'un montant annuel de 11 400 dinars (HT) soit 2 850 dinars (HT) par trimestre.

3- Le Directeur Général Adjoint de la société Amen Invest est détaché d'Amen Bank et conserve de ce fait ses droits à l'avancement et à la retraite tels que stipulés dans l'article 41 de la convention collective nationale des banques et des établissements financiers. Les charges salariales, y compris les œuvres sociales, servies par Amen Bank sous forme d'avance, ont font l'objet de mémoire de règlement adressé à la société AMEN INVEST avec une majoration de 15%.

La rémunération brutes majorées des charges patronales et des avantages servis pour la période allant du 02-01-2024 au 30-04-2024 est e 43 698 dinars.

4- En 2024, Amen Bank à procédé à la cession d'un véhicule à Amen Invest d'une voiture pour une valeur vénale de 112 500 DT.

5- Au 31.12.2024 ; l'encours des dépôts à vue de la société AMEN INVEST auprès d'Amen Bank : s'élève à 3 513 mDT. ainsi qu'un total des engagements auprès qui s'élève à 440 mDT, y compris un engagement hors bilan de 331 mDT (HT) au titre de l'exercice 2024.

Société «SOGEREC»

La banque a réalisé avec la société "SOGEREC " dans laquelle elle détient 99,97% du capital les conventions et opérations suivantes :

1. L' AMENBANK a signé un avenant de la convention de recouvrement conclue avec la SOGEREC.

Au titre de cet avenant, la SOGEREC s'oblige de :

- Prendre en charge, traiter et gérer tous les dossiers des créances qui lui sont remis ;
- Accomplir en qualité de mandataire en lieu et place d'AMEN BANK tous les actes et opérations normalement du ressort de cette dernière en recouvrant et réglant toute somme, en liquidant tous biens et en concluant tous accords ;
- Assurer la conservation de tous les actes, titres et documents quelconques qui lui sont remis par l'auxiliaire au recouvrement.

En contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la SOGEREC perçoit une commission hors taxes, égale à 12% du montant de toutes créances recouvrées.

La date d'effet de cet avenant est le 1er janvier 2019.

Au cours de l'exercice 2024, AMEN BANK et SOGEREC décident d'actualiser le taux de recouvrement des créances qui était de l'ordre de 12% en modifiant les dispositions de l'Article 04 de la convention comme suit : En rétribution de l'ensemble des prestations objet de la présente convention, la SOGEREC percevra en contrepartie de ses prestations une commission hors taxes de 15% du montant des créances recouvrées.

Toutefois la commission applicable aux créances radiées recouvrées sera portée de 15% à 20%.

Quant aux créances ayant fait l'objet d'une mobilisation et retournées à la banque, la commission est ramenée de 15% à 8%.

Il est entendu que le droit de la SOGEREC à rétribution demeure entier dans tous les cas ou Amen Bank encaisse directement le montant d'une créance dont la charge du recouvrement a déjà été confiée à la SOGEREC.

De même, il a été convenu qu'Amen Bank imputera le débit du compte du client poursuivi, de tous montants engagés par la SOGEREC, en frais, débours, honoraires et autres dépenses quelconques nécessités par les procédures et ce indépendamment de leur résultat ».

Le montant total des recouvrements effectués par la SOGEREC au profit de l'AMEN BANK du 01/01/2024 au 31/12/2024 s'élève à : 6 058 mDT HT.

Le montant total des commissions revenant à la SOGEREC en contre partie des montants recouverts, s'élève. pour l'exercice 2024, à : 879 mDT en HT.

2. Au cours de 2021, « Amen Bank » a conclu un contrat avec SOGEREC dans laquelle elle détient 99,97%. En vertu de ce contrat, AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local situé à route de Bizerte Km7 Mnihla à usage de dépôt.

Le loyer mensuel a été fixé à 1 KDT(HT) avec une majoration annuelle de 5%. Ainsi le produit total perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2024 s'élève à 15 133 DT en (HT).

3. Au cours de 2022, l'AMEN BANK a conclu un contrat de location avec « La SOGEREC » en vertu duquel elle loue 4 appartements ainsi que 4 places de parking situés à l'immeuble Carthagène Office au 1er étage (appartements B1-1 B A1-6 B A 1-4 ET B A 1-9), rue Mohamed Barda Mont plaisir.

En vertu de cette convention le loyer sera payé pour la période commençant le 01 octobre 2022 et pour une durée initiale d'une année renouvelable par tacite reconduction sauf préavis 3 mois avant le terme du contrat.

Une majoration annuelle de 5% sera appliquée et sera calculée sur la base du dernier loyer.

La charge relative au loyer du local, supportée par la SOGEREC au titre de l'exercice 2024 s'élève à 60 618 DT (HT).

4. Au cours de 2024, l'AMEN BANK a conclu un contrat de location avec « La SOGEREC » en vertu duquel elle loue 2 appartements ainsi que 2 places de parking situés à l'immeuble Carthagène Office au 1er étage (appartements A03- A04).

En vertu de cette convention le loyer sera payé pour la période commençant le 01 décembre 2024 et pour une durée initiale d'une année renouvelable par tacite reconduction sauf préavis 3 mois avant le terme du contrat.

Le loyer convenu est d'un montant annuel de dix-neuf mille cinq cent soixante-douze dinars (19 572,000) en hors taxes soit quatre Mille huit cent quatre-vingt-treize dinars (4 893,000) en hors taxes par trimestre payable par avance au début de chaque trimestre.

Une majoration de 5% du loyer sera appliquée à partir de la deuxième année de la location. La majoration sera calculée sur la base du loyer de l'année écoulée, cette convention n'a pas produit d'effet en 2024.

5. Au 31.12.2024, l'encours des placements et des dépôts à vue de la société SOGEREC auprès d'Amen Bank s'élève respectivement à 1 056 mDT et 199 mDT.

Société «Amen Project»

Amen Bank détient directement 53,01% du capital de la société Amen Project au 31.12.2024, l'encours des dépôts à vue de la société auprès d'Amen Bank s'élève à 2 mDT et l'encours des placements de la société Amen Project auprès d'Amen Bank s'élève à 120 mDT.

Société « STE GEST IMMO »

La banque a conclu en date du février 2021 avec la société "Gest Immo Amen" dans laquelle elle détient 99,77% du capital, une convention de mandat de gestion. En vertu de cette convention, "Amen Bank" donne pouvoir à la société Gest immo de gérer pour son propre compte les biens et droits immobiliers lui appartenant en vue de procéder à leur vente. En contrepartie de ses services, la société "Gest Immo Amen" perçoit une rémunération aux taux suivants :

Honoraire et frais de services

a) 1% de la valeur d'acquisition des biens confiés à la société "Gest Immo Amen". Cette Rémunération est fixée au début de chaque année sur la base de la valeur totale des biens en gestion arrêtée au 31 décembre de l'année précédente. Elle est servie en quatre tranches égales à la première semaine de chaque trimestre.

b) Un mois de loyer Hors Taxes pour bien tout immobilier loué.

Cette rémunération est fixée au début de chaque année sur la base de la valeur totale des biens en gestion arrêtée au 31 décembre de l'année précédente.

Commissions d'intermédiation : Pour la vente des biens : 3% du prix de vente hors taxe.

Ces rémunérations seront versées par le mandant au plus tard 30 jours à partir de la réception de la facture d'honoraires précisant les montants à régler et après la conclusion de la transaction.

Le montant total des commissions d'intermédiation au titre de l'exercice 2024 est de 394 KDT. Les honoraires et frais de services au titre de l'exercice 2024 s'élève à 769 KDT.

Société « STE SMART RECOVERY »

Au cours de l'exercice 2022, l'AMEN BANK a conclu une convention avec « Smart Recovery » pour le recouvrement des créances impayées, consiste principalement à gérer les dossiers de recouvrement amiable ainsi que les dossiers de recouvrement contentieux.

- Investit la société « Smart Recovery » de tous les pouvoirs pour actionner en justice en qualité de demandeur ou défendeur sans avoir à révéler son mandat.
- Constitue la société « Smart Recovery » dépositaire de tous les originaux des titres de créances et tous les documents dont elle dispose pour le recouvrement que la société « Smart Recovery » s'engage à les garder, conserver et restituer à la banque à la fin de chaque mission.
- Met à la disposition de la société « Smart Recovery » les documents et informations nécessaires pour traiter les dossiers dont elle a la charge.

Au cours de l'exercice 2024, AMEN BANK et SMART RECOVERY décident d'actualiser le taux de recouvrement des créances qui était de l'ordre de 12% en modifiant les dispositions de l'Article 04 de la convention comme suit : « En rétribution de l'ensemble des prestations objet de la présente convention, la SMART RECOVERY percevra en contrepartie de ses prestations une commission hors taxes de 15% du montant des créances recouvrées.

Toutefois la commission applicable aux créances radiées recouvrées sera portée de 15% à 20%.

Quant aux créances ayant fait l'objet d'une mobilisation et retournées à la banque, la commission est ramenée de 15% à 8%.

Il est entendu que le droit de la SMART RECOVERY à rétribution demeure entier dans tous les cas ou Amen Bank encaisse directement le montant d'une créance dont la charge du recouvrement a déjà été confiée à la SMART RECOVERY.

De même, il a été convenu qu'Amen Bank imputera le débit du compte du client poursuivi, de tous montants engagés par la SMART RECOVERY, en frais, débours, honoraires et autres dépenses quelconques nécessités par les procédures et ce indépendamment de leur résultat ».

Le montant des commissions au titre de 2024 s'élève à **788** KDT.

2 - Un contrat de location en vertu duquel " SMART RECOVERY " occupe un local, propriétés de "Amen Bank". Le revenu de loyer de cet immeuble au titre de l'exercice 2024 s'élève à 60 904 DT (HT).

3- Le total des engagements hors bilan de la société SMART RECOVERY auprès d'Amen Bank s'élève à 4 500 DT.

Société FIRST PAY

La société FIRST PAY est un établissement de paiement qui a été officialisée le 1er juillet 2024, Amen Bank détient 99,89% de son capital :

1- AMEN BANK a développé à FIRST PAY une licence perpétuelle d'un Montant de 1 275 mDT d'un Système d'information permettant d'assurer la gestion courante de cette dernière.

Par cette convention AMEN BANK amis en place pour FIRST PAY une solution de gestion des opérations courantes par laquelle FIRST PAY acquiert le droit de le contrôler de le paramétrer et de le faire fonctionner.

AMEN BANK assure à FIRST PAY :

- Une garantie d'un an qui suit la réception définitive constatée par un procès-verbal et la mise en production du logiciel,
- L'utilisation du logiciel de lutte anti blanchiment et de filtrage ;
- Un service de Maintenance démarrant à l'échéance de la Garantie d'un montant 230 mDT avec augmentation annuelle de 7% ;
- Le montant des développements ultérieurs fera l'objet des avenants en fonction de la réalité des services performés ;
- Amen Bank se réserve le droit de propriété et de commercialisation relatif au Système développé tout en offrant une exclusivité à first PAY d'une année.

Le produit constaté au titre de l'exercice 2024 s'élève à 1 275 mDT.

2- La banque a conclu avec la société "FIRST PAY", un contrat porte sur la fourniture par AMEN BANK, à FIRST PAY de prestations de mise à disposition de solutions informatique d'entreprise, de service d'assistance et de maintenance sur tous les produits et plateformes mis à disposition pour les différents projets de FIRST PAY.

Le prix annuel forfaitaire convenu pour le présent contrat s'élève à 418 600 DT (HTVA), avec une augmentation annuelle de 7% Ils seront payés semestriellement en faveur d'AMEN BANK.

3- Amen Bank offre à l'Etablissement de Paiement FIRST PAY les services bancaires énumérés à la convention que l'Etablissement FIRST PAY pourra effectuer à partir du compte global unique qui lui est ouvert auprès de la banque, dans le cadre de son activité de paiement, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Les services offerts par AMEN BANK sont rémunérés, lorsqu'ils ne sont pas gratuits, sous forme de commissions, en fonction du service offert, conformément à la grille tarifaire prévue par la convention.

4- Le total des placements à terme et dépôt à vue de la société FIRST PAY auprès d'Amen Bank s'élève respectivement à 5 000 mDT et 197 mDT.

Amen Capital, Amen Invest et Amen Corporate Finance

Amen Bank a conclu une convention le 17 août 2022 avec ses filiales Amen Capital, Amen Invest et Amen Corporate Finance pour le développement de l'activité d'étude et du conseil en gestion de fonds dans laquelle :

* Les conventions pour les missions « Etude et Conseil » sont signées entre le client demandeur du service et Amen Corporate Finance « le gestionnaire », qui assure la gestion administrative et comptable des dossiers.

* La facturation des honoraires des missions d'Etude et conseil est définie sur la base de la convention établie entre Amen Corporate Finance et le client demandeur de service.

* Les honoraires au titre de « l'Etude Préliminaire » sont de 12% du montant facturé.

* Les honoraires des autres parties prenantes, après déduction des honoraires de l'Etude Préliminaire sont déterminés comme suit :

- Les honoraires au titre du gestionnaire sont de 10% ;
- Les honoraires au titre de l'Etude Approfondie sont de 60% ;
- Les honoraires au titre de « l'Accompagnement et conseil » sont de 30% ;

Amen Corporate Finance s'engage à régler les entités intervenantes, à titre d'avance ou à titre définitif, selon les règles ci-dessus définies, et à hauteur de sa trésorerie disponible.

Le produit perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2024 s'élève à 140 mDT.

Société « Tunisie Leasing & Factoring »

Au titre de l'exercice 2024, le total des engagements de la société « Tunisie Leasing & Factoring » auprès d'Amen Bank s'élève à 74 428 mDT. y compris un engagement hors bilan 38 678 KDT et un encours des dépôts à vue pour 9 180 mDT.

Le montant des dividendes distribués à Amen Bank au 31 décembre 2024 s'élève à 4 446 mDT ;

Société « Maghreb Leasing Algérie »

Le montant des dividendes distribués par MLA à Amen Bank au 31 décembre 2024 s'élève à 4 849 mDT ;

Société «Tunisys»

- 1- Amen Bank a réalisé avec la société "Tunisys", dans laquelle elle détient 20% du capital, des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique au cours de l'exercice 2024 pour un montant total de 2 575 KDT (HT).
- 2- Le montant des dividendes distribués à Amen Bank au 31 décembre 2024 s'élève à 18 000 DT ;
- 3- Le total des engagements hors bilan de la société Tunisys auprès d'Amen Bank s'élève à 2 963 mDT ainsi qu'un encours des dépôts à vue pour 24 mDT au 31 décembre 2024.

Société « Hayett »

- 1- Au 23 Mars 2018, la banque a conclu un contrat d'assurance IDR avec l'assurance HAYET. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant qui prévoit la couverture des charges sociales. La charge supportée au titre de l'exercice 2024 s'élève à 5 842 mDT.
- 2- Amen Bank perçoit des commissions au titre de la commercialisation des produits d'assurance Hayett. Le montant des commissions constaté en produits s'élève à 4 166 KDT au titre de l'exercice 2024.
- 3- L'encours des engagements hors bilan de la société « Hayett » auprès d'Amen Bank s'élève, au 31.12.2024, à 77 mDT.
- 4- L'encours des dépôts à vue de la société auprès d'Amen Bank s'élève au 31.12.2024 à 9 680 mDT ainsi qu'un total de placement à terme pour 157 000 mDT.
- 5- Le montant des dividendes distribués à Amen Bank au 31 décembre 2024 s'élève à 1 500 mDT,

Société «EL IMRANE»

Le total des engagements de la société EL IMRANE, détenue à hauteur de 20%, auprès d'Amen Bank s'élève à 13 591 mDT, y compris un engagement hors bilan de 1 049 mDT.

Au 31.12.2024, l'encours des dépôts à vue de la société EL IMRANE auprès d'Amen Bank s'élève à 450 mDT.

Société «EL KAWARIS»

Au 31.12.2024, l'encours des dépôts à vue de la société EL KAWARIS auprès d'Amen Bank s'élève à 103 mDT et l'encours des placements auprès d'amen Bank pour 1 000 mDT.

Le total des engagements hors bilan de la société KAWARIS auprès d'Amen Bank s'élève à 2 mDT.

Société «SUNAGRI»

Au 31.12.2024, l'encours des placements à terme de la société SUNAGRI auprès d'Amen Bank s'élève à 525 mDT et un total engagement par signature auprès d'Amen Bank s'élevant à 3 mDT.

Société « Amen Santé »

Amen Bank détient 19,00% du capital de la société Amen Santé.

Au 31.12.2024, l'encours des dépôts à vue de la société amen santé auprès d'Amen Bank s'élève à 1 340 mDT et l'encours des engagements hors bilan pour 15 mDT.

Société « TUNINVEST INNOVATION SICAR »

L'encours des dépôts à vue de la société TUNINVEST INNOVATION, détenue à hauteur de 27,27%, s'élève à 1 025 mDT au 31 décembre 2024.

Société Nouvelle de Boisson "SNB"

Le total des engagements de la société SNB auprès d'Amen Bank s'élève à 10 308 mDT. y compris un engagement hors bilan 3 114 mDT au titre de l'exercice 2024.

Le montant des dividendes distribués à Amen Bank au 31 décembre 2024 s'élève à 112 200 DT.

SICAVs :

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec SICAV Amen Première et SICAV Amen, les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

		Amen Alliance Sicav	Sicav Amen	Amen première Sicav
Actif net au 31/12/2024 en mDT		61 683	39 714	52 244
	Taux	0,02% HT DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET
<u>Commission de</u>	Minimum	-	7 080 DT TTC	7 080 DT TTC
<u>dépositaire</u>	Max	-	29 500 DT TTC	29 500 DT TTC
	Montant Annuel Perçu	124 868 DT HT	18 179 DT HT	26 098 DT HT
	Taux	0,595% TTC DE L'ACTIF NET	0,595% TTC DE L'ACTIF NET	0,595% TTC DE L'ACTIF NET
<u>Commission de</u>	Montant Annuel Perçu	312 174 DT HT	153 226 DT HT	218 586 DT HT
<u>distribution</u>				

Les principales transactions entre les SICAVs et l'Amen Bank au 31.12.2024 se présentent comme suit

(mDT)	Encours Dépôts à vue	Encours des placements	Dividendes
SICAV AMEN	4 871	3 000	-
AMEN PREMIERE SICAV	8 781	2 000	58
STE AMEN ALLIANCE SICAV	6 648	2 000	-

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2024 :

Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 se présentent comme suit (en TND) :

	Président du conseil de surveillance		Membres du conseil de surveillance & des différents comités	
	Charge 2024	Passif au 31/12/2024	Charge 2024	Passif au 31/12/2024
Avantages à court terme	350 000	-	437 500	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-
Total	350 000	-	437 500	-

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge 2024	Charges sociales 2024	Passif au 31/12/2024	Charge 2024	Charges sociales 2024	Passif au 31/12/2024
Avantages à court terme	1 307 178	301 969	1 127 382	1 510 081	347 282	981 819
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
Total	1 307 178	301 969	1 127 382	1 510 081	347 282	981 819

Note 7-2. Notes sur les politiques de fixation des prix entre les parties liées

Les opérations ordinaires entre la banque et les parties liées sont établies dans les conditions normales du marché.

Les transactions faisant objet de conventions spécifiques sont mentionnées dans le cadre du rapport spécial des commissaires aux comptes.

Note 7-3. Ratio de liquidité à court terme « LCR »

Le ratio de liquidité à court terme « le LCR » est entré en vigueur depuis janvier 2015 en application de la circulaire BCT 2014-14 du 10 novembre 2014, il mesure le taux de couverture des sorties nettes de trésorerie (sur 30 jours) par les actifs liquides de la banque.

A fin décembre 2024, le ratio de liquidité à court terme LCR pour le mois de janvier 2025 s'est établi à 160,229% en dépassement par rapport au niveau réglementaire minimum de 100,00% fixé par la BCT pour 2019.

7-4 Note sur les passifs éventuels

7-4-1 Note vérification sociale

AMEN BANK a fait l'objet d'une vérification sociale au titre de la période allant de 2020 à 2022. Une notification préliminaire a été adressée à la banque le 19 mars 2024 portant sur un redressement de 3 007 KDT hors pénalités de retard.

Après avoir adressé une lettre de contestation des résultats du contrôle social, respectivement à la Direction Générale de la CNSS et à la Direction Générale de la Sécurité Sociale relevant du Ministère des Affaires Sociales, la banque a fait opposition, dans les délais, des bulletins de contrainte notifiés par la CNSS et a intenté une action en justice contre la CNSS concernant les chefs de redressement contestés.

Au 31 décembre 2024, les risques estimés à ce titre sont couverts par des provisions.

7-4-2 Note afférente à l'affaire du conseil de la concurrence

Le 29 mai 2024 une affaire a été portée à l'encontre du secteur bancaire, afférente au report des échéances pendant l'épidémie du COVID-19.

Jusqu'à la date de l'arrêté des états financiers aucune décision n'a été notifiée à la banque ainsi le risque final dépend du sort définitif de cette affaire. Cette situation est considérée comme étant une éventualité en application de la NCT 14 « relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture » dont l'exercice de suivi sera réalisé de façon continue pour déterminer si une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques est devenue probable.

Note 7-5. Évènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil de surveillance du 28/03/2025. En conséquence, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

AMEN BANK
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Amen Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 1 574 007 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 229 957 KDT.

A notre avis, les états financiers d'Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Risque identifié

La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la Banque (**62%**) et qui totalise, au 31 décembre 2024, **7 299 493 KDT** ainsi que celle du coût net du risque associé au niveau du résultat de l'exercice et qui s'élève à **91 203 KDT** en provisions individuelles et additionnelles et **-5 856 KDT** en provisions collectives.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont présentés dans les notes annexes aux états financiers annuels au niveau du paragraphe « Créances à la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, ainsi que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité et d'autres informations disponibles.

3.2 Evaluation des provisions sur les fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2024, l'encours des placements en fonds gérés s'élève à un montant brut de **814 457 KDT** (Compte tenu des créances rattachées pour **27 873 KDT**), couverts par des provisions à concurrence de **25 017 KDT**, soit un montant net de **789 440 KDT**, représentant **7%** du total bilan.

Les fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotées et non cotées) et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont présentés dans les notes annexes aux états financiers annuels au niveau du paragraphe « Portefeuille Titres ».

En raison de l'importance des fonds gérés représentant **29%** du portefeuille des titres d'investissement et le niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard, notamment en matière d'évaluation de ces actifs.
- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.
- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

3.3 La prise en compte des revenus des opérations de crédits

Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit s'élèvent, au 31 décembre 2024, à **818 463 KDT** et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation de la banque (**68%**).

En raison de leur composition, leurs montants et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note « Créances à la clientèle », même de légères modifications des taux d'intérêt et des durées pourrait avoir un impact significatif sur les produits nets bancaires et, par conséquent, sur le résultat de l'exercice et les capitaux propres de la banque.

C'est pour cette raison que nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de crédits ;
- Examiner les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisé à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4. Paragraphes d'observation

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « 1.5 les Provisions collectives » et en application de la circulaire de la BCT n°91-24 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué, par prélèvement sur les résultats, des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24. Ainsi le stock de la provision collective s'élève au 31/12/2024 à **179 394 KDT**.
- La note « 7-4-2 Note afférente à l'affaire du conseil de la concurrence » aux états financiers, décrit l'évolution de l'affaire intentée par le conseil de la concurrence à l'encontre du secteur bancaire, afférente au report des échéances pendant la pandémie du COVID-19. A la date du présent rapport aucune décision n'a été notifiée à la banque à cet égard, ainsi le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif de cette affaire.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Rapport du Directoire

La responsabilité du rapport sur la gestion de l'exercice incombe au Directoire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Directoire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Directoire par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Directoire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Directoire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Directoire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Directoire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de Surveillance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque relatif à l'élaboration des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Directoire et au Conseil de Surveillance.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Directoire.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis le 02 avril 2025

Les commissaires aux comptes

**La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide
Chiheb GHANMI
Associé**

**ECC MAZARS
Borhen CHEBBI**

AMEN BANK
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

A l'attention des actionnaires d'Amen Bank,

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

Votre Conseil de surveillance, nous a tenus informé des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

SICAR AMEN

- 15 nouvelles conventions de gestion de fonds sont conclues le 22 Mars 2024 avec la société "SICAR AMEN " dans laquelle Amen Bank détient 88,20% du capital. Ces conventions portent sur la gestion des fonds suivants :
 - AMEN BANK 2024/1 d'une valeur de 10 000 KDT.
 - AMEN BANK 2024/2 d'une valeur de 10 000 KDT.
 - AMEN BANK 2024/3 d'une valeur de 10 000 KDT.
 - AMEN BANK 2024/4 d'une valeur de 10 000 KDT.
 - AMEN BANK 2024/5 d'une valeur de 10 000 KDT.

- AMEN BANK 2024/6 d'une valeur de 10 000 KDT.
- AMEN BANK 2024/7 d'une valeur de 10 000 KDT.
- AMEN BANK 2024/8 d'une valeur de 10 000 KDT.
- AMEN BANK 2024/9 d'une valeur de 10 000 KDT.
- AMEN BANK 2024/10 d'une valeur de 10 000 KDT.
- AMEN BANK 2024/11 d'une valeur de 10 000 KDT.
- AMEN BANK 2024/12 d'une valeur de 10 000 KDT.
- AMEN BANK 2024/13 d'une valeur de 10 000 KDT.
- AMEN BANK 2024/14 d'une valeur de 10 000 KDT.
- AMEN BANK 2024/15 d'une valeur de 10 000 KDT.

Soit pour un montant total de 150 000 KDT.

En contrepartie, "SICAR AMEN " perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0.5% sur l'encours des fonds gérés. La commission de gestion au titre de 2024, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5% des montants gérés, s'élève à 584 KDT(HT). Ces conventions ont été autorisées par le Conseil de surveillance réuni le 15 Février 2024.

Société « AMEN INVEST »

- 1- Un nouveau contrat a été conclu entre Amen Bank et Amen Invest en vertu duquel, elle loue à la société Amen Invest un appartement à usage de bureaux avec une grande terrasse situé derrière l'agence Amen Bank Mont Fleury objet du titre foncier numéro 54451, sis à Rue de Sahel Mont Fleury - Tunis.

Ledit local objet du présent contrat est d'une superficie utile totale de 470 m², Le loyer convenu est d'un montant annuel de 11 400 dinars (HT) soit 2 850 dinars (HT) par trimestre.

Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2024.

- 2- Le Directeur Général Adjoint de la société Amen Invest est détaché d'Amen Bank et conserve de ce fait ses droits à l'avancement et à la retraite tels que stipulés dans l'article 41 de la convention collective nationale des banques et des établissements financiers. Les charges salariales, y compris les œuvres sociales, servies par Amen Bank sous forme d'avance, ont font l'objet de mémoire de règlement adressé à la société AMEN INVEST avec une majoration de 15%.

La rémunération brute majorées des charges patronales et des avantages servis pour la période allant du 02-01-2024 au 30-04-2024 est de **44 KDT**. Cependant, la rémunération brute majorées des charges patronales et des avantages servis pour la période allant du 01-05-2024 au 31-12-2024 a été pris en charge par Amen Invest.

- 3- En 2024, Amen Bank a procédé à la cession d'un véhicule a Amen Invest une voiture pour une valeur vénale de 112 500 DT.

Société « SOGEREC »

1. Au cours de 2019, "Amen Bank" a conclu un avenant à la convention de recouvrement conclue avec la "SOGEREC". Au titre de cet avenant, la SOGEREC s'oblige de :

- Prendre en charge, traiter et gérer tous les dossiers des créances qui lui sont remis ;

- Accomplir en qualité de mandataire en lieu et place de "Amen Bank" tous les actes et opérations normalement du ressort de cette dernière en recouvrant et réglant toute somme, en liquidant tout bien et en concluant tout accord ;
- Assurer la conservation de tous les actes, titres et documents quelconques qui lui sont remis.

Au cours de l'exercice 2024, AMEN BANK et SOGEREC décident d'actualiser le taux de recouvrement des créances qui était de l'ordre de 12% en modifiant les dispositions de l'Article 04 de la convention comme suit : « En rétribution de l'ensemble des prestations objet de la présente convention, la SOGEREC percevra en contrepartie de ses prestations une commission hors taxes de 15% du montant des créances recouvrées.

Toutefois la commission applicable aux créances radiées recouvrées sera portée de 15% à 20%.

Quant aux créances ayant fait l'objet d'une mobilisation et retournées à la banque, la commission est ramenée de 15% à 8%.

Il est entendu que le droit de la SOGEREC à rétribution demeure entier dans tous les cas ou Amen Bank encaisse directement le montant d'une créance dont la charge du recouvrement a déjà été confiée à la SOGEREC.

De même, il a été convenu qu'Amen Bank imputera le débit du compte du client poursuivi, de tous montants engagés par la SOGEREC, en frais, débours, honoraires et autres dépenses quelconques nécessités par les procédures et ce indépendamment de leur résultat ».

Le montant des commissions au titre de 2024 s'élève à **879 KDT**.

2. Au cours de 2024, l'AMEN BANK a conclu un contrat de location avec « La SOGEREC » en vertu duquel elle loue 2 appartements ainsi que 2 places de parking situés à l'immeuble Carthagène Office au RDC (appartements A03- A04).

En vertu de cette convention le loyer sera payé pour la période commençant le 01 décembre 2024 et pour une durée initiale d'une année renouvelable par tacite reconduction sauf préavis 3 mois avant le terme du contrat.

Le loyer convenu est d'un montant annuel de dix-neuf mille cinq cent soixante-douze dinars (19 572) en hors taxes soit quatre Mille huit cent quatre-vingt-treize dinars (4 893) en hors taxes par trimestre payable par avance au début de chaque trimestre.

Une majoration de 5% du loyer sera appliquée à partir de la deuxième année de la location. La majoration sera calculée sur la base du loyer de l'année écoulée.

Aucun produit n'a été comptabilisé par la banque au titre de 2024.

FIRST PAY

La société FIRST PAY est un établissement de paiement qui a été officialisée le 1er juillet 2024, Amen Bank détient 99,89% de son capital.

- 1- AMEN BANK a développé à FIRST PAY une licence perpétuelle d'un Montant de **1 275 KDT** d'un Système d'information permettant d'assurer la gestion courante de cette dernière.

Par cette convention AMEN BANK mettra en place pour FIRST PAY une solution de gestion des opérations courantes par laquelle FIRST PAY acquiert le droit de le contrôler de le paramétrer et de le faire fonctionner. AMEN BANK assure à FIRST PAY :

- Une garantie d'un an qui suit la réception définitive constatée par un procès-verbal et la mise en production du logiciel,
- L'utilisation du logiciel de lutte anti blanchiment et de filtrage
- Un service de Maintenance démarrant à l'échéance de la Garantie d'un montant **230 KDT** avec augmentation annuelle de 7%
- Le montant des développements ultérieurs fera l'objet des avenants en fonction de la réalité des services performés.
- Amen Bank se réserve le droit de propriété et de commercialisation relatif au Système développé tout en offrant une exclusivité à first Pay d'une année.

Le produit comptabilisé au titre de l'exercice 2024 s'élève à **1 275 KDT**.

- 2- La banque a conclu avec la société "FIRST PAY", un contrat porte sur la fourniture par AMEN BANK, à FIRST PAY de prestations de mise à disposition de solutions informatique d'entreprise, de service d'assistance et de maintenance sur tous les produits et plateformes mis à disposition pour les différents projets de FIRST PAY.

Le prix annuel forfaitaire convenu pour le présent contrat s'élève à 418 600 DT (HTVA), avec une augmentation annuelle de 7%. Ils seront payés semestriellement en faveur d'AMEN BANK.

Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2024.

- 3- Amen Bank offre à l'Établissement de Paiement FIRST PAY les services bancaires énumérés à la convention que l'Établissement FIRST PAY pourra effectuer à partir du compte global unique qui lui est ouvert auprès de la banque, dans le cadre de son activité de paiement, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Les services offerts par AMEN BANK sont rémunérés, lorsqu'ils ne sont pas gratuits, sous forme de commissions, en fonction du service offert, conformément à la grille tarifaire prévue par la convention.

Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2024.

SMART RECOVERY

Au cours de l'exercice 2022, AMEN BANK a conclu une convention avec « Smart recovery » pour le recouvrement des créances impayées, qui consiste principalement à gérer les dossiers du recouvrement amiable ainsi que les dossiers du recouvrement en contentieux.

A cet effet, AMEN BANK :

- Investit la société « Smart recovery » de tous les pouvoirs pour actionner en justice en qualité de demandeur ou défendeur sans avoir à révéler son mandat.
- Constitue la société « Smart recovery » dépositaire de tous les originaux des titres de créances et tous les documents dont elle dispose pour le recouvrement que la société « Smart recovery » s'engage à les garder, conserver et restituer à la banque à la fin de chaque mission.

- Met à la disposition de la société « Smart recovery » les documents et informations nécessaires pour traiter les dossiers dont elle a la charge.

Au cours de l'exercice 2024, AMEN BANK et SMART RECOVERY décident d'actualiser le taux de recouvrement des créances qui était de l'ordre de 12% en modifiant les dispositions de l'Article 04 de la convention comme suit : « En rétribution de l'ensemble des prestations objet de la présente convention, la SMART RECOVERY percevra en contrepartie de ses prestations une commission hors taxes de 15% du montant des créances recouvrées.

Toutefois la commission applicable aux créances radiées recouvrées sera portée de 15% à 20%.

Quant aux créances ayant fait l'objet d'une mobilisation et retournées à la banque, la commission est ramenée de 15% à 8%.

Il est entendu que le droit de la SMART RECOVERY à rétribution demeure entier dans tous les cas ou Amen Bank encaisse directement le montant d'une créance dont la charge du recouvrement a déjà été confiée à la SMART RECOVERY.

De même, il a été convenu qu'Amen Bank imputera le débit du compte du client poursuivi, de tous montants engagés par la SMART RECOVERY, en frais, débours, honoraires et autres dépenses quelconques nécessités par les procédures et ce indépendamment de leur résultat ».

Le montant des commissions au titre de 2024 s'élève à **788 KDT H.T.**

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

Amen Capital, Amen Invest et Amen Corporate Finance

Amen Bank a conclu une convention le 17 août 2022 avec ses filiales Amen Capital, Amen Invest et Amen Corporate Finance pour le développement de l'activité d'étude et du conseil en gestion de fonds dans laquelle :

- Les conventions pour les missions « Etude et Conseil » sont signées entre le client demandeur du service et Amen Corporate Finance « le gestionnaire », qui assure la gestion administrative et comptable des dossiers.
- La facturation des honoraires des missions d'Etude et conseil est définie sur la base de la convention établie entre Amen Corporate Finance et le client demandeur de service.
- Les honoraires au titre de « l'Etude Préliminaire » sont de 12% du montant facturé.
- Les honoraires des autres parties prenantes, après déduction des honoraires de l'Etude Préliminaire sont déterminés comme suit :
 - ✗ Les honoraires au titre du gestionnaire sont de 10% ;
 - ✗ Les honoraires au titre de l'Etude Approfondie sont de 60% ;
 - ✗ Les honoraires au titre de « l'Accompagnement et conseil » sont de 30% ;

Amen Corporate Finance s'engage à régler les entités intervenantes, à titre d'avance ou à titre définitif, selon les règles ci-dessus définies, et à hauteur de sa trésorerie disponible.

Le produit perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2024 s'élève à **140 KDT**.

Société « PGI Holding »

"Amen Bank" a réalisé avec la société "PGI Holding" qui détient **20,38%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

- 1 "PGI Holding" fournit des moyens matériels, humains et informatiques dans le but d'assister la banque dans le domaine du développement, le domaine informatique et en matière juridique.

En contrepartie de ces services, "PGI Holding" perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la banque avec un plafond de **160 KDT** hors taxes. Le montant des frais supportés par la banque au titre de l'exercice 2024, s'élève à **160 KDT** (HT).

- 2 "Amen Bank" loue auprès de la société "PGI Holding" une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au n°150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2024 s'élève à **190 KDT** (HT).

Société « COMAR »

"Amen Bank" a réalisé avec la société "COMAR" qui détient **28,74%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

- 1 Des contrats de location en vertu desquels "COMAR" occupe deux locaux, propriétés de "Amen Bank". Les revenus des loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à **24 KDT** (HT).
- 2 Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :
 - Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2024 s'élève à **1 055 KDT** ;
 - Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la banque. Le montant global des cotisations versées à la "COMAR" au titre de l'exercice 2024, s'élève à **4 397 KDT** (HT).

Société « SICAR Amen »

- 1 La banque a réalisé avec la société "**SICAR Amen**" dans laquelle elle détient **88,20%** du capital, Soixante-trois (48) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié à fin 2024 de **636 584 KDT**. La commission de gestion au titre de 2024, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5 % des montants gérés nets des éventuelles provisions à constituer au titre de l'emploi des fonds (avenant 16/08/2018), s'élève à **3 461 KDT** (HT).
- 2 En vertu d'une convention de gestion du 18 Juin 1999 telle que modifiée par l'avenant du 1^{er} janvier 2020, Amen Bank est chargée de l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale des fonds qu'elle lui confie, ainsi que la réalisation et le suivi des dossiers de financement pour prise de participation. Le gestionnaire « Amen Bank » percevra, à cet effet :
 - Une somme forfaitaire de 100 KDT par an.
 - 10 KDT brut par an au titre de la mission RCCI
 - 10 KDT brut par an au titre de la mission de représentant FATCA
 - Une commission de 500 DT sur chaque dossier présenté au conseil d'administration de la SICAR AMEN. Cette commission est portée à 4 000 DT au cas où le dossier fait l'objet d'un déblocage effectif.
 - Une commission de 7% sur chaque plus-value dégagée.

La rémunération au titre de l'exercice 2024, s'élève à **192 KDT** (HT).

Société « Le recouvrement »

La banque a conclu en date du 1^{er} janvier 2007 avec la société "Le recouvrement" dans laquelle elle détient **99,88%** du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de **1.500 dinars** (HT).

Assurance Hayett

Au 23 Mars 2018, la banque a conclu un contrat d'assurance IDR avec l'assurance HAYETT. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant qui prévoit la couverture des charges sociales. La charge supportée au titre de l'exercice 2024 s'élève à **5 842 KDT**.

Amen Bank perçoit des commissions au titre de la commercialisation des produits d'assurance Hayett. Le montant des commissions constaté en produits s'élève à **4 166 KDT** au titre de l'exercice 2024.

Société « Tunisys »

Amen Bank a réalisé avec la société "Tunisys", dans laquelle elle détient 20% du capital, des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique au cours de l'exercice 2024 pour un montant total de **2 575 KDT (HT)**.

Sociétés « SICAVs »

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec "SICAV Amen Première" et "SICAV Amen", les rémunérations revenant à Amen Bank au titre de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

	Amen Alliance Sicav	Sicav Amen	Amen première Sicav
Commission de dépositaire			
Taux	0,02% HT DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET
Minimum	-	7 080 DT TTC	7 080 DT TTC
Max	-	29 500 DT TTC	29 500 DT TTC
Montant Annuel Perçu	124 868 DT HT	18 179 DT HT	26 098 DT HT
Commission de distribution			
Taux	0,595% TTC DE L'ACTIF NET	0,595% TTC DE L'ACTIF NET	0,595% TTC DE L'ACTIF NET
Montant Annuel Perçu	312 174 DT HT	153 226 DT HT	218 586 DT HT

Société « AMEN CAPITAL »

La banque a réalisé avec la société "Amen Capital" dans laquelle elle détient 51% du capital la convention suivante :

En date du 1er Février 2016, la banque a conclu avec AMEN CAPITAL un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société AMEN CAPITAL un local sis au 5ème étage Tour C de l'immeuble avenue Mohamed 5 AMEN BANK.

Ainsi, et au titre de l'exercice 2024 le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à **71 KDT** H.T et la cotisation de AMEN CAPITAL dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à **15 KDT**.

Société « AMEN INVEST »

En date du 03 Octobre 2016, la banque a conclu avec AMEN INVEST un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société AMEN INVEST les parties suivantes de la tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5 :

- Un local situé au 6ème étage d'une superficie totale de 372 m²,

- Un local situé au 7ème étage d'une superficie totale de 372 m²,
- 6 places de parking au sous-sol de l'immeuble AMEN BANK.

Le montant du loyer s'élève à **144 KDT** (HT) au titre de l'exercice 2024 et des charges d'exploitation et d'entretien pour **28 KDT**.

Société « SOGEREC » :

La banque a réalisé avec la société "SOGEREC " dans laquelle elle détient **99,97%** du capital les conventions et opérations suivantes :

3. Amen Bank a conclu avec la société SOGEREC une convention de location des locaux à usage de bureaux (A1.1, A1.4, A1.6 et A1.9), se trouvant au 1er étage de l'immeuble CARTAGENE OFFICES sis à la rue Mohamed Badra Monplaisir-Tunis dont la superficie totale est de 316.77m² selon les conditions suivantes :
 - Loyer 180 DT HT/ m²/ avec majoration du loyer : 5% à partir de la 2ème année avec date d'effet au 1^{er} Septembre 2022 ;
 - Frais de Syndic à la charge du locataire.

La charge relative au loyer du local, supportée par la SOGEREC au titre de l'exercice 2024 s'élève à **61 KDT** (HT).

4. Au cours de 2021, « Amen Bank » a conclu un contrat avec SOGEREC dans laquelle elle détient 99,97%. En vertu de ce contrat, AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local situé à route de Bizerte Km7 Mnhla à usage de dépôt. Le loyer mensuel a été fixé à **1 KDT**(HT) avec une majoration annuelle de 5%. Ainsi le produit total perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2024 s'élève à **15 KDT**.

Société « Amen Project»

Amen Bank détient directement 53,01% du capital de la société Amen Project au 31.12.2024, l'encours des dépôts à vue de la société auprès d'Amen Bank s'élève à **2 KDT** et l'encours des placements de la société Amen Project auprès d'Amen Bank s'élève à **120 KDT**.

GEST IMMO

La banque a conclu en date du février 2021 avec la société "Gest Immo " dans laquelle elle détient **99,77%** du capital, une convention de mandat de gestion. En vertu de cette convention, "Amen Bank" donne pouvoir à la société **Gest immo** de gérer pour son propre compte les biens et droits immobiliers lui appartenant en vue de procéder à leur vente. En contrepartie de ses services, la société "**Gest Immo** " perçoit une rémunération aux taux suivants :

Honoraire et frais de services

- a) 1% de la valeur d'acquisition des biens confiés à la société "**Gest Immo** ". Cette Rémunération est fixée au début de chaque année sur la base de la valeur totale des biens en gestion arrêtée au 31 décembre de l'année précédente. Elle est servie en quatre tranches égales à la première semaine de chaque trimestre.
- b) Un mois de loyer Hors Taxes pour bien tout immobilier loué.

Cette rémunération est fixée au début de chaque année sur la base de la valeur totale des biens en gestion arrêtée au 31 décembre de l'année précédente.

Commissions d'intermédiation :

Pour la vente des biens : 3% du prix de vente hors taxe.

Ces rémunérations seront versées par le mandant au plus tard 30 jours à partir de la réception de la facture d'honoraires précisant les montants à régler et après la conclusion de la transaction.

Le montant total des commissions d'intermédiation au titre de l'exercice 2024 est de **394 KDT**. Les honoraires et frais de services au titre de l'exercice 2024 s'élève à **769 KDT**.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 26 Aout 2021.

Amen Bank a mis à la disposition de la société "**Gest Immo** " un local au 2ème étage sise à Charguia moyennant un loyer mensuel de 1 750 TND HT/mois avec une majoration de 5% à partir de la 2ème année avec date effet le 02/01/2021.

Les revenus des loyers au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à **22 KDT (HT)** et des charges d'exploitation et d'entretien pour **4 KDT (HT)**.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 26 Août 2021.

SMART RECOVERY

Amen Bank détient 70% du capital de la société SMART RECOVERY.

Le conseil de Surveillance du 26 Août 2021 a autorisé la mise à disposition à la société SMART RECOVERY, un appartement A5.1 sis au 5ème étage de l'immeuble Carthagène offices, moyennant un loyer 5 KDT TND HT/mois avec majoration de 5% à partir de la 2ème année.

Les revenus des loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à **61 KDT (HT)**.

III Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants :

- 1 Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :
 - La rémunération du Président du Conseil de Surveillance a été fixée par décision du Comité de Rémunération en date du 30 juillet 2012.
 - Les membres du Conseil de Surveillance, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil de Surveillance et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
 - La rémunération et avantages accordés aux membres du Directoire sont fixés par décision du Comité de Rémunération. La rémunération des membres du Directoire est composée d'un salaire annuel et d'une enveloppe annuelle.
 - Le Président du Conseil de Surveillance bénéficie d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais y afférents.
 - Les membres du Directoire bénéficient chacun d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec prise en charge des frais y afférents.

- 2 Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit (en TND) :

- Pour les membres du Conseil de Surveillance :

	Président du conseil de surveillance		Membres du conseil de surveillance & des différents comités	
	Charge 2024	Passif au 31/12/2024	Charge 2024	Passif au 31/12/2024
Avantages à court terme	350 000	-	437 500	-
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
Total	350 000	-	437 500	-

- Pour les membres du Directoire :

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge 2024	Charges sociales 2024	Passif au 31/12/2024	Charge 2024	Charges sociales 2024	Passif au 31/12/2024
Avantages à court terme	1 307 178	301 969	1 127 382	1 510 081	347 282	981 819
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
Total	1 307 178	301 969	1 127 382	1 510 081	347 282	981 819

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis le 02 avril 2025

Les commissaires aux comptes

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide
Chiheb GHANMI
Associé

ECC MAZARS
Borhen CHEBBI

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV L'EPARGNANT

SICAV L'EPARGNANT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **22 avril 2025**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Cherif BEN ZINA.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024 (Montants exprimés en Dinars)

ACTIF	Note	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille-titres	4	130 914 176	149 566 697
Obligations et valeurs assimilées		123 046 249	147 100 499
Titres OPCVM		7 867 927	2 466 197
Placements monétaires et disponibilités		36 628 942	35 198 342
Placements monétaires	5	23 003 066	13 543 297
Disponibilités		13 625 876	21 655 045
Créances d'exploitation	6	112 187	104 711
TOTAL ACTIF		167 655 305	184 869 750
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	334 443	357 325
Autres créditeurs divers	8	48 013	17 071
TOTAL PASSIF		382 456	374 396
ACTIF NET			
Capital	9	157 078 392	173 769 529
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 212	2 052
Sommes distribuables de l'exercice en cours		10 193 245	10 723 773
ACTIF NET		167 272 850	184 495 354
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		167 655 305	184 869 750

ETAT DE RESULTAT
Au 31/12/2024
(Montants exprimés en Dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2024</i>	<i>Année 2023</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	8 984 478	10 016 571
Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 984 478	10 016 571
Revenus des placements monétaires	11	3 766 740	3 407 877
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		12 751 218	13 424 449
Charges de gestion des placements	12	(1 051 776)	(1 152 762)
REVENU NET DES PLACEMENTS		11 699 441	12 271 687
Autres produits		72 370	76 001
Autres charges	13	(253 953)	(239 832)
Contribution Sociale de Solidarité		-	(400)
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 517 858	12 107 457
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 324 613)	(1 383 684)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		10 193 245	10 723 773
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 324 613	1 383 684
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(83 208)	(174 945)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		284 925	502 894
Frais de négociation de titres		(12 769)	(28 210)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		11 706 806	12 407 197

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**Au 31/12/2024****(Montants exprimés en Dinars)**

	<i>Année</i> 2024	<i>Année</i> 2023
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	11 706 806	12 407 197
Résultat d'exploitation	11 517 858	12 107 457
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(83 208)	(174 945)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	284 925	502 894
Frais de négociation de titres	(12 769)	(28 210)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(10 724 673)	(11 068 647)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(18 204 638)	(26 774 362)
Souscriptions		
- Capital	92 172 337	111 188 550
- Régularisation des sommes non distribuables	44 833	115 195
- Régularisation des sommes distribuables	3 111 904	3 186 154
Rachats		
- Capital	(109 035 651)	(136 599 103)
- Régularisation des sommes non distribuables	(61 600)	(95 522)
- Régularisation des sommes distribuables	(4 436 461)	(4 569 635)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(17 222 504)	(25 435 812)
ACTIF NET		
En début de période	184 495 354	209 931 166
En fin de période	167 272 850	184 495 354
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	1 740 446	1 995 421
En fin de période	1 571 546	1 740 446
VALEUR LIQUIDATIVE	106,438	106,005
TAUX DE RENDEMENT	6,22%	6,03%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS

AU 31 DECEMBRE 2024

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire et de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB FINANCE », le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société SICAV L'EPARGNANT ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3-Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Traitement des opérations de pension livrée

• Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

• **Titres reçus en pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLES-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 130.914.176 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
	Obligations et valeurs assimilées		118 035 407	123 046 249	73,56%
	Obligations de sociétés		20 102 260	20 888 076	12,49%
TN000190060	BH SUB 2021-2	20 000	1 600 000	1 623 296	0,97%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2ATL 2	5 000	500 000	502 495	0,30%
TN0001300623	BTE 2011 B	10 000	400 000	417 814	0,25%
TN0002601029	STB 2008/2	78 000	488 200	509 548	0,30%
TN0002601045	STB 2010/1 CB	10 000	62 559	67 568	0,04%
TN0002601169	STB SUB 2019-1 C	11 770	471 506	475 107	0,28%
TN0003400330	AMENBANK B 2008	25 000	500 000	517 184	0,31%
TN0003400405	AB SUB 2010	50 000	331 000	338 814	0,20%
TN0003900248	UIB 2009-1 C	20 000	500 000	510 706	0,31%
TN0003900263	UIB 2011-1 B	20 000	700 000	712 276	0,43%
TN0004620134	BTK 2009 C	10 000	66 395	70 345	0,04%
TN0007310444	HL 2017-03 B	20 000	400 000	424 525	0,25%
TN0R77XCOAH0	STBSUB 2021-1 E	1 000	60 000	60 698	0,04%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING	5 000	300 000	306 575	0,18%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 F	5 000	500 000	526 485	0,31%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1	35 000	3 500 000	3 648 914	2,18%
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 202	10 000	1 000 000	1 037 874	0,62%
TNEDMOU67Y09	TAYSIR 2024-1 A	10 000	1 000 000	1 018 635	0,61%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	10 000	1 000 000	1 052 027	0,63%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	26 226	2 622 600	2 802 155	1,68%
TNMC9HTIB5A4	WIFACK BANK 2022	10 000	1 000 000	1 077 519	0,64%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2	5 000	500 000	541 864	0,32%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 B	20 000	2 000 000	2 036 313	1,22%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	10 000	600 000	609 337	0,36%

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
	Obligations de L'Etat		73 276 147	75 770 119	45,30%
TN0008000838	EMPT NAT 2021 B	70 000	7 000 000	7 247 075	4,33%
TN0008000846	EMPT NAT 2021 C	20 000	20 000 000	20 713 951	12,38%
TN0008000895	EMPT NAT 2 2021	90 000	9 000 000	9 220 458	5,51%
TN0008000903	EMPT NAT 2 2021	10 000	10 000 000	10 247 737	6,13%
TN3C6DVEWM76	EMP NAT 2023 T1	5 000	500 000	533 692	0,32%
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT 2022 T3	41 820	4 183 773	4 276 899	2,56%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 C	114 000	11 400 000	12 054 841	7,21%
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1	399	3 785	4 097	0,00%
TNBSXXEKBFR8	EMP NAT 2023 T4	2 500	250 000	251 199	0,15%
TNCGJF5TW027	EMP NAT 2023 T1	6 500	650 000	694 119	0,41%
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2023 T2	5 000	500 000	524 164	0,31%
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024 T4	20 000	2 000 000	2 010 904	1,20%
TNHOFRXHSG72	EMP NAT 2023 T2	10 482	99 430	105 501	0,06%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2	5 000	500 000	520 725	0,31%
TNIZ090I5G66	EMP NAT 2022 T3	10 000	1 000 000	1 024 113	0,61%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2	86 270	820 392	870 205	0,52%
TNOAYHSVTHY1	EPT NAT 4 2022 A	7 693	73 096	74 779	0,04%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1	3 537	34 375	36 683	0,02%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT 2022 T3	7 500	750 000	766 292	0,46%
TNUWXR58DVH5	EMP NAT 2024 T1	6 500	650 000	694 677	0,42%
TNVFSFLG1FH4	EMP NAT 2022 T4	5 000	500 000	504 820	0,30%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4	7 500	750 000	756 644	0,45%
TNYZO6UGUZ33	EPT NAT 3 2021 B	26 184	2 611 296	2 636 542	1,58%
	Bons du trésor assimilables		24 657 000	26 388 054	15,78%
TN0008000580	BTA 13OCTOBRE202	9 000	8 727 000	9 049 973	5,41%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026	7 000	6 790 000	7 258 357	4,34%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027	10 000	9 140 000	10 079 724	6,03%
	Titres OPCVM		7 610 442	7 867 927	4,70%
TN3A0J4BTFV3	FCP OBLIGATAIRE	26 899	3 068 717	3 037 570	1,82%
TNJHP6Z3X2D1	SICAV EPARGNE OB	31 059	4 541 725	4 830 358	2,89%
	TOTAL		125 645 849	130 914 176	78,26%
	Pourcentage par rapport à l'actif				78,09%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2024 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u> <u>n</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2023</u>	143 422 676	4 838 680	1 305 340	149 701 275	502 894
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations	4 134 400			4 134 400	
Emprunt national	2 650 000			2 650 000	
Bons du trésor assimilables	0			0	
Titres OPCVM	17 400 114			17 400 114	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Obligations	(12 728 116)			(12 728 116)	7 332
Bons du trésor assimilables	(16 182 636)			(16 182 636)	564 600
Emprunt national	(770 464)			(770 464)	
Titres OPCVM	(12 280 125)			(12 280 125)	(287 007)
* <u>Variations des plus ou moins values latentes</u>			(83 208)	(83 208)	
* <u>Variations des intérêts courus</u>		(792 485)		(792 485)	
<u>Soldes au 31 décembre 2024</u>	125 645 849	4 046 196	1 222 132	131 048 755	284 925

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 23.003.066 se détaillant comme suit :

Code ISIN		Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2024	% Actif net
<u>Comptes à terme STB</u>		9 000 000	9 016 951	5,39%
	Placement au 17/03/2025 (au taux de 9,79%) 91 jours	3 000 000	3 009 656	1,80%
	Placement au 25/03/2025 (au taux de 9,79%) 91 jours	2 000 000	2 002 575	1,20%
	Placement au 26/03/2025 (au taux de 9,79%) 91 jours	2 000 000	2 002 575	1,20%
	Placement au 28/03/2025 (au taux de 9,79%) 91 jours	2 000 000	2 002 146	1,20%
<u>Certificats de dépôt</u>		13 969 625	13 986 114	8,36%
	Certificat de dépôt STB au 04/01/2025 (au taux de 9,79%) 10 jours	9 978 303	9 991 321	5,97%
	Certificat de dépôt STB au 06/01/2025 (au taux de 9,79%) 10 jours	3 991 321	3 994 793	2,39%
TOTAL		22 969 625	23 003 066	13,75%
Pourcentage par rapport à l'actif				13,72%

NOTE 6 : CREANCES D'EXPLOITATION

Ce poste présente au 31 décembre 2024 un solde de D : 112.187 contre un solde de 104.711 à la même date de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Retenues à la source sur BTA	1 804	1 804
Retenues à la source sur obligations	86 802	88 616
Autres	23 581	14 291
Total	112 187	104 711

NOTE 7 : OPERATEURS CREDITEURS

Ce poste présente au 31 décembre 2024 un solde de D : 334.443 contre un solde de D : 357.325 à la même date de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Gestionnaire	72 415	74 533
Dépositaire	83 030	87 999
Commission de distribution	178 998	194 793
Total	334 443	357 325

NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Ce poste présente au 31 décembre 2024 un solde de D : 48.013 contre un solde de D : 17.071 à la même date de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Conseil du Marché Financier (CMF)	15 717	16 224
Retenue à la source	-	-347
Rémunération CAC	32 296	1 194
Total	48 013	17 071

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 décembre 2024, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2023

Montant	173 769 529
Nombre de titres	1 740 446
Nombre d'actionnaires	2 172

Souscriptions réalisées

Montant Souscriptions	92 172 337
Nombre de titres émis	923 182
Nombre d'actionnaires nouveaux	39

Rachats effectués

Montant Rachats	(109 035 651)
Nombre de titres rachetés	(1 092 083)
Nombre d'actionnaires sortants	(253)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(83 208)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	284 925
Régularisation des sommes non distribuables	(16 767)
Frais de négociations de titres	(12 769)

Capital au 31-12-2024

Montant	157 078 392
Nombre de titres	1 571 546
Nombre d'actionnaires	1 958

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à D : 8.984.478 contre D : 10.016.571 au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	<u>Période du</u> <u>01/01</u> <u>au 31/12/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/01</u> <u>au 31/12/2023</u>
<u>Revenus des obligations</u>	<u>1 639 673</u>	<u>2 241 271</u>
- Intérêts	1 639 673	2 241 271
<u>Revenus des OPCVM</u>	<u>617 501</u>	<u>590 379</u>
- Dividendes	617 501	590 379
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>6 727 303</u>	<u>7 184 921</u>
- Intérêts (BTA et emprunt national)	6 727 303	7 184 921
TOTAL	<u>8 984 478</u>	<u>10 016 571</u>

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à D: 3.766.740 contre D:3.407.877 au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	<u>Période du 01/01</u> <u>au 31/12/2024</u>	<u>Période du 01/01</u> <u>au 31/12/2023</u>
Intérêts des prises en pension livrée	829 183	1 592 284
Intérêts des comptes à terme	624 966	343 572
Intérêts des certificats de dépôt	2 312 591	1 472 021
TOTAL	<u>3 766 740</u>	<u>3 407 877</u>

NOTE 12 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à D:1. 051.776 contre D:1.152.762 au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	<u>Période du 01/01</u> <u>au 31/12/2024</u>	<u>Période du 01/01</u> <u>au 31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	771 053	845 085
Rémunération du dépositaire	140 362	153 838
Commission de distribution	140 362	153 838
TOTAL	<u>1 051 776</u>	<u>1 152 762</u>

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à D: 253.953 contre D:239.832 au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	<u>Période du 01/01</u> <u>au 31/12/2024</u>	<u>Période du 01/01</u> <u>au 31/12/2023</u>
Redevance CMF	187 149	205 118
TCL	34 292	34 566
Autres	32 512	148
TOTAL	253 953	239 832

NOTE 14 : AUTRES INFORMATIONS

DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS

<u>Données par action</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Revenus des placements	8,114	7,713	6,975	7,174	6,145
Charges de gestion des placements	(0,669)	(0,662)	(0,645)	(0,638)	(0,499)
Revenus nets des placements	7,445	7,051	6,330	6,535	5,646
Autres produits	0,046	0,044	0,026	0,020	0,091
Autres charges	(0,162)	(0,138)	(0,134)	(0,143)	(0,124)
Résultat d'exploitation (1)	7,329	6,957	6,222	6,413	5,613
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,843)	(0,795)	(0,675)	(1,079)	(0,205)
Sommes distribuables de l'exercice	6,486	6,162	5,547	5,334	5,408
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(0,053)	(0,101)	0,053	0,018	0,143
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,181	0,289	0,163	0,324	0,135
Frais de négociation des titres	(0,008)	(0,016)	-	-	-
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation des titres (2)	0,120	0,172	0,202	0,320	0,277
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	7,449	7,129	6,424	6,733	5,890
Résultat non distribuable de l'exercice	0,120	0,172	0,202	0,320	0,277
Régularisation du résultat non distribuable	(0,011)	0,011	0,086	(0,052)	(0,012)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,110	0,184	0,288	0,268	0,266
Distribution de dividendes	6,162	5,547	5,335	5,407	5,930
Valeur liquidative	106,438	106,005	105,206	104,706	104,511
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	-0,60%	0,58%	0,61%	0,57%	0,48%
Autres charges / actif net moyen	-0,14%	0,12%	0,13%	0,13%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,66%	6,14%	5,85%	5,78%	5,34%

15- REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DEPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

La gestion de la "SICAV L'EPARGNANT" est confiée à la société STB FINANCE à partir du 16 juillet 2020 en remplacement de la société « STB MANAGER ». STB FINANCE est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en TTC de 0,312% l'an, calculé sur la base de l'actif net. Cette rémunération a été ramenée à 0,412% TTC l'an depuis le 01/07/2021 conformément aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 23/03/2021.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Par ailleurs, la STB est chargée de la distribution de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération en TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**

I- Rapport d'audit sur les états financiers

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société SICAV L'EPARGNANT, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

A notre avis, les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SICAV L'EPARGNANT au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SICAV L'EPARGNANT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de conseil d'administration par référence aux données portées dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

IL incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du système de contrôle interne.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'EPARGNANT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que :

Nous n'avons pas pu vérifier la conformité des placements monétaires de la SICAV L'EPARGNANT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en l'absence de communication d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'État, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'État.

Tunis, le 27 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes :
P/CABINET CMC
Chérif BEN ZINA

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**

En application des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions ou opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bienfondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés qu'il n'y a pas de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

1. Antérieurement à l'exercice audité, le Conseil d'Administration a décidé de réviser la commission de gestion, confiée à la société STB FINANCE (société du groupe STB). Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société moyennant une rémunération en TTC de 0,412% l'an, calculé sur la base de l'actif net. Au titre de l'exercice 2024, le montant de cette rémunération s'élève à 771 mille dinars.

La société SICAV L'EPARGNANT a pris en charge, depuis le 1^{er} janvier 2024, les honoraires du son commissaire aux comptes. Cette mise à jour tenait compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 23 novembre 2023.

2. Antérieurement à l'exercice audité, une convention, conclue avec la Société Tunisienne de Banque (STB), en vertu de laquelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la SICAV L'EPARGNANT, et ce en contrepartie d'une rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice 2024, le montant de cette rémunération s'élève à 140 mille dinars.

3. La Société Tunisienne de Banque (STB), est chargée de la distribution de la SICAV EPARGNANT, et ce en contrepartie d'une rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice 2024, le montant de cette rémunération s'élève à 140 mille dinars.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 27 mars 2025
Le Commissaire aux Comptes :
P/CABINET CMC
Chérif BEN ZINA

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV L'INVESTISSEUR

SICAV L'INVESTISSEUR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **22 avril 2025**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Fathi SAIDI.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille-titres	4-1	993 289	1 011 828
Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	402 604	446 568
Obligations et valeurs assimilées	4-3	100 108	147 642
Emprunts d'Etat	4-4	490 577	417 618
Placements monétaires et disponibilités		273 641	251 346
Placements monétaires	4-5	202 747	202 663
Disponibilités	4-6	70 894	48 682
Créances d'exploitation	4-7	234	29
TOTAL ACTIF		1 267 164	1 263 202
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	4-8	30 058	28 901
Autres créditeurs divers	4-9	48 760	19 861
TOTAL PASSIF		78 818	48 762
ACTIF NET			
Capital	4-10	1 146 119	1 168 449
Sommes distribuables		42 227	45 991
Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-11	13	13
Sommes distribuables de l'exercice		42 214	45 978
ACTIF NET	4-12	1 188 346	1 214 440
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 267 164	1 263 202

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<u>année 2024</u>	<u>année 2023</u>
Revenus du portefeuille-titres		60 307	65 325
Dividendes	5-1	20 006	22 223
Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2	9 226	15 208
Revenus des emprunts d'état	5-3	31 075	27 893
Revenus des placements monétaires	5-4	15 897	14 722
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		76 204	80 047
Charges de gestion des placements	5-5	(9 392)	(9 673)
REVENU NET DES PLACEMENTS		66 812	70 374
Autres produits		-	-
Autres charges	5-6	(24 440)	(24 433)
Contribution Sociale de Solidarité		-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		42 372	45 941
Régularisation du résultat d'exploitation	5-7	(158)	37
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		42 214	45 978
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		158	(37)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(22 653)	-19 892
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		12 014	19 108
Frais de négociation de titres		(682)	(3 051)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		31 051	42 106

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>année 2024</i>	<i>année 2023</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>31 051</u>	<u>42 106</u>
Résultat d'exploitation	42 372	45 941
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(22 653)	(19 892)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	12 014	19 108
Frais de négociation de titres	(682)	(3 051)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(45 979)</u>	<u>(49 956)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(11 167)</u>	<u>3 306</u>
Souscriptions		
- Capital	3 055	3 201
- Régularisation des sommes non distribuables	(72)	69
- Régularisation des sommes distribuables	53	37
Rachats		
- Capital	(14 390)	0
- Régularisation des sommes non distribuables	399	0
- Régularisation des sommes distribuables	(211)	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(26 095)</u>	<u>(4 544)</u>
ACTIF NET		
En début de L'exercice	1 214 440	1 218 984
En fin de l'exercice	1 188 346	1 214 440
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de L'exercice	17 214	17 167
En fin de l'exercice	17 047	17 214
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>69,710</u>	<u>70,550</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>2,60%</u>	<u>3,45%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « SICAV L'INVESTISSEUR » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de type distribution créée le 11/02/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

3.2-Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3.3- Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus (nets de la retenue à la source libératoire de 20%).

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), ont été soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

3.4- Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêt ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2024 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations du Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

SICAV L'INVESTISSEUR ne détient aucune ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018.

- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

3.5-: Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6-: Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1% T.T.C, 0,1% T.T.C et 0,5% H.T (au lieu de 0,8% T.T.C) de l'actif net de la SICAV, calculées quotidiennement.

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, l'ancien gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

De même qu'à partir du 01/01/2019 et outre les charges susmentionnées, la société prend en charge tous les frais liés à sa gestion.

A compter du 16/07/2020, la gestion de la SICAV est assurée par STB Finance intermédiaire en bourse, aux mêmes conditions de rémunérations que STB Manager.

NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN

4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 31/12/2024 un montant net de 993 289 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Cours	Valeur au 31/12/2024	% Actif
	<u>Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés</u>		450 921		402 604	31,77%
	- Actions cotées		390 619		341 320	26,94%
TN0002600955	STB	15 897	61 129	2.946	46 833	3,70%
TN0007630015	SOTIPAPIER	16 000	98 385	5.426	86 816	6,85%
TN0006560015	SOTUVER	5 500	67 017	12.692	69 806	5,51%
TN0007570013	EURO-CYCLES	5 000	90 007	11.763	58 815	4,64%
TN0003400058	AMEN BANK	1 125	33 647	36.088	40 599	3,20%
TN0001100254	SFBT	3 300	40 433	11.652	38 452	3,03%
	Titres OPCVM		60 302		61 284	4,84%
TN3A0J4BTFV3	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	243	27 151	112.925	27 441	2,17%
TN0002600963	SICAV EPARGNANT	318	33 151	106.425	33 843	2,67%
	<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		565 196		590 685	46,61%
	Obligations de L'Etat		472 306		492 401	38,86%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 A	2 000	19 345	9.700	20 684	1,63%
TN0008000838	EMPT NAT 2021 B	1 500	150 000	100.000	155 294	12,26%
TN0008000846	EMPT NAT 2021 C	80	80 000	1,000.000	82 856	6,54%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 C	1 000	100 000	100.000	105 744	8,34%
TNLEGO8CKWX3	ENAT1 2022A T+2,4%	158	1 455	9.210	1 624	0,13%

TNJ1M1ZAWYG5	EPT NAT 2 2022 AF	1 023	9 821	9.600	10 359	0,82%
TNOAYHSVTHY1	EPT NAT 4 2022 AF	525	4 989	9.503	5 103	0,40%
TN2MVOGUKOA5	EPT NAT 4 2022 AV	128	1 203	9.401	1 235	0,10%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	1 957	18 565	9.503	19 682	1,55%
TNHOFRXHSG72	EMP NAT 2023 T2 AV	1 925	18 057	9.380	19 214	1,52%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF	136	13 501	99.270	14 071	1,11%
TNGB6J5LA0W7	EMP NAT 2024 T2 AF	1 878	18 780	10.000	19 703	1,55%
TNSUXW7EBUQ0	EPT NAT 3 2021 AV	400	4 000	10.000	4 039	0,32%
TN5QHXZ8T348	EPT NAT 3 2021 BV	75	7 589	101.190	7 645	0,60%
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024 T4 CF	250	25 000	100.000	25 147	1,98%
	Obligations de sociétés		92 891		98 284	7,76%
TN0001901115	BH F SUB 2019-1 C	600	24 000	40.000	25 517	2,01%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	200	12 720	63.600	13 298	1,05%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	800	32 000	40.000	33 769	2,66%
TN8X3GZLYOR8	STBSUB 2021-1 AV	70	4 171	59.580	4 495	0,35%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	100	10 000	100.000	10 685	0,84%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	100	10 000	100.000	10 520	0,83%
	TOTAL		1 016 117		993 289	78,39%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2024 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
-	-	-	-	-	-
<u>Soldes au 31 décembre 2023</u>	1 012 942	23 801	(24 915)	1 011 828	326 055
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations des sociétés	24 171			24 171	
Actions	21 432			21 432	
Titres OPCVM	60 935			60 935	
Emprunt national	72 226			72 226	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Obligations des sociétés	(72 382)			(72 382)	262
Actions	(102 574)			(102 574)	(11 552)
Titres OPCVM	(633)			(633)	(723)
Emprunt national				0	
* <u>Variations des plus ou moins values latentes</u>			(22 653)	(22 653)	
* <u>Variations des intérêts courus</u>		939		939	
<u>Soldes au 31 décembre 2024</u>	1 016 117	24 740	(47 568)	993 289	(12 014)

4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à un montant de 402 604 Dinars. Elle se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Actions et droits rattachés	390 619	471 760
Différence d'estimation sur actions et droits	-49 299	-25 193
Titres OPCVM	60 302	-
Différence d'estimation sur Titres OPCVM	981	-
Total	<u>402 604</u>	<u>446 568</u>

4-3 : Obligations de sociétés

Les obligations de sociétés totalisent, au 31/12/2024, un montant de 100 108 Dinars. Elles se présentent comme suit

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Obligations	92 891	141 101
Intérêts courus	5 008	6 713
Intérêts courus à l'achat	548	-
Différence d'estimation sur Obligation	1 661	-172
Total	<u>100 108</u>	<u>147 642</u>

4-4 : Emprunts d'ETAT

Les emprunts d'Etat totalisent, au 31/12/2024, un montant de 490 577 Dinars. Ils se détaillent comme suit

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Emprunt d'Etat	472 306	400 080
Intérêts courus	18 796	16 972
Intérêts courus à l'achat	387	116
Différence d'estimation sur Emprunt National	-912	450
Total	<u>490 577</u>	<u>417 618</u>

4-5 : Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31/12/2024 à 202 747 Dinars. Ils se présentent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Compte à terme STB au 27/01/2025 (9,79% ; 91j)	202 747	-
Compte à terme STB au 29/01/2024 (9,80% ; 91j)	-	202 663
Total	<u>202 747</u>	<u>202 663</u>

4-6 : Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent au 31/12/2024 à 70 894 Dinars. Elles se présentent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Avoirs en banque	70 894	48 682
Total	<u>70 894</u>	<u>48 682</u>

4-7 : Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2024 à 234 Dinars et représentent les retenues à la source sur intérêts à l'achat d'obligations et emprunts d'Etat.

4-8 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant à 30 058 Dinars au 31/12/2024, se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Gestionnaire	2 005	2 016
Commission réseau	27 347	26 166
Commission dépositaire	706	718
Total	<u>30 058</u>	<u>28 901</u>

4-9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevant à 48 760 Dinars au 31/12/2024, se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Etat retenue à la source	0	17
Conseil du Marché Financier (CMF)	101	103
Impôt à payer	81	49
Dirigeants	500	500
Jeton de présence	10 329	9 845
Autres opérateurs créditeurs	37 749	9 347
Total	<u>48 760</u>	<u>19 861</u>

4-10 : Capital

Au 31/12/2024, le capital a atteint un niveau de 1 146 119 Dinars, enregistrant ainsi une baisse de 1,91% par rapport au montant arrêté à la date du 31/12/2023. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Capital social	1 338 329	1 335 128
Souscriptions	3 055	3 201
Rachats	-14 390	0
Frais de négociation de titres	-682	-3 051
Variation d'estimation / actions et droits	-49 299	-25 193
Variation d'estimation / Emprunts d'Etat	749	278
Variation d'estimation / Titres OPCVM	981	0
Plus-value/ actions et droits	12 204	28 888
Moins-value/ actions et droits	-652	-3 357
Plus-value/Titres OPCVM	2 057	2 817
Moins-value/ Titres OPCVM	-1 334	-8 910
Moins-value/ Obligations des sociétés	-262	-331
+/- val/report /Titres OPCVM	0	39
+/- val/report actions et droits	25 193	4 909
+/- val/report Emprunts d'Etat	-278	75
Sous-total 1	1 315 672	1 334 493
Sommes non distribuables / exercice clos	-169 880	-166 113
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-72	69
Régularisation des sommes non distribuables (rachats)	399	-
Sous-total 2	-169 553	-166 044
Capital	1 146 119	1 168 449

Les mouvements sur le capital, au cours de l'exercice 2024, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2023

Montant	1 168 449
Nombre de titres	17 214
Nombre d'actionnaires	45

Souscriptions réalisées

Montant	3 055
Nombre de titres émis	45
Nombre d'actionnaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	(14 390)
Nombre de titres rachetés	(212)
Nombre d'actionnaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(22 653)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	12 014
Régularisation des sommes non distribuables	327
Frais de négociations de titres	(682)

Capital au 31-12-2024

Montant	1 146 119
Nombre de titres	17 047
Nombre d'actionnaires	45

4-11 : Sommes distribuables des exercices antérieurs

Les sommes distribuables des exercices antérieurs s'élèvent au 31/12/2024, à 13 Dinars et se détaillent comme suit

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Résultat de l'exercice en instance d'affectation	0	-
Report à nouveau sur arrondi de coupons	13	13
Total	13	13

4-12 : Actif net

L'actif net de la société s'élève, à la fin de l'exercice 2024, à 1 188 346 Dinars, enregistrant ainsi une baisse par rapport à l'exercice 2023 de 2,15%.

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Capital	1 146 119	1 168 449
Sommes distribuables	42 227	45 991
Total	1 188 346	1 214 440

Note 5 - NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Dividendes

Ce poste enregistre, au titre de l'exercice 2024 , un montant de 20 003 Dinars, se détaillant comme suit :

	<i>Période du 01/01 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2023</i>
Revenus des actions	17 089	10 535
Revenus des titres OPCVM	2 917	11 688
TOTAL	20 006	22 223

5-2 : Revenus des obligations de sociétés

Ce poste enregistre, au titre de l'exercice 2024, un montant de 9226 Dinars, se détaillant comme suit :

	<i>Période du 01/01 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2023</i>
Revenus des obligations de sociétés (Potentiel)	5 008	6 713
Revenus des obligations de sociétés (Report)	-6 713	-9 399
Revenus des obligations de sociétés (Réalisé)	10 931	17 894
TOTAL	9 226	15 208

5-3 : Revenus des emprunts d'Etat

Ce poste enregistre, au titre de l'exercice 2024, un montant de 31 075 Dinars, se détaillant comme suit :

	<i>Période du 01/01 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2023</i>
Revenus des emprunts de l'ETAT (potentiel)	18 796	16 972
Revenus des emprunts de l'ETAT (Report)	-16 972	-15 555
Revenus des emprunts de l'ETAT (Réalisé)	29 250	26 476
TOTAL	31 075	27 893

5-4 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 15 897 Dinars au titre de l'exercice 2024. Ils se détaillent comme suit :

	<i>Période du 01/01 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2023</i>
Revenus compte à terme (Potentiel)	2 747	2 663
Revenus compte à terme (Report)	-2 663	-3 445
Revenus compte à terme échus	15 566	15 169
Intérêts sur comptes de dépôts	248	334
TOTAL	15 897	14 722

5-5 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements ont atteint, au titre de l'exercice 2024, un montant de 9 392 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

	<i>Période du 01/01 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2023</i>
Rémunération du Gestionnaire (1)	7 030	7 239
Rémunération de réseau (2)	1 181	1 217
Rémunération du dépositaire (3)	1 181	1 217
TOTAL	9 392	9 673

(1) : **Rémunération du gestionnaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,5% HT de l'actif net (anciennement fixée à 0,8% T.T.C) calculée quotidiennement au nouveau taux à partir du 01/01/2019. Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018 qui prévoit, par ailleurs, la prise en charge par la SICAV de tous les frais liés à sa gestion à compter de la même date susmentionnée.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la « SICAV L'INVESTISSEUR » réuni le 07 juin 2018 a décidé le changement du gestionnaire pour confier la gestion à la société « STB FINANCE ». La SICAV a reçu l'agrément y afférent, du Conseil de Marché Financier, en date du 31/10/2019, et l'a soumis à l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 22/01/2020 pour la mise à jour des statuts.

La nouvelle convention de gestion avec la STB Finance a été conclue le 07/07/2020 mais ledit changement est entré en vigueur à partir du 16/07/2020 selon un communiqué publié par la SICAV au B.O du CMF en date du 10/07/2020. Les conditions de rémunération du gestionnaire sont restées inchangées.

(2) : **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-6 : Autres charges

Cette rubrique se présente comme suit :

	<i>Période du 01/01 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2023</i>
Rémunérations CAC*	6 455	6 437
Publicité & publications*	6 027	6 010
Jeton de présence* (i)	9 984	9 957
Redevance CMF*	1 181	1 217
Impôts et taxes*	764	795
Autres charges	29	17
TOTAL	24 440	24 433

* Toutes les charges liées à la gestion de la SICAV antérieurement supportées par la société « STB Manager », l'ancien gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07/06/2018 et ce à compter du 01/10/2018 pour la redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales et à compter du 01/01/2019 pour les autres charges.

(i) La SICAV L'INVESTISSEUR a supprimé, à compter du 1er janvier 2020, la rémunération de son président directeur général en contrepartie de la révision de la valeur de ses jetons de présence. La mise à jour de ces engagements fait suite la décision du conseil d'administration de la société mère STB réuni en date du 19 octobre 2019. Cette décision a été approuvée par l'assemblée générale ordinaire de la SICAV réunie en date du 29/04/2021.

5-7 : Régularisation du résultat d'exploitation

Cette rubrique se présente comme suit :

	<i>Période du 01/01 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2023</i>
Régularisation des sommes distribuables de la période (souscription)	53	37
Régularisation des sommes distribuables de la période (rachats)	-211	-
TOTAL	-158	37

Note 6 : Autres informations

Les données par action et les ratios de gestion pertinent se présentent comme suit:

<u>Données par action</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Revenus des placements	4,470	4,650	4,828	3,520	4,050
Charges de gestion des placements	(0,551)	(0,562)	(0,560)	(0,567)	(0,589)
Revenus net des placements	3,919	4,088	4,268	2,953	3,461
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	(1,434)	(1,419)	(1,359)	(1,285)	(1,621)
Contribution conjoncturelle	-	-	-	-	-
Résultat d'exploitation (1)	2,486	2,669	2,909	1,668	1,840
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,009)	0,002	0,002	0,000	(0,017)
Sommes distribuables de l'exercice	2,476	2,671	2,910	1,668	1,823
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(1,329)	(1,156)	2,456	(4,067)	7,395
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,705	1,110	(2,777)	(0,184)	(5,665)
Frais de négociation des titres	(0,040)	(0,177)	(0,262)	(0,246)	(0,168)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation des titres (2)	(0,664)	(0,223)	(0,584)	(4,497)	1,562
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,821	2,446	2,325	2,829	3,402
Résultat non distribuable de l'exercice	(0,664)	(0,223)	(0,584)	(4,497)	1,562
Régularisation du résultat non distribuable	0,019	0,004	(0,001)	(0,004)	0,095
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,645)	(0,219)	(0,585)	(4,501)	1,657
Distribution de dividendes	2,671	2,910	1,668	1,823	3,091
Valeur liquidative	69,710	70,550	71,007	70,350	75,005
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,78%	0,79%	0,79%	0,78%	0,78%
Autres charges / actif net moyen	2,03%	2,01%	1,92%	1,77%	2,14%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,53%	3,78%	4,12%	2,30%	2,42%

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**

I. Rapport sur l'audit des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société SICAV L'INVESTISSEUR, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SICAV L'INVESTISSEUR au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.4 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SICAV L'INVESTISSEUR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de conseil d'administration par référence aux données portées dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. IL incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur

II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du système de contrôle interne.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'INVESTISSEUR des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que :

1. Les actifs de la SICAV L'INVESTISSEUR représentés en valeurs mobilières totalisent 78,93% de l'actif total au 31 décembre 2024. Cette proportion est en deçà du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 25 mars 2025
Le Commissaire aux comptes
Fathi SAIDI

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

En application des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions ou opérations visées par ces textes. Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés qu'il n'y a pas de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

1. Antérieurement à l'exercice audité, une convention de gestion a été conclue avec STB FINANCE (société du groupe STB). Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société moyennant une rémunération en HT de 0,5% l'an, calculé sur la base de l'actif net.

Au titre de l'exercice 2024, le montant de cette rémunération s'élève à 7030 dinars.

2. Antérieurement à l'exercice audité, une convention a été conclue avec la Société Tunisienne de Banque (STB), en vertu de laquelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la SICAV L'INVESTISSEUR, et ce en contrepartie d'une rémunération en TTC est égale à 0,1% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Au titre de l'exercice 2024, le montant de cette rémunération s'élève à 1 181 dinars.

3. Antérieurement à l'exercice audité, une convention a été conclue avec la Société Tunisienne de Banque (STB), en vertu de laquelle cette dernière a été chargée de la distribution de la SICAV L'INVESTISSEUR, et ce en contrepartie d'une rémunération en TTC est égale à 0,1% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Au titre de l'exercice 2024, le montant de cette rémunération s'élève à 1181 mille dinars.

III. Obligations et engagements de la SICAV L'INVESTISSEUR envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La SICAV L'INVESTISSEUR a supprimé, à compter du 1er janvier 2020, la rémunération de son président directeur général en contrepartie de la révision de la valeur de ses jetons de présence. Cette décision a été approuvée par l'assemblée générale ordinaire de la SICAV réunie en date du 29/04/2021.
- L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17 avril 2024 a décidé d'allouer aux administrateurs des jetons de présence à hauteur de 7 600 DT net.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 25 mars 2025

**Le Commissaire aux comptes
Fathi SAIDI**

Tunis, le 25 mars 2025

Messieurs les Administrateurs
de la société GAT Investissement S.A
92, Avenue Hédi Chaker
Tunis 1002

I. Rapport sur l'audit des états financiers du fonds FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 35 603 270 DT, y compris des sommes distribuables de l'exercice qui s'élèvent à 712 437 DT.

A notre avis, les états financiers, ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1, au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F, Société d'expertise Comptable
Immeuble The Screen, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis, Tunisie.

T: +216 (0) 71 160 000 / 71 862 156 / 71 963 900, F: +216 (0) 71 861 789, www.pwc.com

Société à responsabilité limitée au capital DT 18 000 RNE 024410T
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

Rapport du gestionnaire sur la gestion du fonds

La responsabilité du rapport sur la gestion du fonds incombe au gestionnaire du fonds, la société GAT Investissement S.A.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport sur la gestion du fonds établi par le gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport sur la gestion du fonds par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport sur la gestion du fonds et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport sur la gestion du fonds semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport sur la gestion du fonds, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire, la société GAT Investissement S.A, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1 à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

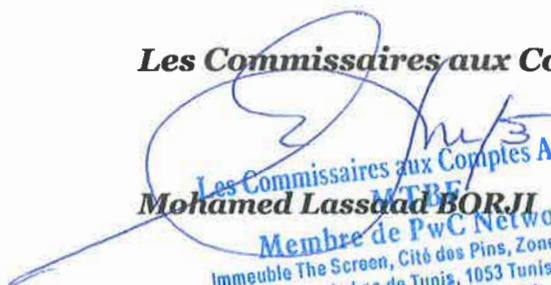
Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de de la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F


Les Commissaires aux Comptes Associés
Mohamed Lassad BORJI
Membre de PwC Network
Immeuble The Screen, Cité des Pins, Zone Nord-Est
Les Berges du Lac de Tunis, 1053 Tunis, Tunisie
MF: 0033432 / B / A / M / 000

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2024
(Exprimé en dinar tunisien)

ACTIF	Note	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille titres	AC1	27 349 046	15 800 224
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	AC1-a	23 101 836	14 189 356
Obligations et valeurs assimilées	AC1-b	2 700 235	1 210 450
Autres valeurs	AC1-c	1 546 975	400 418
Placements monétaires et disponibilités		8 246 657	20 879 255
Disponibilités	AC2	8 246 657	20 879 255
Créances d'exploitation	AC3	70 199	55 461
TOTAL ACTIF		35 665 902	36 734 940
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	PA1	29 748	29 748
Autres créditeurs divers	PA2	32 884	38 056
TOTAL PASSIF		62 632	67 804
Capital	CP1	34 890 820	35 698 021
Sommes distribuables		712 450	969 115
Sommes distribuables de la période		712 437	969 113
Sommes distribuables des exercices antérieurs		13	2
ACTIF NET		35 603 270	36 667 136
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		35 665 902	36 734 940

ETAT DE RESULTAT
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024
(Exprimé en dinar tunisien)

LIBELLE	Note	31/12/2024	31/12/2023
Revenus du portefeuille titres	PR1	499 570	129 053
Dividendes		126 341	74 683
Revenus des obligations et valeurs assimilées		73 261	22 370
Revenus des autres valeurs		299 968	32 000
Revenus des placements monétaires	PR2	1 531 363	2 049 585
Revenus des placements monétaires		1 531 363	2 049 585
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 030 933	2 178 638
Charges de gestion des placements	CH1	1 142 699	1 057 436
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		888 234	1 121 202
Autres charges	CH2	175 797	152 089
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		712 437	969 113
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		(709 180)	98 021
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		3 257	1 067 134

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024
(Exprimé en dinar tunisien)

LIBELLE	Note	31/12/2024	31/12/2023
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		(94 764)	1 071 319
Résultat d'exploitation		712 437	969 113
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(807 201)	102 206
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES		969 103	990 568
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL			
Souscriptions		-	11 000 000
Capital		-	11 000 000
VARIATION DE L'ACTIF NET		(1 063 867)	11 080 751
ACTIF NET			
a- en début de période		36 667 136	25 586 385
b - en fin de période		35 603 269	36 667 136
NOMBRE D' ACTIONS			
a - en début de période		35 600	24 600
b - en fin de période		35 600	35 600
VALEUR LIQUIDATIVE		1 000,092	1 029,976
RENDEMENT DE LA PÉRIODE		-0,26%	3,00%

Note 1. PRESENTATION DU FONDS

FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1 est un fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure simplifiée, régi par :

- Le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application, notamment la loi n°2005-105 du 19 décembre 2005, relative à la création des fonds communs de placement à risques ;
- La loi n°88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement et les textes subséquents la complétant ou la modifiant ; et
- Le décret n° 2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des Organismes de Placement Collectif.

FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1 a été créé à l'initiative conjointe de la Société GAT INVESTISSEMENT S.A et de ATTIJARI BANK et a obtenu l'agrément de constitution d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) par décision du Conseil du Marché Financier (CMF) n° 08-2020 du 10 mars 2020.

Le prospectus visé par le Conseil du Marché Financier en date du 23 mars 2020 est mis à la disposition du public.

Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK, le gestionnaire étant GAT INVESTISSEMENT S.A.

Il a pour objet principal la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou cession, au renforcement des opportunités d'investissement et de fonds propres des sociétés.

Le montant du fonds est de quarante millions de dinars (40.000.000 DT) réparti en quarante mille (40.000) parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de mille dinars (1.000 DT) chacune.

La durée de vie du fonds est de 10 ans et pourrait être éventuellement prorogée de deux périodes d'un an chacune.

FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1 n'est pas doté de la personnalité morale et est par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt. Cependant les revenus des capitaux mobiliers réalisés par le fonds sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt.

Note 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1 relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2024, ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 et notamment les normes comptables tunisiennes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Note 3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1 sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires ainsi que les rendements des actions SICAV sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées.

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...).

3.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4. NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET L'ETAT DE RESULTAT

AC1-a Actions, valeurs assimilées et droit rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à 23 101 836 DT au 31 décembre 2024 contre 14 189 356 DT au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Description	Nombre de titres	Valeur brute au 31/12/2024	Provisions	Valeur nette au 31/12/2024	% de L'actif net
BRIDGES SA	34 998	699 960	-	699 960	1,97%
AL KINDY	73 500	1 499 400	(392 157)	1 107 243	4,21%
ABIRIDIA	31 999	3 199 900	-	3 199 900	8,99%
FCP GAT PERFORMANCE	247	2 790 474	-	2 790 474	7,84%
L'Homard	1 700 000	2 599 300	-	2 599 300	7,30%
ETL Technology (SARL)	34 999	1 399 960	(648 809)	751 151	3,93%
ML Innovation (SARL)	1 250	500 000	-	500 000	1,40%
Global Soft Net	43 280	1 199 981	-	1 199 981	3,37%
FCP GAT Obligataire	493	534 146	-	534 146	1,50%
L'IDEAL LYCEE SECONDAIRE PRIVEE	218 750	3 519 688	-	3 519 688	9,89%
METHANIA INDUSTRIE	120 000	4 200 000	-	4 200 000	11,80%
SOCIÉTÉ QUALIFOUR.SA	7 650	1 999 993	-	1 999 993	5,62%
TOTAL	2 267 166	24 142 802	(1 040 966)	23 101 836	67,81%

AC1-C Obligations et valeurs assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 700 235 DT au 31 décembre 2024 contre 1 210 450 DT au 31 décembre 2023.

AC1-C Autres valeurs

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 546 975 DT au 31 décembre 2024 contre 400 418 DT au 31 décembre 2023.

Description	31/12/2024	31/12/2023
Compte courant associé Bridges SA	400 000	400 000
Compte courant associé Le Homard	1 100 000	-
Intérêt courus	46 975	418
Total	1 546 975	400 418

AC2- Disponibilité

Le solde de cette rubrique s'élève à 8 246 547 DT au 31 décembre 2024 contre 20 879 255 DT au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Avoirs en banque	8 246 657	20 879 255
Total	8 246 657	20 879 255

PA1 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique n'a pas connu de variation au cours de 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Gestionnaire	(2)	(2)
Dépositaire	29 750	29 750
TOTAL	29 748	29 748

PA2 Autres créditeurs divers

Le solde de cette rubrique s'élève à 32 884 DT au 31 décembre 2024 contre 38 056 DT au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Jetons de présence comité stratégique	-	4 000
Jetons de présence comité investissement	2 667	4 000
Jetons de présence comité d'engagement	4 000	4 000
Honoraire CAC	16 500	16 120
Redevance CMF	3 567	3 662
Impôts à payer	15	194
Autres créditeurs	6 135	6 080
Total	32 884	38 056

CP1 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Capital initial au 31/12/2023	
Montant	35 698 021
Nombre de titres	35 600
Nombre de porteurs	2
Souscriptions réalisées (en nominal)	
Montant	-
Nombre de parts émis	-
Nombre de porteurs nouveaux	-
Rachats effectués (en nominal)	
Montant	-
Nombre de parts rachetés	-
Nombre de porteurs sortants	-
Capital au 31/12/2024	
Montant (en nominal)	35 698 021
Sommes non distribuables	(807 201)
Montant du capital au 31/12/2024	34 890 820
Nombre de parts	35 600
Nombre de porteurs	2

Description	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'actif Net
Capital début de période au 01/01/2023		35 698 021
Souscription de la période	-	-
Autres mouvements	-	(94 752)
Variation de plus ou moins-value latentes	-	(807 201)
Plus ou moins-value réalisées	-	-
Sommes distribuables des exercices antérieurs		12
Sommes distribuables de l'exercice	-	712 437
Capital Fin de période au 31/12/2024		35 603 269

PR1 Revenus des autres valeurs

Les revenus des autres valeurs s'élèvent au titre de l'exercice 2024 à 499 570 DT.

Description	31/12/2024	31/12/2023
Revenus, actions, valeurs assimilées et droits rattachés	299 968	32 000
Dividendes OPCVM	126 341	74 683
Revenus des obligations et valeurs assimilées	73 261	22 370
TOTAL	499 570	129 053

PR2 Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 1 531 363 DT au 31 décembre 2024 contre 2 049 585 DT au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts sur les comptes de dépôt	1 531 363	2 049 585
TOTAL	1 531 363	2 049 585

CH1 Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent à 1 142 699 DT au 31 décembre 2024 contre 1 057 436 DT au 31 décembre 2023.

Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération du gestionnaire (*)	1 059 104	985 583
Rémunération du dépositaire (**)	29 750	29 009
Rémunération des distributeurs	53 845	42 844
TOTAL	1 142 699	1 057 436

(*) Le gestionnaire a facturé, au fonds FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1 durant l'exercice 2024, des frais de gestion, en tant que gestionnaire dudit fonds, pour un montant total TTC de 1 059 104 DT. Il s'agit d'une rémunération calculée au taux de 2,5% sur la base des montants des parts souscrites et libérées. Cette rémunération est facturée et prélevée à l'avance par le gestionnaire GAT Investissement S.A au début de chaque trimestre.

(**) ATTIJARI BANK assure les fonctions de dépositaire pour FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCPR et d'encaisser le montant

des souscriptions des porteurs de parts entrants et des rachats aux porteurs de parts sortants. En contrepartie de ses services, ATTIJARI BANK perçoit une commission annuelle HT de 0,10% de l'actif net du fonds évalué à chaque fin d'exercice avec un minimum de 5 000 DT HT et un maximum de 25 000 DT HT. Elle s'élève à 29 750 TTC au titre de l'exercice 2024.

CH2 Autres Charges

Les autres charges s'élèvent à 175 797 DT au 31 décembre 2024 contre 152 089 DT au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Description	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Rémunération CAC	16 498	19 263
Redevance CMF	3 772	14 059
Frais divers bancaires	242	-
Jetons de présence	6 667	12 000
Autres impôts et taxes et versements assimilés	148 618	106 767
Total	175 797	152 089

Note 5. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont nuls au 31 décembre 2024.

5.2 Données par part et ratios pertinents

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Données par part		
Revenus des placements	57,049	61,198
Charges de gestion des placements	32,098	29,703
REVENUS NET DES PLACEMENTS	24,950	31,494
Autres charges	4,938	4,272
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	20,012	27,222
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	20,012	27,222
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	(22,674)	2,871
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-	-
Frais de négociation	-	-
Plus ou moins-values sur titres et frais négociation	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	(2,662)	30,093
Droits d'Entrée et de sortie	-	-
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	(19,803)	2,753
Régularisation du résultat non distribuable	-	-
Sommes non distribuable de l'exercice	-	-
Distribution de dividendes	27,222	27,825
Valeur Liquidative	1 000,092	1 029,976
Ratios de gestion des placements		
Charges de gestion / Actif Net Moyen	3,16%	2,88%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,49%	0,41%
Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen	1,97%	2,64%

5.3 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1 est confiée à GAT Investissement. Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. En contrepartie de ses prestations. GAT Investissement S.A perçoit une rémunération HT de 2,5% l'année calculée sur la base des montants des parts souscrites et libérées. Elle s'élève à 1 059 104 DT TTC au titre de l'exercice 2024.

5.4 Rémunération du dépositaire

Le Dépositaire perçoit une commission annuelle fixée à 0,10% HT de l'actif net du fonds évalué au 31 décembre de chaque année avec un minimum forfaitaire de cinq mille (5 000) dinars HT et un maximum de Vingt Cinq Mille (25 000) dinars HT. Ces frais seront réglés en sus des Honoraires de gestion du Gestionnaire directement par le Fonds et payés annuellement et à terme échu dans le mois qui suit l'établissement de la valeur liquidative. Elle s'élève à 29 750 DT TTC au titre de l'exercice 2024.

5.5. Rémunération des distributeurs

Les distributeurs correspondent aux différents prestataires de services liés à l'activité du FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1.



FCPR Growth Venture Capital

Rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Messieurs les Administrateurs de la société
GAT Investissement S.A
92, Avenue Hédi Chaker
Tunis 1002

I. Rapport sur l'audit des états financiers du fonds FCPR Growth Venture Capital

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCPR Growth Venture Capital, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 11 759 460 DT, y compris des sommes distribuables de l'exercice qui s'élèvent à 259 460 DT.

A notre avis, les états financiers, ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCPR Growth Venture Capital, au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport sur la gestion du fonds incombe au conseil d'administration du gestionnaire du fonds, la société GAT Investissement S.A.

*Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F, Société d'expertise Comptable
Immeuble "The Screen", Les jardins du Lac II - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
T: +216 (0) 71 160 000 / 71 862 156 / 71 963 900, F: +216 (0) 71 861 789, www.pwc.com*

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport sur la gestion du fonds établi par le gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport sur la gestion du fonds par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport sur la gestion du fonds et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport sur la gestion du fonds semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport sur la gestion du fonds, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance du gestionnaire pour les états financiers

Le conseil d'administration gestionnaire, la société GAT Investissement S.A, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds FCPR Growth Venture Capital à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction du gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds FCPR Growth Venture Capital.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de de la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 25 mars 2025

Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F

Mohamed Lassaad BORJI



BILAN
AU 31 DECEMBRE 2024
(Exprimé en dinar tunisien)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2024</u>
Placements monétaires et disponibilités		11 784 554
Placements monétaires	AC2-a	7 007 923
Disponibilités	AC2-b	4 776 631
Total actif		11 784 554
<u>PASSIF</u>		
	-	
Opérateurs créditeurs	PA1	13 995
Autres créditeurs divers	PA2	11 099
Total passif		25 094
Capital	CP1	11 500 000
Sommes distribuables	CP2	259 460
Résultat d'exploitation de la période		259 460
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-
Actif net		11 759 460
Total passif et actif net		11 784 554

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE ALLANT DU 8 MARS 2024 AU 31 DECEMBRE 2024
(Exprimé en dinar tunisien)

Libellé	Note	Du 08/03/2024 au 31/12/2024
Revenus du portefeuille titres	PR1	-
Revenus des placements monétaires	PR2	614 656
Revenus des comptes à vue & autres placements		614 656
Total des revenus des placements		614 656
Charges de gestion des placements	CH1	-277 602
Revenus nets des placements		337 054
Autres produits		-
Autres charges	CH2	-77 594
Résultat d'exploitation		259 460
Résultat net de la période		259 460

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE ALLANT DU 8 MARS 2024 AU 31 DECEMBRE 2024
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Libellé	Du 08/03/2024 au 31/12/2024
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	259 460
a - Résultat d'exploitation	259 460
<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	11 500 000
a- Souscriptions	11 500 000
- Capital	11 500 000
- Régularisation des sommes non distribuables	-
- Régularisation des sommes distribuables	-
- Droits d'entrée	-
b - Rachats	-
- Capital	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-
- Régularisation des sommes distribuables	-
- Droits de sortie	-
Variation de l'actif net	11 759 460
<u>Actif net</u>	
a- en début de période	11 500 000
b - en fin de période	11 759 460
<u>Nombre d'actions</u>	
a - en début de période	11 500
b - en fin de période	11 500
Valeur liquidative	1 022,562
Rendement de la période	2,26%

Note 1. PRESENTATION DU FONDS

FCPR Growth Venture Capital est un fonds commun de placement à risque, régi par :

- le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents ainsi que ses différents textes d'application,
- et le décret N° 2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif.

Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société GAT INVESTISSEMENT et de la Tunisian Saudi Bank et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, BANK et a obtenu l'agrément de constitution d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) par décision du Conseil du Marché Financier (CMF) n° 24-1121 du 6 mars 2024 délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994.

Le prospectus visé par le Conseil du Marché Financier en date du 6 mars 2024 est mis à la disposition du public.

Le dépositaire de ce fonds est Tunisian Saudi Bank, le gestionnaire étant GAT INVESTISSEMENT S.A.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de part et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

Le montant du fonds est de 45 000 000 DT réparti en 45 000 Parts de 1 000 DT chacune.

La durée de vie du fonds est de 10 ans à compter de la date de sa constitution sauf les cas de dissolution anticipée visés aux articles 22 septies et 33 du code des organismes de placement collectif. La durée de vie du fonds pourrait être éventuellement prolongée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune, à l'initiative du gestionnaire avec le consentement du dépositaire.

FCPR Growth Venture Capital n'est pas doté de la personnalité morale et est par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt. Cependant les revenus des capitaux mobiliers réalisés par le fonds sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt.

Note 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de FCPR Growth Venture Capital relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2024, ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables tunisiennes 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Note 3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de FCPR Growth Venture Capital sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires ainsi que les rendements des actions SICAV sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

3.2. *Evaluation des autres placements*

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Les placements en BTA sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus). Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3. *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 *Traitement des opérations de pension livrée*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « Revenus des placements monétaires ».

Note 4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET L'ETAT DE RESULTAT

AC2-a Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique s'élève à 7 007 923 DT au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Cédant	Taux	Échéance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
Créances sur opérations de pension livrée :							
TN GNCCQYSMR1	PL 9,9% BTA 12/2033	BNA	8,75%	27/01/2025	6 999 417	7 007 923	59,59%

AC2-b Disponibilités

Le solde de cette rubrique s'élève à 4 776 631 DT au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024
Avoirs en banque	4 575 529
Intérêt à recevoir	201 102
TOTAL	4 776 631

PA1 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à 13 995 DT au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024
Dépositaire	13 995
TOTAL	13 995

PA2 Autres créditeurs divers

Le solde de cette rubrique s'élève à 11 099 DT au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024
Honoraire CAC	9 923
Redevance annuelle CMF	1 176
TOTAL	11 099

CP1 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Capital initial au 08/03/2024	
Montant	11 500 000
Nombre de titres	11 500
Nombre de porteurs	2
Souscriptions réalisées (en nominal)	
Montant	-
Nombre de parts émis	-
Nombre de porteurs nouveaux	-
Rachats effectués (en nominal)	
Montant	-
Nombre de parts rachetés	-
Nombre de porteurs sortants	-
Capital au 31/12/2024	
Montant (en nominal)	11 500 000
Sommes non distribuables	-
Montant du capital au 31/12/2024	11 500 000
Nombre de parts	11 500
Nombre de porteurs	2

Description	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'actif Net
Capital début de période au 08/03/2024	11 500 000	11 500 000
Souscription de la période	-	-
Autres Mouvement	-	259 460
Variation de plus ou moins-value latentes	-	-
Plus ou moins-value réalisées	-	-
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	-	259 460
Capital Fin de période au 31/12/2024	11 500 000	11 759 460

PR2 Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 614 656 DT au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	Du 08/03/2024 au 31/12/2024
Revenus des placements monétaires	606 150
Intérêt sur compte de dépôt	8 506
Total	614 656

CH1 Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent à 227 602 DT au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	Du 08/03/2024 au 31/12/2024
Rémunération du gestionnaire (*)	263 607
Rémunération du dépositaire (**)	13 995
Total	277 602

(*) Le gestionnaire a facturé, au fonds FCPR Growth Venture Capital durant la période allant du 8 mars 2024 au 31 décembre 2024, des frais de gestion, en tant que gestionnaire dudit fonds, pour un montant total TTC de 263 607 DT. En rémunération des services de gestion du FCPR, le gestionnaire perçoit une commission de 2,5% HT du montant des souscriptions, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social.

Les honoraires de gestion sont facturés par le gestionnaire au fonds trimestriellement et d'avance, à l'exception de la première facturation qui couvrira une période inférieure ou égale à trois (3) mois permettant de faire coïncider les dates de facturation avec les trimestres et les années calendaires. En cas de souscription au Fonds en milieu d'année, les Honoraires de Gestion seront calculés au prorata temporis.

(**) En rémunération de ses services de dépositaires, Tunisian Saudi Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net, avec un minimum de 5 000 dinars et un maximum de 25 000 dinars ; La rémunération du dépositaire, négociée par la société de gestion, sera payée à terme échu dans les trente jours suivant la date d'établissement de la valeur liquidative du fonds.

CH2 Autres Charges

Les autres charges s'élèvent à 77 594 DT au titre de la période. Le détail se présente comme suit :

Description	Du 08/03/2024 au 31/12/2024
Rémunération des CAC	9 923
Frais de constitution	66 030
Redevance CMF	1 277
Services bancaires et assimilés	98
Impôts, taxes et versements assimilés	266
Total	77 594

Note 5. Autres informations

5.1 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont nuls au 31 décembre 2024.

5.2 Données par part et ratios pertinents

Désignation	Du 08/03/2024 au 31/12/2024
Revenus des placements	53,448
Charges de gestion des placements	-24,139
Revenus nets des placement	29,309
Autres produits	0,000
Autres charges	-6,747
Résultat d'exploitation	22,562
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	22,562
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,000
Frais de négociation	0,000
Plus ou moins-values sur titres et frais négociation	0,000
Résultat net de la période	22,562
Droits d'Entrée et de sortie	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	
Régularisation du résultat non distribuable	0,000
Sommes non distribuable de l'exercice	0,000
Distribution de dividendes	0,000
Valeur Liquidative	1 022,562
Ratios de gestion des placements	
Charges de gestion / Actif Net Moyen	2,39%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,67%
Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen	2,23%
Actif Net Moyen	11 629 730

5.3 Rémunération du gestionnaire

Le gestionnaire a facturé, au fonds FCPR Growth Venture Capital durant la période allant du 8 mars 2024 au 31 décembre 2024, des frais de gestion, en tant que gestionnaire dudit fonds, pour un montant total TTC de 263 608 DT. En rémunération des services de gestion du FCPR, le gestionnaire perçoit une commission de 2,5% HT du montant des souscriptions, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social.

Les honoraires de gestion sont facturés par le gestionnaire au fonds trimestriellement et d'avance, à l'exception de la première facturation qui couvrira une période inférieure ou égale à trois (3) mois permettant de faire coïncider les dates de facturation avec les trimestres et les années calendaires. En cas de souscription au Fonds en milieu d'année, les Honoraires de Gestion seront calculés au prorata temporis.

5.4 Rémunération du dépositaire

En rémunération de ses services de dépositaires, Tunisian Saudi Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net, avec un minimum de 5 000 dinars et un maximum de 25 000 dinars ; La rémunération du dépositaire, négociée par la société de gestion, sera payée à terme échu dans les trente jours suivant la date d'établissement de la valeur liquidative du fonds.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

L'Amen Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 24 avril 2025. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr. Borhene CHEBBI et Mr Chiheb GHANMI.

Amen Bank
Bilan consolidé
arrêté au 31/12/2024
Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation		Notes	31/12/2024	31/12/2023
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	612 472	494 489
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	479 405	314 456
AC3	Créances sur la clientèle	(1-3)	7 299 399	7 166 480
AC4	Portefeuille-titres commercial	(1-4)	153 954	58 284
AC5	Portefeuille d'investissement	(1-5)	2 258 300	2 012 528
	Titres mis en équivalence	(1-5)	245 638	226 706
AC6	Valeurs immobilisées	(1-6)	473 091	444 111
AC7	Autres actifs	(1-7)	258 517	236 300
Total actifs			11 780 776	10 953 354
PA1	Banque Centrale et CCP	(2-1)	780 519	356 828
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	473 999	400 107
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	(2-3)	7 795 696	7 436 597
PA4	Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	703 368	866 739
PA5	Autres passifs	(2-5)	318 703	323 772
Total passifs			10 072 285	9 384 043
Intérêts minoritaires		(3)	4 750	4 708
CP1	Capital		174 600	151 320
CP2	Réserves		1 285 179	1 196 313
CP4	Autres capitaux propres		416	423
CP5	Résultats reportés		1	1
CP6	Résultat de l'exercice		243 545	216 546
Total capitaux propres			1 703 741	1 564 603
Total capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires			11 780 776	10 953 354

Amen Bank

État des engagements Hors Bilan consolidé

arrêté au 31/12/2024

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2024	31/12/2023		
Passifs éventuels					
HB01	Cautions, Avals et autres garanties données (5-1)	735 886	871 859		
HB02	Crédits documentaires (5-2)	558 128	268 639		
HB03	Actifs donnés en garantie (5-3)	767 945	354 301		
Total passifs éventuels		2 061 959	1 494 799		
Engagements donnés (5-4)					
HB04	Engagements de financement donnés	1 392 815	1 274 055		
HB05	Engagements sur titres	14 100	20 889		
Total engagements donnés		1 406 915	1 294 944		
Engagements reçus					
HB07	Garanties reçues (5-6)	3 849 847	3 829 210		
Total engagements reçus				3 849 847	3 829 210

Amen Bank
Etat de Résultat consolidé

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2024

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	Du 1er Janv au 31 dec 2024	Du 1er Janv au 31 dec 2023
Produits d'exploitation bancaire			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	819 106	775 672
PR2	Commissions (en produits)	154 750	151 461
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	36 851	39 587
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	188 701	171 925
Total produits d'exploitation Bancaire		1 199 408	1 138 645
Charges d'exploitation bancaire			
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(620 317)	(586 245)
CH2	Commissions encourues	(16 431)	(14 091)
Total charges d'exploitation Bancaire		(636 748)	(600 336)
Produits nets Bancaires		562 660	538 309
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs	(80 282)	(86 674)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement	974	2 237
PR7	Autres produits d'exploitation	1 557	123
CH6	Frais de personnel	(164 681)	(157 436)
CH7	Charges générales d'exploitation	(59 007)	(56 997)
CH8	Dotations aux amortissements aux provisions sur immobilisations	(9 801)	(8 390)
Résultat d'exploitation		251 420	231 172
	Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	31 108	13 827
PR8/CH9	Solde en gain/ perte provenant des autres éléments ordinaires	(4 869)	(2 016)
CH11	Impôt sur les bénéfices	(30 869)	(20 252)
Résultat des activités ordinaires		246 790	222 731
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	(2 442)	(5 584)
Résultat net consolidé		244 348	217 147
Part du résultat revenant aux minoritaires		803	601
Résultat net part du groupe		243 545	216 546
Résultat de base par action (en dinars)		6,974	7,155
Résultat dilué par action (en dinars)		6,974	7,155

Amen Bank

Etat de Flux de Trésorerie consolidé

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2024

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Activités d'exploitation	(7-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus portefeuille d'investissement)		1 001 632	957 217
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(638 648)	(584 601)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(74 896)	(58 285)
Prêts et avances / Remboursement des prêts et avances accordés à la clientèle		(165 645)	(355 244)
Dépôts / Retraits des dépôts de la clientèle		363 494	677 409
Titres de placement		(91 856)	45 001
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(225 045)	(153 154)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(81 196)	(29 793)
Impôts sur les bénéfices		(24 532)	(28 036)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		63 308	470 514
Activités d'investissement	(7-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		148 943	191 059
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(217 773)	(161 385)
Acquisitions / Cessions d'immobilisations		(30 399)	(53 310)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(99 229)	(23 636)
Activités de financement	(7-3)		
Emission d'emprunts		-	145 000
Remboursement d'emprunts		(115 489)	(25 416)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(47 882)	(80 131)
Dividendes versés		(86 386)	(45 450)
Mouvements sur fonds social et de retraite		(1 762)	(564)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		(251 519)	(6 561)
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		932	(828)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(286 508)	439 489
Liquidités et équivalents de liquidités début de période		(75 571)	(515 478)
Liquidités et équivalents de liquidités fin de période	(7-4)	(362 079)	(75 571)

Amen Bank

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ANNUELS ARRETES

Exercice clos au 31 Décembre 2024

1-REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- Le cadre conceptuel du système comptable des entreprises;
- La norme comptable générale N° 01;
- Les normes techniques (NCT 02 à NCT 20);
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- Les normes comptables relatives aux OPCVM;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2- DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2024.

Quand les états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont établis à des dates de clôtures différentes, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets de transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère.

3- BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe AMEN BANK sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4- PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe AMEN BANK comprend

4.1- L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier et celles de recouvrement des créances contrôlées de manière exclusive par AMEN BANK.

4.2- La mise en équivalence

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK :

Société	Nature	Technique de consolidation	% De contrôle	% d'intérêt	Pays de Résidence
Amen Bank	mère	IG	100,00%	100,00%	Tunisie
LE RECOUVREMENT	Filiale	IG	99,88%	99,88%	Tunisie
SICAR AMEN	Filiale	IG	88,20%	88,20%	Tunisie
SOGEREC	Filiale	IG	100,00%	99,99%	Tunisie
AMEN CAPITAL	Filiale	IG	55,25%	53,69%	Tunisie
AMEN PROJECT	Filiale	IG	53,01%	53,01%	Tunisie
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	Filiale	IG	99,90%	53,64%	Tunisie
AMEN INVEST	Filiale	IG	63,30%	63,30%	Tunisie
GEST IMMO	Filiale	IG	99,77%	99,77%	Tunisie
SMART RECOVERY	Filiale	IG	96,66%	96,26%	Tunisie
FIRST PAY	Filiale	IG	99,89%	99,89%	Tunisie
MAGHREB LEASING ALGERIE	Entreprise associée	ME	58,11%	70,21%	Algérie
TUNISIE LEASING & FACTORING	Entreprise associée	ME	37,61%	37,61%	Tunisie
EL IMRANE	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
TUNISYS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
EL KAWARIS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Entreprise associée	ME	27,27%	37,53%	Tunisie
HAYETT	Entreprise associée	ME	25,00%	25,00%	Tunisie
AMEN SANTE	Entreprise associée	ME	19,00%	19,53%	Tunisie
TLG FINANCE	Entreprise associée	ME	23,63%	36,38%	France
SICAV AMEN	Entreprise associée	ME	9,65%	9,65%	Tunisie
SUNAGRI	Entreprise associée	ME	27,00%	28,50%	Tunisie
AMEN PREMIERE	Entreprise associée	ME	0,14%	0,14%	Tunisie
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE	Entreprise associée	ME	30,00%	32,12%	Cote d'Ivoire

AMEN ALLIANCE SICAV	Entreprise associée	ME	13,76%	13,76%	Tunisie
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	Entreprise associée	ME	18,33%	18,33%	Tunisie

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

Il est à noter que le groupe AMEN BANK n'inclut pas des co-entreprises.
En 2024, le Groupe Amen Bank n'a enregistré aucune entrée ou sortie du périmètre.

5- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

5.1 Créances à la clientèle

5.1.1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

5.1.2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 6 mDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables. Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 6 mDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 6 mDT aux encours hors les crédits de présalaire

et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds National de Garantie) et la SOTUGAR ;
- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (Bons de caisse, comptes à terme, comptes d'épargne,...);
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :
 - * Elle est inscrite sur le titre foncier ;
 - * Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
 - * Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

5.1.3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

5.1.4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

5.2 Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011 :

5.2.1 Provisions collectives :

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements de la classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20 telle que modifiée par la circulaire de la BCT 2025-01 du 29 janvier 2025, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité ;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ;
- La majoration du taux de migration moyen par groupe par les taux Δ édictés par la BCT.
- L'attribution d'un taux de provisionnement par groupe tels que fixé au préalable par la BCT ;
- L'application des taux de migrations majorés et les taux de provisionnement à l'encours des engagements 0 et 1 de chaque groupe.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 179 394 mDT. Ainsi et compte tenu de la provision collective de 185 250 mDT constituée en 2023, une reprise nette de 5 856 mDT a été effectuée au titre de l'année 2024.

5.3 Provisions additionnelles

En vertu des dispositions la circulaire de la BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à la constitution d'un stock de provision de 198 108 mDT.

5.4 Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2015-12, les établissements de crédit peuvent reporter le paiement des tombées en principal et en intérêts échus ou à échoir en 2015 et 2016 au titre des crédits accordés aux entreprises opérant dans le secteur touristique.

Les dispositions de cette circulaire demeurent applicables aux créances échues en 2017 et ce, en vertu de la circulaire de la BCT N°2017-05 du 24 Juillet 2017,

Les établissements de crédit ayant procédé au report d'échéances ou ayant accordé de nouveaux crédits exceptionnels peuvent :

- Maintenir la classification arrêtée à fin décembre 2014 au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91-24 susvisée ;
- Geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n° 91-24 susvisée.

Les établissements de crédit concernés sont tenus de ne pas comptabiliser les intérêts dont le remboursement a été reporté ainsi que les intérêts au titre des nouveaux prêts accordés durant les deux années de grâce parmi leurs revenus sauf en cas de recouvrement effectif.

Cette mesure n'est plus en vigueur.

L'application des dispositions de ladite circulaire a donné lieu à la constatation, des agios réservés, totalisant au 31 Décembre 2023 un montant de 5 297 mDT.

Au 31 décembre 2024, les agios réservés sur les créances relevant du secteur touristique des classes 0 et 1, s'élèvent à 1 318 mDT.

5.5 Portefeuille titres

5.5.1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan ; soit dans la rubrique portefeuille titres commercial, soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial

- Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance (moins de trois mois) et dont le marché de négociation est jugé liquide.

- Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

- Titres d'investissement

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

- Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

- Participations avec convention de rétrocession

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

5.5.2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat. Par ailleurs, les bons de trésors sont évalués via la courbe publiée par le Conseil du Marché Financier.

- Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut pas y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres et les pertes latentes d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Titres d'investissement

Il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et/ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance, et
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

La juste valeur est la valeur probable de négociation et est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors des transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices ; l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

5.5.3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement décidée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de rétrocession sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

5.6 Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte en résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024. Les produits courus et non échus sont intégrés en résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2024 sont déduits du résultat.

5.7 Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024. Les charges courues et non échues sont intégrées en résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2024 sont rajoutées en résultat.

5.8 Valeurs immobilisées

- Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

- Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière, le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées. Les immeubles hors exploitation destinés à la vente sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En vertu des dispositions de la norme comptable internationale IFRS 05 une entité doit classer un actif non courant ou un groupe d'actif comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée, principalement, par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. En effet, les immeubles hors exploitation introduits par voie de recouvrement sont acquis dans l'unique objectif de les céder et recouvrer les créances impayés.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une

évaluation individuelle et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

5.9 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds.

5.10 Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

5.11 Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2024. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2024.

5.12 Charge d'impôt

En 2024, le Groupe a procédé à la prise en compte de l'impôt différé conformément aux dispositions des normes comptables NCT 35 et NCT 38.

05-13 Application de la loi 41/2024 (2ème section de l'article 412-III (nouveau))

En application des dispositions de la note de la BCT n°10-2025 et conformément aux dispositions de l'article 412-III nouveau du code du commerce tel qu'il a été modifié par la loi n° 2024-41 du 2 août 2024, l'ensemble des demandes des clients répondant aux critères de la loi ont été traitées dans les délais réglementaires.

Ainsi, en application des dispositions des paragraphes 36 et 37 de la NCT 24, les revenus d'intérêts se rattachant aux prêts bénéficiant de la réduction de 50% du taux d'intérêt seront comptabilisés conformément aux nouveaux tableaux d'amortissement à mesure qu'ils sont courus.

L'impact de la loi sus visée au titre des demandes conformes à cette législation, reçues entre la date de sa promulgation et le 31 Décembre 2024, a été provisionné au niveau des états financiers de la banque.

Conformément au paragraphe 15 de la NCT 24, les prêts répondant aux conditions de bénéfice de la mesure de réduction de 50% du taux d'intérêt fixe, continuent à être comptabilisés à l'actif du bilan pour leurs valeurs nominales contractuelles.

6- METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1 Traitement des écarts de première consolidation

6.1.1 Le Goodwill

L'excédent du coût d'acquisition sur les parts d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis à la date de l'opération doit être comptabilisé en tant qu'actif. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Cependant l'excédent de la part d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis, sur le coût d'acquisition doit être comptabilisé en tant que Goodwill négatif.

Le Goodwill négatif est amorti en totalité ou en partie sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou s'il n'est pas le cas sur la durée d'utilité moyenne restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis, le reliquat est comptabilisé immédiatement en produits.

La dotation aux amortissements du Goodwill relative à l'exercice en cours figure au niveau du poste du résultat CH8 « Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations ».

6.2 Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe n'ayant pas d'incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

D'autre part, les soldes et opérations réciproques ayant une incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entreprises faisant l'objet d'une intégration globale, proportionnelle ou mises en équivalence.

7- PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

7.1 Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés du périmètre de consolidation ont été retraitées conformément à celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

Toutefois, les états financiers de la société Maghreb Leasing Algérie, établis selon les normes internationales (IAS/IFRS), n'ont pas été retraités dans le cadre des travaux d'homogénéisation des méthodes comptables du fait que l'impact de ces retraitements a été jugé non significatif.

7.2 Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations ont principalement porté sur :

- Des comptes courants entre sociétés du groupe ;
- Des commissions entre sociétés du groupe ;
- Des dividendes distribués par les sociétés consolidées au profit d'Amen Bank ;
- Des cessions internes ;
- Des provisions intra-groupe (Provisions sur titres de participations) ;
- Des fonds gérés par la société «Sicar Amen» pour le compte des sociétés du groupe ;
- Des emprunts contractés par les sociétés du groupe auprès de la société mère Amen Bank.

IV- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1- Notes explicatives sur le bilan- Actif

Note 1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2024 un montant de 612 472 mDT contre 494 489 mDT au 31.12.2023 et se compose comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	53 780	58 907	(5 127)	(9%)
BCT, CCP & TGT	558 692	435 582	123 110	28%
Total	612 472	494 489	117 983	24%

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	53 781	58 908	(5 127)	(9%)
Provisions sur caisse en dinars	(1)	(1)	-	0%
Sous Total (1)	53 780	58 907	(5 127)	(9%)
BCT	558 816	435 704	123 112	28%
Provisions sur BCT	(185)	(185)	-	0%
Sous Total (2)	558 631	435 519	123 112	28%
CCP	64	66	(2)	(3%)
Provisions sur CCP	(3)	(3)	-	-
Sous Total (3)	61	63	(2)	(3%)
Total	612 472	494 489	117 983	24%

Note 1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2024 un montant de 479 405 mDT contre 314 456 mDT au 31.12.2023 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	102 596	66 037	36 559	55%
Prêts aux établissements bancaires	173 264	119 976	53 288	44%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	48	486	(438)	(90%)
Total créances sur établissements bancaires	275 908	186 499	89 409	48%
Avoirs en compte sur les établissements financiers	1 727	1 279	448	35%
Prêts aux établissements financiers	199 225	124 329	74 896	60%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	2 546	2 350	196	8%
Total créances sur établissements financiers	203 498	127 958	75 540	59%
Total	479 405	314 456	164 949	52%

Note 1-3. Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2024 et 2023 se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle	1 161 131	1 234 122	(72 991)	(6%)
Comptes débiteurs à la clientèle	1 121 017	1 192 073	(71 056)	(6%)
Créances rattachées / Comptes débiteurs de la clientèle	40 114	42 049	(1 935)	(5%)
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	5 788 262	5 543 596	244 666	4%
Autres concours à la clientèle en dinars	5 118 110	4 886 577	231 533	5%
Autres concours à la clientèle en devises	670 152	657 019	13 133	2%
Crédits sur ressources spéciales	350 006	388 762	(38 756)	(10%)
Créances sur ressources budgétaires	137 434	135 263	2 171	2%
Créances sur ressources extérieures	212 572	253 499	(40 927)	(16%)
Total	7 299 399	7 166 480	132 919	2%

Note 1-4. Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2024 un solde de 153 954 mDT contre un solde de 58 284 mDT au 31.12.2023 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Titres de transaction	32 108	32 603	(495)	(2%)
Bons de trésors	32 108	32 570	(462)	(1%)
Créances rattachées	-	33	(33)	(100%)
Titres de placement	121 846	25 681	96 165	374%
Titres à revenu fixe	98 302	-	98 302	100%
Bons de trésors	98 242	-	98 242	100%
Créances rattachées / Bons de trésors (Placement)	60	-	60	100%
Titres à revenu variable	23 544	25 681	(2 137)	(8%)
Actions cotées	26 932	29 640	(2 708)	(9%)
Provision pour moins-value latente des actions	(3 388)	(3 959)	571	(14%)
Total	153 954	58 284	95 670	164%

Note 1-5. Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2024 un solde de 2 258 300 mDT contre 2 012 528 mDT au 31.12.2023. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Titres d'investissement	1 560 308	1 350 551	209 757	16%
Titres de participation	84 322	75 812	8 510	11%
Participations avec convention en rétrocession (*)	613 670	586 165	27 505	5%
Total	2 258 300	2 012 528	245 772	12%

(*) Les participations avec convention en rétrocession sont présentées après l'élimination de l'encours brut donné en gestion à la SICAR AMEN de 496 185 mDT

Note 1-5. Titres mis en équivalence :

Le poste « Titres mis en équivalence » représente la quote-part du Groupe Amen Bank dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 245 638 mDT au 31.12.2024 contre un solde de 226 706 mDT au 31.12.2023 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
MLA	139 874	110 973
TUNISIE LEASING & FACTORING	53 506	59 506
AMEN SANTE	6 827	6 667
TLG Finance	4 183	3 067
HAYETT	14 221	13 467
EL IMRANE	1 191	1 501
TUNINVEST INNOVATION SICAR	397	387
EL KAWARIS	832	1 080
TUNISYS	1 071	979
AMEN ALLIANCE SICAV	8 519	8 176
SUNAGRI	151	151
AMEN PREMIERE	75	69
SICAV AMEN	3 831	2 311
COMAR COTE D'IVOIRE	7 291	14 608
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	3 669	3 764
Total	245 638	226 706

Note 1-6.Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2024 un solde de 473 091 mDT contre un solde de 444 111 mDT au 31.12.2023 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Immobilisations incorporelles	11 062	1 689	9 373	555%
Immobilisations incorporelles	19 355	13 161	6 194	47%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(8 109)	(11 288)	3 179	(28%)
Provisions sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	0%
Immobilisations corporelles	454 991	435 790	19 201	4%
Immobilisations corporelles	563 594	537 559	26 035	5%
Amortissement des immobilisations corporelles	(108 406)	(101 572)	(6 834)	7%
Provisions sur immobilisations corporelles	(197)	(197)	-	0%
Immobilisations encours	7 038	6 632	406	6%
Immobilisations encours	7 038	6 632	406	6%
Total	473 091	444 111	28 980	7%

(A) Le Goodwill présenté au niveau des immobilisations incorporelles au 31.12.2024 accuse un solde net de 6 477 mDT contre 149 mDT au 31.12.2023 et se détaille comme suit :

Société	Valeur brute au 31/12/2023	Intégration GW sur acquisition 2024	Sortie du 31/12/2023	Valeur brute au 31/12/2024	Amort cumulé au 31/12/2023	Dotation au 31/12/2024	Amort cumulé au 31/12/2024	VCN au 31/12/2023	Sortie du 31/12/2023	VCN au 31/12/2024
Goodwill TUNISIE LEASING & FACTORING	2 953	-	-	2 953	(2 953)	-	(2 953)	-	-	-
Goodwill TLG Finance	256	-	-	256	(107)	(13)	(120)	149	-	136
Goodwill AMEN SANTE	401	-	-	401	(401)	-	(401)	-	-	-
Goodwill MAGHREB LEASING ALGERIE	(3 669)	6 675	-	3 006	3 669	(334)	3 335	-	-	6 341
Total	(59)	6 675	-	6 616	208	(347)	(139)	149	-	6 477

(B) Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et des cessions, se présentent comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ARRETE AU 31/12/2024										
Description	Valeur Brute au 31/12/2023	Acquisition	Cession / Transfert	Valeur Brute au 31/12/2024	Amort / Provision Cumulé au 31/12/2023	Dotation	Reprise /Sortie	Amort Cumulé au 31/12/2024	VCN au 31/12/2023	VCN au 31/12/2024
1) Immobilisation Incorporelles	13 161	10 340	(4 146)	19 355	(11 472)	(1 059)	4 238	(8 293)	11 062	
Goodwill	(59)	6 675	-	6 616	208	(347)	-	(139)	6 477	
Fonds de commerce acquis	184	-	-	184	(184)	-	-	(184)	-	
Logiciels	12 068	3 665	(4 146)	11 587	(10 564)	(701)	4 237	(7 028)	4 559	
Droit au bail	965	-	-	965	(930)	(10)	-	(940)	25	
Autres immo incorporelles	3	-	-	3	(2)	(1)	1	(2)	1	
2) Immobilisations Corporelles	537 559	45 236	(18 411)	563 594	(101 772)	(6 818)	8	(108 603)	454 991	
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>163 385</u>	<u>1 611</u>	<u>(107)</u>	<u>164 098</u>	<u>(52 015)</u>	<u>(3 661)</u>	<u>83</u>	<u>(55 593)</u>	<u>108 505</u>	
Terrains d'exploitation	42 276	-	-	42 276	-	-	-	-	42 276	
Bâtiments	80 521	-	-	79 730	(23 723)	(1 595)	84	(25 234)	54 496	
Aménagements de bâtiments	40 588	1 611	(107)	42 092	(28 292)	(2 066)	(1)	(30 359)	11 733	
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>317 561</u>	<u>37 656</u>	<u>(17 554)</u>	<u>337 663</u>	<u>(6 515)</u>	<u>(407)</u>	<u>-</u>	<u>(6 943)</u>	<u>330 720</u>	
Bâtiments	317 561	37 656	(17 554)	337 663	(6 515)	(407)	-	(6 943)	330 720	
Mobiliers de bureau	11 703	622	(193)	12 132	(8 713)	(585)	(15)	(9 313)	2 819	
Matériels de transport	5 875	1 606	(509)	6 972	(3 613)	(189)	(18)	(3 820)	3 152	
Matériels informatique	17 975	2 263	(49)	20 189	(14 191)	(1 045)	(42)	(15 278)	4 911	
Machines DAB	9 546	905	-	10 452	(7 485)	(393)	-	(7 879)	2 573	
Coffres forts	2 555	75	-	2 630	(2 061)	(53)	-	(2 114)	516	
Autres immobilisations	8 959	498	1	9 458	(7 179)	(485)	-	(7 664)	1 794	
3) Immobilisations encours	6 633	2 868	(2 462)	7 038	-	-	-	-	7 038	
Immobilisations corpo encours	4 222	1 869	(1 703)	4 388	-	-	-	-	4 388	
Immobilisations incorp encours	2 410	999	(759)	2 650	-	-	-	-	2 650	
Total	557 352	58 444	(25 019)	589 987	(113 244)	(7 877)	4 246	(116 896)	473 091	

Note 1-7. Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2024 un montant de 258 517 mDT contre un montant de 236 300 mDT et se détaillant comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	40 502	26 197	14 305	55%
<u>Comptes d'attente</u>	<u>39 045</u>	<u>21 883</u>	<u>17 162</u>	<u>78%</u>
Comptes d'attente de la salle de marché	3 651	(141)	3 792	(2689%)
Comptes d'attente de la compensation	15 266	8 720	6 546	75%
Autres comptes d'attente	20 128	13 304	6 824	51%
<u>Comptes de régularisation</u>	<u>1 457</u>	<u>4 314</u>	<u>(2 857)</u>	<u>(66%)</u>
Autres	218 015	210 103	7 912	4%
Stock en matières, fournitures et timbres	229	787	(558)	(71%)
Etat, impôts et taxes	39 037	32 545	6 492	20%
Allocation familiales	489	673	(184)	(27%)
Dépôts et cautionnements	306	306	-	0%
Opérations avec le personnel	121 986	111 918	10 068	9%
Débiteurs divers	29 126	31 278	(2 152)	(7%)
Créances sur l'Etat	318	431	(113)	(26%)
Autres	6 972	6 275	697	11%
Actif d'impôt différé	19 552	25 890	(6 338)	(24%)
Total	258 517	236 300	22 217	9%

Le détail des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(9 710)	(13 585)	3 875	(29%)
Provisions sur compte d'attente de la salle de marché	(4 835)	(7 331)	2 496	(34%)
Provisions sur compte d'attente de la compensation	(3 604)	(4 983)	1 379	(28%)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 271)	(1 271)	-	0%
Provisions sur autres comptes de la rubrique AC7	(17 097)	(17 545)	448	(3%)
Provisions sur opérations avec le personnel	(692)	(692)	-	0%
Provisions sur débiteurs divers	(1 740)	(1 878)	138	(7%)
Provisions sur autres comptes	(14 665)	(14 975)	310	(2%)
Total	(26 807)	(31 130)	4 323	(14%)

2- Notes explicatives sur le bilan- Passif

Note 2-1. Banque Centrale de Tunisie et CCP

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2024, cette rubrique accuse un solde de 780 519 mDT enregistrant ainsi une hausse de 423 691 mDT par rapport au 31.12.2023.

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Comptes débiteurs auprès de la BCT	15 759	2 453	13 306	542%
Emprunts auprès de la BCT Dinars	762 000	354 000	408 000	115%
Dettes rattachées aux emprunts auprès de la BCT	2 760	375	2 385	636%
Total	780 519	356 828	423 691	119%

Note 2-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2024 un solde de 473 999 mDT contre un solde de 400 107 mDT au 31.12.2023 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	462 410	390 552	71 858	18%
Avoirs sur établissements bancaires	191 872	146 659	45 213	31%
Emprunts auprès des établissements bancaires	270 538	243 893	26 645	11%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	11 589	9 555	2 034	21%
Avoirs sur établissements financiers	11 573	9 507	2 066	22%
Emprunts auprès des établissements financiers	16	48	(32)	(67%)
Total	473 999	400 107	73 892	18%

Note 2-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2024 un solde de 7 795 696 mDT contre un solde de 7 436 597 mDT au 31.12.2023 et se décomposent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Dépôts à vue	2 440 246	1 993 373	446 873	22%
Autres Dépôts et avoirs de la clientèle	5 222 370	5 443 224	(220 854)	(4%)
<u>Epargne</u>	<u>2 627 583</u>	<u>2 408 485</u>	<u>219 098</u>	<u>9%</u>
Dépôts à terme	2 594 787	2 903 759	(308 972)	(11%)
Dépôts à terme en dinars	2 344 183	2 614 715	(270 532)	(10%)
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en dinars	19 726	22 636	(2 910)	(13%)
Dépôts à terme en devises	228 671	263 919	(35 248)	(13%)
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en devises	2 207	2 489	(282)	(11%)
Autres sommes dues à la clientèle	133 080	130 980	2 100	2%
Total	7 795 696	7 436 597	359 099	5%

Note 2-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à 703 368 mDT contre 866 739 mDT au 31/12/2023 se détaille comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Emprunts matérialisés	314 750	430 239	(115 489)	(27%)
Ressources spéciales	388 618	436 500	(47 882)	(11%)
Total	703 368	866 739	(163 371)	(19%)

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2024 et au 31.12.2023 :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Emprunts matérialisés	290 082	396 698	(106 616)	(27%)
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	24 668	33 541	(8 873)	(26%)
Total	314 750	430 239	(115 489)	(27%)

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2024 et au 31.12.2023 :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Ressources budgétaires	69 844	76 760	(6 916)	(9%)
Ressources extérieures	318 774	359 740	(40 966)	(11%)
Total	388 618	436 500	(47 882)	(11%)

Note 2-5. Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2024 et au 31.12.2023 :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Provisions pour passifs et charges	8 718	8 473	245	3%
Provisions sur engagements par signature	2 766	2 910	(144)	(5%)
Autres provisions pour passifs et charges	5 952	5 563	389	7%
Comptes d'attente et de régularisation	309 985	315 299	(5 314)	(2%)
<u>Comptes d'attente</u>	<u>14 698</u>	<u>17 086</u>	<u>(2 388)</u>	<u>(14%)</u>
<u>Créditeurs divers</u>	<u>229 961</u>	<u>216 557</u>	<u>13 404</u>	<u>6%</u>
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	130 101	116 767	13 334	11%
Dépôts du personnel	8 788	7 950	838	11%
Charges à payer	91 072	91 840	(768)	(1%)
<u>Etat, impôts et taxes</u>	<u>58 642</u>	<u>62 379</u>	<u>(3 737)</u>	<u>(6%)</u>
<u>Autres</u>	<u>6 684</u>	<u>19 277</u>	<u>(12 593)</u>	<u>(65%)</u>
Total autres passifs	318 703	323 772	(5 069)	(2%)

3. Notes explicatives sur le bilan- Intérêts minoritaires

Société	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts minoritaires dans les réserves d'AMEN PROJECT	114	115
Intérêts minoritaires dans le résultat d'AMEN PROJECT	(5)	(1)
Intérêts minoritaires dans les réserves de SICAR AMEN	1 761	1 714
Intérêts minoritaires dans le résultat de SICAR AMEN	528	571
Intérêts minoritaires dans les réserves d'AMEN CAPITAL	639	909
Intérêts minoritaires dans le résultat d'AMEN CAPITAL	29	(38)
Intérêts minoritaires dans les réserves de la Sté LE RECOUVREMENT	8	5
Intérêts minoritaires dans le résultat de la Sté LE RECOUVREMENT	3	6
Intérêts minoritaires dans les réserves d'AMEN CORPORATE FINANCE	40	12
Intérêts minoritaires dans le résultat d'AMEN CORPORATE FINANCE	7	28
Intérêts minoritaires dans les réserves d'AMEN INVEST	1 379	1 335
Intérêts minoritaires dans le résultat d'AMEN INVEST	246	45
Intérêts minoritaires dans les réserves de GEST IMMO	3	2
Intérêts minoritaires dans le résultat de GEST IMMO	-	2
Intérêts minoritaires dans les réserves de SMART RECOVERY	(2)	10
Intérêts minoritaires dans le résultat de SMART RECOVERY	(6)	(12)
Intérêts minoritaires dans les réserves de FIRST PAY	5	5
Total	4 750	4 708

4- Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2024 à 174 600 mDT composé de 34 920 000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérées en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Eléments des CP	CP au 31/12/2024	CP au 31/12/2023
Amen Bank	Capital	174 600	151 320
	Réserves	1 223 617	1 135 622
	Autres Capitaux Propres	423	423
	Résultats reportés	1	1
	Résultat	206 803	192 683
	Total	1 605 444	1 480 049
SICAR AMEN	Réserves	11 907	10 605
	Résultat	3 946	4 271
	Total	15 853	14 876
LE RECOUVREMENT	Réserves	6 159	4 161
	Résultat	2 170	5 044
	Total	8 329	9 205
AMEN PROJECT	Réserves	3	4
	Résultat	(5)	(1)
	Total	(3)	3
SOGEREC	Réserves	868	1 331
	Résultat	(455)	(463)
	Total	413	868
AMEN CAPITAL	Réserves	435	749
	Résultat	34	(45)
	Total	469	704
GEST IMMO	Réserves	1 105	539
	Résultat	21	803
	Total	1 127	1 342
AMEN CORPORATE FINANCE	Réserves	46	14
	Résultat	8	33
	Total	55	47
AMEN INVEST	Réserves	884	809
	Résultat	425	78
	Total	1 309	887
SMART RECOVERY	Réserves	(315)	-
	Résultat	(149)	(315)
	Total	(463)	(315)

TUNISIE LEASING & FACTORING	Réserves	33 932	27 309
	Résultat	8 530	9 866
	Total	42 436	37 175
MAGHREB LEASING ALGERIE	Réserves	26 830	24 542
	Résultat	18 619	7 351
	Total	45 449	31 893
EL IMRANE	Réserves	101	444
	Résultat	(310)	(343)
	Total	(209)	101
KAWARIS	Réserves	265	138
	Résultat	(89)	305
	Total	200	443
TLG FINANCE	Réserves	(14 410)	(15 485)
	Résultat	(35)	(28)
	Total	(14 443)	(15 513)
AMEN ALLIANCE SICAV	Réserves	(523)	(437)
	Résultat	516	452
	Total	(7)	15
HAYETT	Réserves	8 954	7 342
	Résultat	2 255	3 112
	Total	11 209	10 454
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Réserves	200	81
	Résultat	9	119
	Total	209	200
TUNISYS	Réserves	661	580
	Résultat	110	99
	Total	771	679
AMEN SANTE	Réserves	(9 957)	(3 124)
	Résultat	138	(6 851)
	Total	(9 819)	(9 975)
AMEN PREMIERE	Réserves	(1 003)	(1 009)
	Résultat	4	4
	Total	(999)	(1 005)
SICAV AMEN	Réserves	1 129	(125)
	Résultat	235	127
	Total	1 363	2
SUNAGRI	Réserves	(65)	(88)
	Résultat	-	11
	Total	(65)	(77)
COMAR COTE D'IVOIRE	Réserves	(5 343)	2 711
	Résultat	733	-
	Total	(4 610)	2 711

FIRST PAY	Réserves	-	-
	Résultat	(15)	-
	Total	(15)	-
SOCIETE NOUVELLE DES BOISSONS	Réserves	(303)	(400)
	Résultat	47	234
	Total	(261)	(166)
TOTAL	Capital	174 600	151 320
	Réserves	1 285 172	1 196 313
	Autres Capitaux Propres	423	423
	Résultats reportés	1	1
	Résultat	243 545	216 546
	Total	1 703 741	1 564 603

Le tableau des mouvements des capitaux propres du groupe par nature au 31.12.2024 :

	Capital souscrit	Réserves	Ecart de conversion	Report à nouveau	Total	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Part du groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 2023.12	151 320	1 198 742	(2 000)	1	1 348 063	216 546	1 564 603
Affectation du résultat de l'exercice N- 1	-	119 096	-	97 450	216 546	(216 546)	-
Dividendes versés	-	(261)	-	(97 450)	(97 711)	-	(97 711)
Augmentation / diminution du capital (par incorporation des réserves)	23 280	(23 280)	-	-	-	-	-
Changement du capital variable (SICAV)	-	(2 780)	-	-	(2 780)	-	(2 780)
Variation des titres assimilés à des CP et dettes rattachés (fonds social)	-	(1 299)	-	-	(1 299)	-	(1 299)
Ajustement affectant les réserves antérieures	-	(8 263)	-	-	(8 263)	-	(8 263)
Variation des subventions d'investissements	-	(13)	-	-	(13)	-	(13)
Variation des taux de change (écart de conversion)	-	-	5 653	-	5 653	-	5 653
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	243 545	243 545
Situation à la clôture de l'exercice 2024 .12	174 600	1 281 942	3 653	1	1 460 196	243 545	1 703 741

5- Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 5-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2024 à 735 886 mDT contre 871 859 mDT au terme de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Cautions	668 914	771 114	(102 200)	(13%)
Avals	57 509	90 919	(33 410)	(37%)
Autres garanties données	9 463	9 826	(363)	(4%)
Total	735 886	871 859	(135 973)	(16%)

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2024 comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Cautions en faveur des banques	387 664	479 137	(91 473)	(19%)
Cautions en faveur de la clientèle	281 199	291 977	(10 778)	(4%)
Total	668 914	771 114	(102 200)	(13%)

L'encours des avals se détaille au 31.12.2024 comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Avals en faveur de la clientèle	57 509	90 919	(33 410)	(37%)
Total	57 509	90 919	(33 410)	(37%)

Note 5-2. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 268 639 mDT au 31.12.2023 à 558 129 mDT au 31.12.2024 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Crédits documentaires Import	351 789	236 237	115 552	49%
Crédits documentaires Export	206 340	32 402	173 938	537%
Total	558 129	268 639	289 490	108%

Note 5-3. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2024 comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Effets refinançables donnés en garantie	644 845	247 650	397 195	160%
BTA donnés en garantie	123 100	106 651	16 449	15%
Total	767 945	354 301	413 644	117%

Note 5-4. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31.12.2024 à 1 406 915 mDT et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Engagements de financement donnés	1 392 815	1 274 055	118 760	9%
<u>Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés</u>	<u>5 852</u>	<u>2 700</u>	<u>3 152</u>	<u>100%</u>
<u>Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués</u>	<u>1 323 406</u>	<u>1 229 636</u>	<u>93 770</u>	<u>8%</u>
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MT	219 242	223 339	(4 097)	(2%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à LT	4 380	4 499	(119)	(3%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	34 916	23 139	11 777	51%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	1 064 868	978 659	86 209	9%
<u>Autorisation des crédits par carte</u>	<u>63 557</u>	<u>41 719</u>	<u>21 838</u>	<u>52%</u>
Engagements sur Titres	14 100	20 889	(6 789)	(33%)
Participations non libérées	14 100	20 820	(6 720)	(32%)
Titres à livrer	-	69	(69)	(100%)
Total	1 406 915	1 294 944	111 971	9%

Note 5-5. Engagement de Financement reçus

Les engagements de financement reçus accusent un solde nul au 31.12.2024.

Note 5-6. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2024 à 3 849 847 mDT contre 3 829 210 mDT au terme de l'exercice 2023. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2024 comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	196 084	218 749	(22 665)	(10%)
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	9 917	108 407	(98 490)	(91%)
Garanties reçues de la clientèle	3 643 846	3 502 054	141 792	4%
Total	3 849 847	3 829 210	20 637	1%

6- Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 6-1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2024 un montant de 819 106 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	43 791	36 337	7 454	21%
Opérations avec la clientèle	758 766	720 572	38 194	5%
Autres intérêts et revenus assimilés	16 549	18 763	(2 214)	(12%)
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	7 961	10 575	(2 614)	(25%)
Commissions à caractère d'intérêt	8 588	8 188	400	5%
Total	819 106	775 672	43 434	6%

Note 6-2. Commissions en produits

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue et autres moyens de paiement	86 079	84 072	2 007	2%
Opérations sur placement et titres	7 506	5 801	1 705	29%
Opérations de change	1 946	1 953	(7)	(0%)
Opérations de commerce extérieur	4 632	4 967	(335)	(7%)
Gestion, étude et engagement	13 883	14 215	(332)	(2%)
Opérations monétaires et de banque directe	34 303	32 608	1 695	5%
Bancassurance	4 166	4 575	(409)	(9%)
Banque d'affaire	6	714	(708)	(99%)

Autres commissions	2 228	2 556	(328)	(13%)
Total	154 750	151 461	3 289	2%

Note 6-3. Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2024 et 2023 :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	661	2 340	(1 679)	(72%)
Gain net sur titres de placement	3 814	2 157	1 657	77%
Gain net sur opérations de change	32 376	35 090	(2 714)	(8%)
Total	36 851	39 587	(2 736)	(7%)

Note 6-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2024 un montant de 188 701 mDT contre 171 925 mDT en 2023. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	184 535	170 595	13 940	8%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	3 856	1 118	2 738	245%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	310	212	98	46%
Total	188 701	171 925	16 776	10%

Note 6-5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2024 un montant de 620 317 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées	(606 641)	(567 413)	(39 228)	7%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	(120 266)	(122 646)	2 380	(2%)
Opérations avec la clientèle	(429 523)	(393 925)	(35 598)	9%
Emprunts et ressources spéciales	(56 852)	(50 842)	(6 010)	12%
Autres Intérêts et charges	(13 676)	(18 832)	5 156	(27%)
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	(2 125)	(4 904)	2 779	(57%)
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	(11 551)	(13 928)	2 377	(17%)
Total	(620 317)	(586 245)	(34 072)	6%

Note 6-6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2024 un montant de 80 282 mDT, enregistrant une baisse de 6 392 mDT par rapport à l'exercice 2023. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(79 512)	(59 797)	(19 715)	33%
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	(7 144)	(37 688)	30 544	(81%)
Dotations aux provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(63 848)	(43 337)	(20 511)	47%
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs et de passifs	(579)	(517)	(62)	12%
Dotations aux provisions sur autres risques et charges	(2 341)	(500)	(1 841)	368%
Dotations aux provisions sur congés payés	(1 080)	(1 143)	63	(6%)
Total dotations	(154 504)	(142 982)	(11 522)	8%
Pertes sur créances	(271 440)	(165 729)	(105 711)	64%
Total dotations et pertes sur créances	(425 944)	(308 711)	(117 233)	38%
Reprises de provisions sur créances douteuses	31 525	27 465	4 060	15%
Reprises de provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	20 632	17 057	3 575	21%
Reprises de provisions collectives Cir BCT 2025-01	13 000	-	13 000	100%
Reprises de provisions pour risques et charges	2 000	-	2 000	100%
Reprise / provision de créances additionnelles Cir BCT 2013-21 suite aux radiations et cessions	56 121	34 894	21 227	61%
Reprises de provisions sur créances cédées et radiées	75 670	53 044	22 626	43%
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs	4 786	2 287	2 499	109%
Reprise d'agios réservés sur créances cédées et radiées	122 665	77 292	45 373	59%
Total Reprises	326 399	212 039	114 360	54%
Recouvrement des créances radiées	19 263	9 998	9 265	93%
Total des reprises et des récupérations sur créances	345 662	222 037	123 625	56%
Total	(80 282)	(86 674)	6 392	(7%)

Note 6-7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2024 un montant de 974 mDT, enregistrant une variation de 1 263 mDT par rapport à l'exercice 2023. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(1 940)	(3 525)	1 585	(45%)
Reprise de provision pour dépréciation des titres d'investissement	652	3 653	(3 001)	(82%)
Plus-value sur cession sur titres d'investissement	2 577	2 769	(192)	(7%)
Moins-value sur cession sur titres d'investissement	(315)	(659)	344	(52%)
Etalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	-	(1)	1	(100%)
Total	974	2 237	(1 263)	(56%)

Note 6-8.Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2024 un montant de 233 489 mDT, en hausse de 10 666 mDT par rapport à 2023. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Frais du personnel	(164 681)	(157 436)	(7 245)	5%
Rémunération du personnel	(122 157)	(117 112)	(5 045)	4%
Charges sociales	(31 265)	(28 754)	(2 511)	9%
Impôts sur salaires	(2 250)	(2 693)	443	(16%)
Autres charges liées au personnel	(9 008)	(8 877)	(131)	1%
Charges générales d'exploitation	(59 007)	(56 997)	(2 010)	4%
Frais d'exploitation non bancaires	(16 625)	(14 252)	(2 373)	17%
Autres charges d'exploitation	(42 382)	(42 073)	(309)	1%
Dotations aux amortissements	(9 801)	(8 390)	(1 411)	17%
Total	(233 489)	(222 823)	(10 666)	5%

Note 6-9. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2024 et 2023 :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Plus-values sur cession des immobilisations	1 969	947	1 022	108%
Moins-values sur cession des immobilisations	(249)	(190)	(59)	31%
Contribution sociale de solidarité CSS	(2 442)	(799)	(1 643)	206%
Autres résultats exceptionnels	(4 147)	(1 974)	(2 173)	110%
Total	(4 869)	(2 016)	(2 853)	142%

Note 6-10. L'impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2024 se détaille comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Impôts courants	(24 532)	(27 991)	3 459	(12%)
Impôts différés	(6 337)	7 739	(14 076)	(182%)
Total	(30 869)	(20 252)	(10 617)	52%

Note 6-11. Solde en gain résultant des autres éléments extraordinaires

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Contribution conjoncturelle	(2 442)	(5 584)	3 142	(56%)
Total	(2 442)	(5 584)	3 142	(56%)

Note 6-12. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 est de 6,974 dinars contre 7,155 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Description	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Résultat net en mDT	243 545	216 544	27 001
Nombre moyen d'actions (*)	34 920 000	30 264 000	4 656 000
Résultat de base par action (en DT)	6,974	7,155	(0,181)
Résultat dilué par action (en DT)	6,974	7,155	(0,181)

(*) Conformément à la décision de Assemblée Générale Extraordinaire du 27/04/2023, AMEN BANK a réalisé courant le mois d'octobre 2024, la deuxième phase de l'augmentation de son capital par

incorporation de réserves de 23 280 mille dinars pour le porter de 151 320 mille dinars à 174 600 mille dinars et ce, par la création de 4 656 000 nouvelles actions gratuites au nominal de cinq (5) dinars chacune.

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action a été calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

7. Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité du groupe AMEN BANK à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie du groupe qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (75 571) mDT à (362 079) mDT, enregistrant une baisse du besoin de trésorerie de (286 508) mDT ou 379,12%.

Ce besoin de trésorerie est expliquée par des flux de trésorerie positifs affectés à des activités d'exploitation à hauteur de 63 308 mDT et des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'investissement pour 99 229 mDT et des activités de financement à hauteur de 251 519 mDT .

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 7.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2024 à (362 079) mDT contre (75 571) mDT au 31 décembre 2023.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 31.12.2024 s'est établi comme suit :

Description	2 024	2 023
Actifs	889 161	680 583
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	611 574	493 291
Caisse	53 780	58 907
Avoirs et prêts à la BCT	557 733	434 321
Comptes CCP	61	63
Créances sur les Etablissements bancaires et financiers	277 587	187 292
Créances sur les Etablissements bancaires < 90 jours	275 860	186 013
Créances sur les Etablissements financiers < 90 jours	1 727	1 279
Passifs	1 251 240	756 154
Banque centrale, CCP	777 759	356 453
Comptes débiteurs auprès de la BCT	15 759	2 453
Emprunts auprès de la BCT	762 000	354 000
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires et financiers	473 482	399 700
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires < 90 jours	461 908	390 193
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires	191 872	146 659
Emprunts interbancaires < 90 jours	270 036	243 534
Dépôts et avoirs sur les Etablissements financiers <90 jours	11 574	9 507
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(362 079)	(75 571)

8. Note sur les passifs éventuels

Note 8.1 -Note vérification sociale

AMEN BANK a fait l'objet d'une vérification sociale au titre de la période allant de 2020 à 2022. Une notification préliminaire a été adressée à la banque le 19 mars 2024 portant sur un redressement de 3 007 KDT hors pénalités de retard.

Après avoir adressé une lettre de contestation des résultats du contrôle social, respectivement à la Direction Générale de la CNSS et à la Direction Générale de la Sécurité Sociale relevant du Ministère des Affaires Sociales, la banque a fait opposition, dans les délais, des bulletins de contrainte notifiés par la CNSS et a intenté une action en justice contre la CNSS concernant les chefs de redressement contestés.

Au 31 décembre 2024, les risques estimés à ce titre sont couverts par des provisions.

Note 8.2 -Note afférente à l'affaire du conseil de la concurrence

Le 29 mai 2024 une affaire a été portée à l'encontre du secteur bancaire, afférente au report des échéances pendant l'épidémie du COVID-19.

Jusqu'à la date de l'arrêté des états financiers aucune décision n'a été notifiée à la banque ainsi le risque final dépend du sort définitif de cette affaire. Cette situation est considérée comme étant une éventualité en application de la NCT 14 « relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture » dont l'exercice de suivi sera réalisé de façon continue pour déterminer si une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques est devenue probable.

9. Evènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le conseil de surveillance du 28/03/2025. En conséquence, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

AMEN BANK

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Amen Bank, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2024, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 1 703 741 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe s'élevant à 243 545 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe de l'Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4.1 Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Risque identifié

Le groupe Amen Bank est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan consolidé (62%) et qui totalise, au 31 décembre 2024, **7 299 399 KDT** ainsi que celle du coût net du risque associé au niveau du résultat de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés au niveau du paragraphe « Créances à la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, ainsi que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- la fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations-disponibles.

4.2 Evaluation des provisions sur le portefeuille des participations avec conventions de rétrocession

Risque identifié

Au 31 décembre 2024, le portefeuille des participations avec conventions de rétrocession comprend un encours géré par la SICAR AMEN, s'élevant à un montant Brut de **496 185 KDT** et représentant **4%** du total bilan consolidé et **22%** du portefeuille des titres d'investissement consolidé (Cf. Note 1.5 Portefeuille Titres d'investissement).

Les fonds gérés par la SICAR sont employés en participations (cotées et non cotées) et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés au niveau du paragraphe « Portefeuille Titres d'investissements ».

En raison de l'importance de l'encours des participations avec conventions de rétrocession donné en gestion à la SICAR, et du niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les participations avec conventions de rétrocession liés aux fonds donnés en gestion à la SICAR, a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par le groupe à cet égard, notamment en matière d'évaluation de ces actifs.
- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.
- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

4.3 La prise en compte des revenus des opérations de crédits

Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit s'élèvent, au 31 décembre 2024, à **819 106 KDT** et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation du groupe (**68%**).

En raison de leur composition, leurs montants et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note « Créances à la clientèle », même de légères modifications des taux

d'intérêt et des durées pourrait avoir un impact significatif sur les produits nets bancaires et, par conséquent, sur le résultat du groupe et les capitaux propres consolidés.

C'est pour cette raison que nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de crédits ;
- Examiner les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisé à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4. Paragraphes d'observation

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement des états financiers consolidés du Groupe Amen Bank, ne sont pas audités par leurs commissaires aux comptes à la date de préparation de ce rapport.
- Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « 1.5 les Provisions collectives » et en application de la circulaire de la BCT n°91-24 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué, par prélèvement sur les résultats, des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24. Ainsi le stock de la provision collective s'élève au 31/12/2024 à **179 394 KDT**.
- La note « 8.2 Note afférente à l'affaire du conseil de la concurrence » aux états financiers, décrit l'évolution de l'affaire intentée par le conseil de la concurrence à l'encontre du secteur bancaire, afférente au report des échéances pendant la pandémie du COVID-19. A la date du présent rapport aucune décision n'a été notifiée à la banque à cet égard, ainsi le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif de cette affaire.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Informations relatives au groupe présentées dans le rapport du Directoire

La responsabilité du rapport sur la gestion du groupe incombe au Directoire de la société mère.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Directoire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés de la banque dans le rapport du Directoire par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Directoire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Directoire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Directoire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler à cet égard.

6. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Directoire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de Surveillance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Directoire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Directoire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe relatif à l'élaboration des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Directoire et au Conseil de Surveillance.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

Tunis, le 02 avril 2025

Les commissaires aux comptes

La Générale d'Audit et Conseil

Membre de MGI Worldwide

Chiheb GHANMI

Associé

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI